

RÉSUMÉ

Document de stratégie conjointe européenne pour le Sénégal (partie de l'Union européenne) (Programme indicatif national – 2^e phase 2018-2020)

1. Identification

Allocation FED	11 ^e FED – programme indicatif national pour le Sénégal, 2 ^e phase (2018-2020)
Contribution totale de l'UE	147 000 000 EUR

2. Contexte

L'Union européenne (UE) et ses États membres entretiennent de longue date avec le Sénégal des relations solides et sont le plus important bailleur du pays. Ce partenariat est diversifié et couvre un large spectre des domaines de l'action extérieure de l'UE et de ses États membres, notamment la coopération politique et diplomatique, la coopération économique, la coopération au développement, l'intégration régionale, la coopération culturelle et scientifique ou la coopération en matière de sécurité, de changement climatique et de gestion des migrations.

Le Sénégal constitue un pôle de stabilité et un modèle démocratique dans une région en proie aux crises politiques, sécuritaires et humanitaires et qui reste l'une des plus pauvres au monde. Le Sahel est confronté à des problèmes d'extrême pauvreté, aux effets du changement climatique, à une insécurité alimentaire chronique, à une croissance démographique importante, à une gouvernance fragile et à la corruption, à la radicalisation et au terrorisme, à la traite des êtres humains, aux trafics des migrants et à la criminalité transnationale organisée. Ces risques et facteurs d'instabilité dans le voisinage proche de l'UE ont des conséquences directes sur la sécurité en Europe.

Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, le Sénégal fait partie des pays les moins avancés et se classe 162^e sur 188 pays selon l'indice de développement humain¹ et la pauvreté absolue touche toujours 42,5 % de la population² sénégalaise.

Les efforts de réforme du gouvernement ont permis de renforcer notablement la croissance. Cependant, l'enjeu est de maintenir cette croissance sur le long terme et qu'elle soit inclusive et créatrice d'emplois. À cet égard, les autorités devront poursuivre les réformes visant à améliorer l'efficacité des institutions et de la dépense publique et favorisant l'investissement privé et le développement du secteur privé, l'accès au foncier et à l'énergie, la modernisation de l'agriculture, l'amélioration de la qualité de l'éducation, le renforcement de la gouvernance locale et la mise en œuvre effective de la politique de décentralisation. Ces réformes sont en particulier nécessaires à l'intégration des 269 000 nouveaux demandeurs d'emploi qui arrivent chaque année sur le marché du travail et qui ne disposent ni des perspectives adéquates, ni souvent d'une formation adaptée aux besoins des entreprises.

En 2013, les partenaires européens présents au Sénégal se sont engagés sur la voie de la programmation conjointe. La signature du document conjoint de programmation en 2014 par le Sénégal et l'UE, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-

¹ Rapport sur le développement humain, PNUD, 2016, données pour 2015.

² RAC 2016, chiffres de 2014.

Bas et la BEI fut la première étape vers la préparation d'une stratégie conjointe européenne pour le Sénégal.

La raison d'être de la programmation conjointe est de favoriser une plus grande coordination et complémentarité dans la préparation et la mise en œuvre des interventions afin de renforcer l'impact global et la visibilité de la coopération européenne.

Les objectifs de la stratégie conjointe européenne pour le Sénégal sont en phase avec le nouveau Consensus européen pour le développement et sont alignés sur les trois axes du Plan Sénégal Émergent (PSE) : (i) un développement durable générateur d'emplois intégrant les enjeux du changement climatique, qui correspond au premier axe du PSE ; (ii) une population en bonne santé et éduquée qui bénéficie d'une protection sociale adéquate, aligné au deuxième axe du PSE ; (iii) une gouvernance, une sécurité et une gestion des migrations renforcées, qui correspond au troisième axe du PSE.

Ces 3 objectifs stratégiques sont déclinés en neuf thèmes qui se répartissent comme suit:

Objectif stratégique 1: développement rural et gestion des ressources naturelles; énergie et transport; emploi, soutien au secteur privé et formation professionnelle.

Objectif stratégique 2: accès à l'eau et l'assainissement; qualité de l'éducation, enseignement supérieur et recherche; renforcement du système de santé et de protection sociale.

Objectif stratégique 3: gouvernance économique, gestion des finances publiques et lutte contre la corruption; gestion de la migration; gouvernance démocratique et sécurité.

En outre, la question du genre est le thème transversal de la programmation conjointe et est pris en compte dans les cadres de résultats de tous les thèmes couverts. Par ailleurs, le plan d'action «Genre» de l'UE et de ses États membres pour 2016-2020 pour le Sénégal est une annexe du document de stratégie conjointe et sera pris en compte dans le suivi de la mise en œuvre de la programmation conjointe.

3. Résumé des interventions de l'UE

En vue de la programmation conjointe, le programme indicatif national du Sénégal a été divisé en deux phases : une première phase d'EUR 200 millions pour la période 2014-2017 et une deuxième phase d'EUR 147 millions pour la période 2018-2020 à programmer dans le cadre de la programmation conjointe européenne avec le Sénégal. Pour la période 2014-2017, la totalité de l'enveloppe de la première phase (EUR 200 millions) a déjà été engagée.

La partie de l'UE du document de stratégie conjointe européenne est considéré comme étant le programme indicatif national pour la deuxième phase du 11^e FED (période 2018-2020). Les nouveaux engagements contribueront à atteindre les objectifs suivants: la compétitivité des micro, petites et moyennes entreprises est renforcée; le climat des affaires pour attirer des investissements privés durables afin de favoriser une croissance inclusive et l'intégration régionale est amélioré; l'accès équitable et abordable à une énergie fiable et durable; un milieu rural créateur d'emplois qui réponde de manière rentable, équitable et durable à la demande d'aliments de qualité et qui contribue à un Sénégal en sécurité alimentaire et nutritionnelle et résilient aux changements climatiques; des ressources naturelles gérées durablement en tenant compte des services écologiques rendus et du changement climatique; la gouvernance économique et la gestion des finances publiques sont améliorées; la sécurité du territoire est renforcée; et enfin la migration irrégulière est réduite.

Par ailleurs, la feuille de route de l'engagement de l'UE et de ses États membres envers la société civile au Sénégal a été mise à jour en 2017. L'UE poursuivra son soutien aux organisations de la société civile dans ce cadre.

Enfin, une facilité de coopération technique ayant pour but d'accompagner la programmation, la préparation et la mise en œuvre de la coopération de l'UE est prévue. Celle-ci soutiendra la cellule d'appui à l'ordonnateur national ainsi que diverses activités de soutien à la mise en œuvre, telles que des études, des réunions, des activités de communication ou de visibilité ou d'autres appuis techniques ponctuels.

4. Répartition indicative des financements de l'UE (en millions d'EUR)

Objectif stratégique/Secteur 1			Objectif stratégique/Secteur 3					
Développement rural et gestion des ressources naturelles	Énergie et transport	Emploi et secteur privé	Gouvernance économique, gestion des finances publiques	Sécurité	Migration	Appui à la société civile	Facilité de coopération technique	Total
30	20	30	30	20	10	4	3	147

La majeure partie des financements sera engagée sous forme d'appui budgétaire et d'opérations en *blending*. En ce qui concerne l'appui budgétaire, l'allocation par thème du tableau donne une indication des priorités du soutien de l'UE mais reste approximative; elle dépendra de la pondération entre les tranches fixes et variables et des indicateurs retenus lors de la formulation.

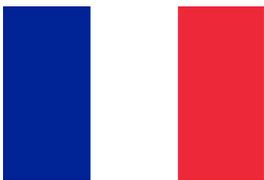


FR



Document de Stratégie Conjointe Européenne pour le Sénégal

2018-2023



Pour le gouvernement du Sénégal

S.E.M. Amadou BA, Ministre de
l'Economie, des Finances et du Plan

Pour les partenaires européens

S.E.M. Joaquín Gonzalez-Ducay Ambassadeur, Chef
de la Délégation de l'Union européenne en République
du Sénégal

S.E.M. Philippe Colyn, Ambassadeur du Royaume de
Belgique

S.E.M. Stephan Röken, Ambassadeur de la République
fédérale d'Allemagne

S.E.M. Christophe Bigot, Ambassadeur de France

S.E.M. Alberto Virella Gomes, Ambassadeur du
Royaume d'Espagne

S.E.Mme Nicole Bintner-Bakshian, Ambassadeur du
Grand-Duché de Luxembourg

S.E.M. Francesco Paolo Venier, Ambassadeur d'Italie

S.E.M. Paulo Jorge Nascimento, Ambassadeur du
Portugal

S.E.M. Theo Peters, Ambassadeur du Royaume des
Pays-Bas

S.E.Mme Lenka Pokorná Chargée d'Affaires de
l'Ambassade de République tchèque

S.E.Mme Caroline Gudenus, Ambassadeur de la
République d'Autriche

S.E.Mme Elena Ștefői, Ambassadeur de
Roumanie

S.E.M. Michal Radlicki, Chargé d'Affaires de
l'Ambassade de Pologne

TABLE DES MATIERES

1. AVANT-PROPOS ET AMBITION DE LA PROGRAMMATION CONJOINTE	1
2. INTRODUCTION	3
2.1. Contexte du développement au Sénégal.....	3
2.2. Contexte et objectifs de la programmation conjointe.....	3
2.3. Remplacement du document de programmation bilatérale	4
3. ANALYSE CONJOINTE.....	5
3.1. Situation politique et sécuritaire.....	5
3.2. Situation économique.....	6
3.3. Situation sociale	7
3.4. Intégration et coopération régionale.....	10
3.5. Migrations	11
3.6. Changement climatique.....	12
3.7. Genre	13
3.8. Droits de l'Homme	14
4. REPONSE CONJOINTE	15
4.1. Financements indicatifs (EUR millions) globaux, y compris les principaux nouveaux engagements de 2016-2017	15
4.2. Nouveaux financements indicatifs (EUR millions) à partir de 2018	16
4.3. Objectif stratégique 1 : un développement durable générateur d'emplois intégrant les enjeux du changement climatique.....	17
4.3.1. Développement rural et gestion des ressources naturelles	17
4.3.2. Energie et transports.....	20
4.3.3. Emploi, secteur privé et formation professionnelle	23
4.4. Objectif stratégique 2 : une population en bonne santé et éduquée qui bénéficie d'une protection sociale adéquate	27
4.4.1. Eau et assainissement.....	27
4.4.2. Qualité de l'éducation, enseignement supérieur et recherche.....	31
4.4.3. Renforcement du système de la santé et de la protection sociale.....	35
4.5. Objectif stratégique 3 : une gouvernance, une sécurité et une gestion des migrations renforcées..	39
4.5.1. Gouvernance économique, gestion des finances publiques et lutte contre la corruption.....	39
4.5.2. Gouvernance démocratique et sécurité	43
4.5.3. Gestion des flux migratoires	49
5. AUTRES APPUIS	52
5.1. Appui à la société civile	52

5.2. Facilité de coopération technique.....	52
5.3. Fonds non programmables	52
6. MISE EN ŒUVRE	54
7. CADRES DES RESULTATS ET RESPONSABILITES	55
7.1. Développement rural et gestion des ressources naturelles	55
7.2. Energie et transports.....	57
7.3. Emploi, secteur privé et formation professionnelle.....	58
7.4. Eau et assainissement	60
7.5. Qualité de l'éducation, enseignement supérieur et recherche.....	62
7.6. Renforcement du système de la santé et de la protection sociale.....	63
7.7. Gouvernance économique, gestion des finances publiques et lutte contre la corruption	65
7.8. Gouvernance démocratique et sécurité.....	66
7.9. Gestion des flux migratoires	68
8. ANNEXES.....	69
8.1. Principaux bailleurs au Sénégal	69
8.2. Principaux partenaires techniques et financiers non UE par thème	70
8.3. Plan d'action genre de l'UE et de ses Etats membres pour 2016-2020 :.....	72
8.4. Feuille de route de l'engagement de l'UE et de ses Etats membres envers la société civile.....	78

LISTE DES ABREVIATIONS

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

APE : Accord de Partenariat Economique

ARMP : Autorité de Régulation des Marchés Publics

BEI : Banque européenne d'investissement

BNDE : Banque Nationale de Développement Economique

CCHS : Comité conjoint d'Harmonisation et de Suivi

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEDEF : Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'Egard des Femmes

CENTIF : Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières

CETUD : Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar

CI : Cours d'Initiation

CICO : Cadre d'Intervention et de Coordination interministérielle des Opérations de lutte antiterroriste

CIDE : Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant

CMU : Couverture Maladie Universelle

CNRF : Commission Nationale de la Réforme Foncière

CNRST : Centre National de Recherche Scientifique et Technique

CPDN : Contribution Prévue Déterminée au Niveau National

DAP : Direction de l'Administration Pénitentiaire

DGID : Direction Générale des Impôts et Domaines

DGSE : Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur

DPAF : Direction de la Police de l'Air et des Frontières

DPPD : Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses

DRP : Demande de Renseignement de Prix

UE : Délégation de l'Union européenne

EDS Continue : Etude de Santé Continue

EDS-MICS : Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples

FCFA - XOF : Franc de la Communauté Financière d'Afrique

FMSTP : Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme

FNRI : Fonds National de la Recherche et de l'Innovation

FONGIP : Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires

FONSIS : Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques

FPT : Formation Professionnelle et Technique

GAVI : Global Alliance for Vaccines and Immunization

GDT : Gestion Durable des Terres

HCCT : Haut Conseil des Collectivités Territoriales

HCDH / Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme

IGAJ : Inspection Générale de l'Administration de la Justice

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

ISEP : Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel

ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

LOASP : Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale

MAER : Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

MEFP : Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MFPAA : Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat

MGTDAT : Ministère de la Gouvernance Territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

MHA : Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

MITTD : Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement

MPME : Micro, Petites et Moyennes Entreprises

MSAS : Ministère de la Santé et de l'Action Sociale

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

ODD : Objectifs de Développement Durable

OFNAC : Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONAS : Office National de l'Assainissement

ONLPL : Observatoire National des Lieux de Privation de Liberté

OSC : Organisations de la Société Civile

PAGIRE : Plan d'Action de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

PAP : Programme Annuel de Performance

PAQUET-EF : Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation

PEFA : Public Expenditure and Financial Accountability

PEPAM : Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire

PEV : Programme Elargi de Vaccination

PGRE : Plan de Gestion des Ressources en Eau

PNAT : Plan National d'Aménagement du Territoire

PNDE : Plan National de Développement de l'Élevage

PNIA : Plan National d'Investissement Agricole

PNSD : Programme National de Développement Sanitaire

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPP : Partenariat Public-Privé

PRACAS : Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise

PRBF : Plan des Réformes Budgétaires et Financières

PSE : Plan Sénégal Emergent

PSNSC : Plan Stratégique National de Santé Communautaire

PSO : Plan Stratégique Opérationnel

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RAC : Revue Annuelle Conjointe (organisée par le gouvernement)

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau

SDMAP : Schéma Directeur de Modernisation de l'Administration Publique

SENELEC : Société Nationale d'Electricité du Sénégal

SNDT : Stratégie Nationale de Développement Territorial

SNSAR : Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience

SPEPA : Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement

TER : Train Express Régional

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la culture et la science

1. AVANT-PROPOS ET AMBITION DE LA PROGRAMMATION CONJOINTE

L'Union européenne (UE) et ses Etats membres entretiennent avec le Sénégal des relations solides et de longue date et sont le plus important bailleur au Sénégal. Ce partenariat est diversifié et couvre un large spectre des domaines de l'action extérieure de l'UE et de ses Etats membres, notamment la coopération politique et diplomatique, la coopération économique, la coopération au développement, l'intégration régionale, la coopération culturelle et scientifique ou la coopération en matière de sécurité, de changement climatique et de gestion des migrations.

Le Sénégal constitue un pôle de stabilité et un modèle démocratique dans une région affectée par des crises politiques, sécuritaires et humanitaires et qui reste l'une des plus pauvres au monde. Le Sahel est confronté à des problèmes d'extrême pauvreté, aux effets du changement climatique, à une insécurité alimentaire chronique, à une croissance démographique importante, à une gouvernance fragile et à la corruption, à la radicalisation et au terrorisme, à la traite des êtres humains, aux trafics des migrants et à la criminalité transnationale organisée. Ces risques et facteurs d'instabilité dans le voisinage proche de l'UE ont des conséquences directes sur la sécurité en Europe.

Les interventions de l'UE et de ses Etats membres sont guidées par la Stratégie Globale pour la politique étrangère et de sécurité qui a comme priorités: (i) renforcer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, (ii) promouvoir des Etats et sociétés résilientes et une politique de migration efficace, (iii) soutenir une approche intégrée pour la prévention et la résolution des conflits, (iv) renforcer la coopération régionale et (v) développer une gouvernance globale basée sur le droit international, les droits de l'Homme et le développement durable. Dans ce contexte, le Sénégal est un allié stratégique et privilégié de l'UE et de ses Etats membres. La stratégie conjointe Sénégal - UE s'inscrit dans ce cadre et vient soutenir et renforcer un partenariat multidimensionnel.

La stratégie conjointe Sénégal – UE a pour ambition d'accompagner l'émergence du Sénégal et de renforcer la stabilité du pays. Le cadre national de référence est le Plan Sénégal Emergent (PSE) dont la vision est un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un Etat de droit. Les objectifs de l'émergence sont : (i) installer l'économie sur une trajectoire de croissance forte, inclusive, durable, créatrice d'emplois et préservant l'environnement et les ressources ; (ii) consolider un système politique centré autour des règles démocratiques, de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit ; (iii) promouvoir l'emploi, la responsabilité, la citoyenneté et la solidarité ; et (iv) garantir la sécurité, le développement équilibré du territoire, la cohésion nationale et œuvrer pour la paix et l'intégration africaine.

Les actions de l'UE et de ses Etats membres au Sénégal s'inscrivent également dans le cadre de la cohérence des politiques pour le développement. Elles tiennent compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement et en particulier en ce qui concerne le commerce et la finance, le changement climatique, la sécurité alimentaire, les migrations et la sécurité.

De plus, pour l'Europe comme pour le Sénégal, les migrations représentent à la fois une opportunité et un défi. Les migrations ont contribué au fil des décennies à tisser des liens forts entre les Sénégalais et les Européens et la diaspora sénégalaise est un vecteur important de

développement pour le pays. Néanmoins la migration irrégulière fait de nombreuses victimes et doit être réduite. La migration irrégulière du Sénégal vers l'Europe étant essentiellement économique, il convient notamment de créer des opportunités économiques dans les zones de départ.

En ce qui concerne le changement climatique, l'UE et le Sénégal ont ratifié l'accord de Paris qui vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C. L'accord de Paris couvre aussi le renforcement des capacités d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques. La mise en œuvre de cet accord exige une mobilisation forte de toutes les parties concernées et l'UE et ses Etats membres se sont notamment engagés à soutenir financièrement les pays en développement dans la mise en œuvre de leur stratégie nationale pour le climat.

Au niveau international, les objectifs de développement durable (ODD) définissent le nouveau cadre global et universel pour le développement à l'échéance 2030. A travers ceux-ci la communauté internationale s'est engagée à relever les défis étroitement liés de l'éradication de la pauvreté et du développement durable. Pour que ce nouvel agenda soit porteur de transformation durable, il convient de créer un environnement politique favorable et porteur à tous les niveaux, de mobiliser et utiliser de manière efficace les fonds publics nationaux et internationaux, de mobiliser le secteur privé national et international, d'encourager les sciences, la technologie et l'innovation et de mettre en place un cadre solide de suivi, de responsabilisation et d'évaluation.

Le cadre des ODD a également comme fondement les droits de l'Homme, la non-discrimination et la participation de tous au développement. En particulier, les droits de la femme, l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et des filles, constituent le socle d'un développement durable et inclusif. Le plan d'action genre de l'UE pour 2016-2020 décline les axes prioritaires de l'UE et de ses Etats membres dans ce domaine qui sont de: (i) garantir l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes, (ii) promouvoir les droits économiques et sociaux et l'autonomisation économique et sociale des filles et des femmes et (iii) renforcer la voix et la participation des filles et des femmes.

Enfin, la programmation conjointe européenne n'a pas vocation de répondre à tous les besoins du Sénégal. L'UE et ses Etats membres coordonnent leurs actions avec celles des autres partenaires techniques et financiers présents au Sénégal. Le partenariat entre l'UE et le Sénégal a pour ambition d'accompagner le Sénégal sur la voie de l'émergence et de nous permettre de relever ensemble nos défis communs dans le cadre d'une relation basée sur la confiance, la solidarité et le respect mutuel.

2. INTRODUCTION

2.1. Contexte du développement au Sénégal

Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, le Sénégal fait partie des pays les moins avancés et se classe 162^{ème} sur 188 pays selon l'indice de développement humain¹ et la pauvreté absolue affecte toujours 42,5 % de la population² sénégalaise.

Les efforts de réforme du gouvernement ont permis de renforcer notablement la croissance. Cependant, l'enjeu est de maintenir cette croissance sur le long terme et qu'elle soit inclusive et créatrice d'emplois. A cet égard, les autorités devront poursuivre les réformes visant à améliorer l'efficacité des institutions et de la dépense publique et favorisant l'investissement privé et le développement du secteur privé, l'accès au foncier et à l'énergie, la modernisation de l'agriculture, l'amélioration de la qualité de l'éducation, le renforcement de la gouvernance locale et la mise en œuvre effective de la politique de décentralisation. Ces réformes sont en particulier nécessaires à l'intégration des 269 000 nouveaux demandeurs d'emploi qui arrivent chaque année sur le marché du travail et ne disposent ni des opportunités souhaitables, ni souvent d'une formation adaptée aux besoins des entreprises.

Le Sénégal dispose de nombreux atouts, au premier rang desquels se trouve sa stabilité politique et sa culture démocratique qui permettent d'attirer des investissements étrangers³. Pour relever ces défis, le Sénégal s'est doté du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui couvre la période 2015-2035 et vise l'émergence à l'horizon 2035. Le PSE constitue le référent de la politique économique et sociale du pays. Depuis l'adoption des objectifs de développement durable (ODD), le gouvernement a entamé une démarche de déclinaison nationale des ODD. Au sein des lignes d'action du PSE, les ODD 1 (pauvreté), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie innovante et infrastructures) et 2 (éradication de la faim) sont considérés comme prioritaires⁴. Sur la base des travaux en cours, le PSE pourrait être revu pour mieux prendre en compte les ODD.

2.2. Contexte et objectifs de la programmation conjointe

En 2013, les partenaires européens présents au Sénégal se sont engagés sur la voie de la programmation conjointe. La signature du Document conjoint de programmation en 2014 par le Sénégal et l'UE, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la BEI fut la première étape. Ce document décline les secteurs d'interventions des partenaires européens, les objectifs poursuivis et donne les montants indicatifs du soutien européen par secteur et par partenaire pour la période 2014-2017.

La raison d'être de la programmation conjointe est de favoriser une plus grande coordination et complémentarité dans la préparation et la mise en œuvre des interventions afin de renforcer l'impact global et la visibilité de la coopération européenne. Le document de stratégie

¹ Rapport sur le développement humain, PNUD, 2016, données pour 2015

² RAC 2016, chiffres de 2014

³ EUR 323,2 millions en 2015 soit 2,5 % du PIB. Source : Banque mondiale

⁴ L'ODD 1 concentre 24,4 % des lignes d'action du PSE, l'ODD8: 17,6 %, l'ODD 9: 9,2 % et l'ODD 2: 8,5 %. Source : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

conjointe européenne pour le Sénégal couvre la période 2018-2023. Ses objectifs stratégiques sont en phase avec le nouveau Consensus européen et alignés sur les trois axes du PSE : (i) un développement durable générateur d'emplois intégrant les enjeux du changement climatique, qui correspond au premier axe du PSE (la transformation structurelle de l'économie et croissance) ; (ii) une population en bonne santé et éduquée qui bénéficie d'une protection sociale adéquate, aligné au deuxième axe du PSE (capital humain, protection sociale et développement durable) ; (iii) une gouvernance, une sécurité et une gestion des migrations renforcées, qui correspond au 3^{ème} axe du PSE (gouvernance, institutions, paix et sécurité).

Ces 3 objectifs stratégiques sont déclinés en 9 thèmes qui sont :

Objectif stratégique 1 : développement rural et gestion des ressources naturelles ; énergie et transports ; emploi, soutien au secteur privé et formation professionnelle.

Objectif stratégique 2 : accès à l'eau et l'assainissement ; qualité de l'éducation, enseignement supérieur et recherche ; renforcement du système de santé et de protection sociale

Objectif stratégique 3 : gouvernance économique, gestion des finances publiques et lutte contre la corruption ; gestion de la migration ; gouvernance démocratique et sécurité.

En outre, le genre est le thème transversal de la programmation conjointe et est pris en compte dans les cadres de résultats de tous les thèmes couverts. Par ailleurs, le Plan d'Action Genre 2016-2020 pour le Sénégal est une annexe du document de stratégie conjointe et sera pris en compte dans le suivi de la mise en œuvre de la programmation conjointe.

Au-delà des partenaires européens, de nombreux partenaires techniques et financiers (PTF) multi- et bilatéraux sont présents au Sénégal (voir annexes). Dans un souci de coordination et d'efficacité du développement et de l'aide, différents groupes de coordination opérationnels et sectoriels, auxquels participent ou qui sont présidés par des partenaires européens, ont été créés. Ces groupes de coordination permettent l'échange d'information et de s'accorder sur des messages communs aux autorités sénégalaises et facilitent la coordination de l'aide.

2.3. Remplacement du document de programmation bilatérale

Pour l'UE, le document de stratégie conjointe européenne remplace le programme indicatif national. Le document a donc un statut légal et est la base pour les engagements financiers de l'UE au titre du 11^{ème} Fonds européen de développement pour la période 2018-2020. Les nouveaux engagements couvriront les thèmes suivants : l'énergie, l'emploi et le secteur privé, la gouvernance économique et la gestion des finances publiques, la sécurité, la migration et le développement rural.

3. ANALYSE CONJOINTE

3.1. Situation politique et sécuritaire

Le Sénégal est aujourd'hui l'un des pays les plus stables d'Afrique. Des élections présidentielles pacifiques ont permis trois transitions de pouvoir depuis l'indépendance : la plus récente, en 2012, a été jugée libre et équitable. En plus de l'alternance présidentielle, l'organisation régulière d'élections législatives, le pluralisme politique, une presse libre, et l'implication importante de la population et de la société civile dans le jeu politique témoignent de la culture démocratique du Sénégal. Cela dit, l'exercice de la démocratie au Sénégal continue à présenter certains défis: notamment, le rôle du Parlement et l'accès à la justice qui gagneraient à être renforcés.

Le Sénégal est un terrain favorable à la société civile grâce à sa stabilité politique et institutionnelle et aux textes fondamentaux qui garantissent la liberté et la protection de chaque citoyen. La démocratie participative tend à s'inscrire durablement dans l'espace public. Les organisations de la société civile et les mouvements citoyens voient leur influence grandir et leur rôle se renforcer dans les orientations politiques nationales. Ils jouent un rôle clé dans l'exécution de projets de développement, de veille démocratique et de plaidoyer dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques. En outre, près de 95 % des Sénégalais sont musulmans et une grande majorité d'entre eux appartiennent à une confrérie. Les chefs religieux et les confréries ont une influence dans les sphères politique, économique et sociale du Sénégal.

Le système judiciaire doit surmonter plusieurs obstacles : le secteur reste sous-financé, ses procédures sont complexes et longues, l'application de la législation reste incomplète, l'impartialité et l'indépendance de la justice doivent être renforcées, et le système d'aide juridictionnelle demeure faible. L'accès à la justice s'avère encore souvent difficile pour un grand nombre des citoyens. Le système des "maisons de justice" favorise cependant une justice de proximité rendant la justice plus accessible pour plusieurs communautés jadis mal desservies.

En matière de lutte contre la corruption, les progrès sont notables. L'indice de perception de la corruption de Transparency International est passé du 112^{ème} rang en 2011 au 64^{ème} rang en 2016, avec un score de 45/100. Les procédures restent assez lourdes dans le secteur public, offrant ainsi un terrain propice à la corruption, en particulier dans la gestion du foncier. Les passations de marchés publics sont occasionnellement peu transparentes. Quant à la gestion judiciaire, des cas de corruption et un manque d'efficacité dans la poursuite des affaires de corruption arrivant au parquet ont été constatés.

Sur le plan sécuritaire, le Sénégal constitue un facteur de stabilité régionale. Le pays a une longue tradition de cohabitation pacifique entre les différents groupes ethniques et religieux. Cependant, un conflit de basse intensité en Casamance perdure depuis 34 ans. Lors de son élection en 2012, le chef de l'Etat a fait de la résolution de ce conflit et du développement de la Casamance l'une de ses priorités, et le processus de paix, au ralenti depuis les années 2000, a été relancé. Les résultats sont pour l'instant modestes et le désenclavement de la région doit

encore se concrétiser. Le changement de régime en Gambie constitue cependant un nouvel espoir pour la sécurité et le développement de la Casamance.

Bien que la tradition soufie de l'Islam sénégalais constitue un rempart contre le développement endogène du djihadisme, le radicalisme religieux représente une menace grandissante, en particulier dans un contexte de chômage et de sous-emploi chez les jeunes. Il faut ajouter à ce risque de radicalisation interne, un risque externe qui se manifeste par l'enracinement du fondamentalisme en Afrique de l'Ouest.

Le crime organisé représente aussi un facteur potentiel de déstabilisation. Ces dernières années, la position géostratégique du pays, couplée à l'instabilité des pays limitrophes, en a fait une destination privilégiée pour le blanchiment d'argent, ainsi qu'une zone importante pour l'opération de différents trafics illicites (drogues, bois, etc.). Un manque de capacités affecte aussi le contrôle des frontières, dont la porosité facilite également la criminalité transfrontalière.

3.2. Situation économique

Le PSE est le référentiel de la politique économique et sociale du Sénégal, visant l'émergence économique à l'horizon 2035. Cependant la mise en œuvre, en particulier des réformes, n'est pas toujours aussi rapide qu'espérée. Un autre défi important est la mobilisation de capitaux privés et des ressources internes (Domestic Revenue Mobilisation – DRM) pour assurer une mise en œuvre à moyen et long terme du PSE.

En termes d'indicateurs économiques, le taux de croissance du PIB réel a fortement progressé ces dernières années : de 1,8 % en 2011, et 4,3 % en 2014 à 6,6 % en 2016. Cette croissance notable peut s'expliquer par la performance de l'agriculture qui a bénéficié d'une bonne pluviométrie, les investissements publics dans l'agriculture, les infrastructures et l'énergie, conjugués à la relance des industries extractives et chimiques. Les perspectives macroéconomiques demeurent favorables à court terme. La croissance du secteur des services, notamment les télécommunications et les services financiers, la redynamisation de l'agriculture, des prix pétroliers peu élevés, et la poursuite des réformes dans le cadre du PSE pour faciliter l'investissement privé sont autant de facteurs qui favoriseront la croissance. En outre, d'importantes réserves de pétrole brut (au moins 200 millions de barils) et de gaz ont été découvertes récemment. La mise en exploitation commerciale de ces réserves devrait commencer après 2020.

L'inflation devrait rester basse (1 à 2 %) sur le moyen terme, le déficit budgétaire se maintient à la baisse avec un taux estimé à 4,2 %, pour 2016 et le risque de surendettement demeure faible à court et moyen terme, même si le service de la dette est en hausse à cause des emprunts non-concessionnels. La dette publique s'élève à 57 % du PIB en 2015. Cependant, le commerce extérieur est caractérisé par le déficit chronique de sa balance commerciale (7,6 % du PIB en 2015), marquée par la faiblesse des exportations, qui sont peu diversifiées.

Dans la période 2010 – 2014, le secteur primaire a contribué en moyenne à 15,9 % du PIB. Ce secteur est dominé par le sous-secteur agricole, qui se compose largement de petites exploitations familiales. L'agriculture emploie 60 % de la population active, mais malgré sa performance récente, ne contribue qu'à 17,5 % du PIB⁵. Elle reste largement une agriculture

⁵ Banque mondiale, 2015

de subsistance, peu productive, et très sensible à la variabilité pluviométrique. L'érosion et la dégradation des sols, qui deviennent d'autant plus sévères avec les effets du changement climatique, sont des défis à relever.

La pêche est un important pourvoyeur de devises étrangères, représentant 12 % des recettes d'exportations⁶, tout en garantissant 75 % de la consommation en protéines d'origine animale de la population. Toutefois, le sous-secteur est en proie à une crise importante depuis plusieurs années, en raison d'une surexploitation de la plupart des stocks.

Le secteur secondaire, dominé par des PME, représentait 19 % du PIB entre 2010 et 2014. Il est marqué par une faible productivité et compétitivité, ce qui se traduit dans la balance commerciale avec des exportations limitées de produits manufacturés. Le secteur tertiaire est le premier secteur de l'économie en termes de création de richesses, dont la contribution au PIB s'élève à 60 % en 2015. Le secteur informel est l'employeur le plus important du pays, assurant 90 % de l'emploi total.

Le secteur du numérique au Sénégal, avec une pénétration de 103% pour la téléphonie mobile et de plus de 50% pour l'internet mobile, offre également de nouvelles opportunités. Grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, des applications ont vu le jour notamment dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'éducation.

Le recours au secteur public pour appuyer la croissance à long terme atteint ses limites, et l'investissement privé devra augmenter afin de soutenir la croissance. Se situant au 147^{ème} rang sur 190 au classement du Banque mondiale "*Doing Business 2017*," le Sénégal mène des efforts pour faciliter l'investissement et améliorer son climat des affaires. Cependant, les problèmes demeurent, notamment le coût élevé de l'énergie, dont l'offre est inférieure à la demande, l'accès au foncier, le manque de crédits pour les PME, le poids de l'informel dans l'économie, le manque de main d'œuvre qualifiée, et la faiblesse du réseau d'infrastructures et de transport. Le système fiscal pèse lourdement sur le climat des affaires également. Par ailleurs, avec l'intérêt croissant des autorités et les engagements du Sénégal en matière de mesures d'adaptation et de mitigation face aux changements climatiques, le secteur privé a un rôle important à jouer dans la création d'emplois verts et de services verts.

3.3. Situation sociale

La culture traditionnelle sénégalaise est marquée par une solidarité familiale et communautaire, qui favorise l'inclusion sociale.

La pauvreté absolue affecte près de la moitié de la population sénégalaise et a un impact négatif important sur le développement économique du pays. Le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté baisse mais reste important. Il est passé de 43,9 % en 2013 à 42,5 % en 2014⁷. Cependant, le nombre de pauvres continue d'augmenter suite à une croissance démographique annuelle supérieure à 3% depuis le début de la décennie⁸. Les disparités géographiques sont marquantes: alors que le taux de pauvreté est de près de 25 % à Dakar, il s'est élevé à 40 % dans les autres villes et à près de 60% en milieu rural. C'est dans les régions de Kolda (75 %), Kédougou (70 %) et Sédhiou (68 %) que la pauvreté est la plus répandue.

⁶ Compte satellite de la pêche maritime, ANSD, novembre 2015

⁷ RAC 2016

⁸ Banque mondiale, 2015

Le taux d'alphabétisation des adultes est estimé à environ 50 %. Une disparité forte existe entre Dakar (70 %) et le milieu rural (moins de 40 %) et également selon le sexe : 65 % chez les hommes contre 40 % chez les femmes. Concernant la scolarisation au primaire, le taux brut de scolarisation s'établit à 96 % (98 % pour les filles). Le taux d'achèvement du cycle primaire lui aussi, est légèrement à l'avantage des filles avec 72 % contre 60 % pour les garçons⁹. Encore une fois, les différences sont fortes d'une région à l'autre. Le système éducatif du Sénégal est dans une phase de réforme. L'objectif du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF), en cours depuis 2013, est l'amélioration de la qualité et de l'accès des enseignements et apprentissages, la résorption des disparités par un accès plus équitable à l'éducation et la promotion d'une gouvernance inclusive et transparente. Le budget consacré à l'éducation est important et représente 7,7 % du PIB¹⁰ mais les améliorations notées dans le secteur restent en-dessous des attentes et des besoins.

Le marché de l'emploi des jeunes au Sénégal est dominé par les non qualifiés qui en constituent la part la plus importante. Le faible caractère professionnalisant des cursus constitue un handicap pour l'accès à l'emploi des jeunes diplômés. Le PAQUET-EF envisage ainsi une formation professionnelle orientée vers l'emploi en utilisant l'Approche par Compétences (APC), à travers l'appui à l'insertion des nouveaux diplômés, l'intégration de la formation des maîtres d'apprentissage ainsi que la formation des femmes dans le système de la formation professionnelle et technique et le renforcement du partenariat public/privé. Au Sénégal, la problématique de l'emploi et les approches d'insertion, en particulier l'emploi des jeunes demeure cruciale et constitue un enjeu majeur pour l'avenir du Sénégal

Au niveau foncier le Sénégal se trouve dans une situation assez particulière avec deux régimes qui coexistent pour administrer le droit de propriété : le régime du domaine national (environ 95 % du territoire) et celui de l'immatriculation (seulement environ 150 000 titres). La loi sur le domaine national, qui ne prévoit ni la transmissibilité, ni l'aliénabilité et encore moins la cessibilité des terres pose problème dans la mesure où elle ne permet pas une sécurité judiciaire adéquate. De nombreuses tentatives de réformes ont été lancées mais restent inabouties. Cependant, des travaux sont en cours autour de la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF) en vue d'aboutir à une réforme équilibrée du point de vue de la protection des populations, d'une part, et de la promotion des investissements, d'autre part. La réforme en cours de la CNRF s'orienterait vers un maintien de la propriété des terres par l'État, qui octroierait des baux aux communes, elles-mêmes pouvant affecter des terres via des "sous-baux".

Le secteur de l'eau et de l'assainissement est considéré comme relativement performant au Sénégal par rapport à la moyenne de l'Afrique et de la sous-région. Le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) a permis d'atteindre partiellement les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le taux d'accès global à l'eau potable est de 92 % en 2015 (98 % en milieu urbain et 87 % en milieu rural), dépassant l'objectif de 82 % fixé en 2005. En revanche, les taux d'accès pour le sous-secteur de l'assainissement n'ont que très faiblement progressé du fait de l'accroissement démographique urbain et de l'insuffisance des programmes d'investissements. Le taux d'accès global à l'assainissement est de 48 % en 2015 (62 % en milieu urbain et 37 % en milieu rural), loin de l'objectif de 63 % fixé en 2005.

⁹ Rapport National d'Évaluation de l'éducation pour tous 2015, Ministère de l'éducation nationale, chiffres pour 2013

¹⁰ Financement public et extérieur de l'Éducation au Sénégal, UNESCO – ANSD, 2016

La fourniture d'énergie constitue un autre défi important. L'offre de l'électricité est inférieure à la demande et – comme la puissance actuelle est majoritairement assurée par des centrales au fuel – le coût reste parmi les plus élevés en Afrique de l'Ouest. En 2015, le taux d'électrification au milieu urbain s'élevait à environ 90 %, tandis qu'en milieu rural il est de 31,5%¹¹. Le PSE vise un taux d'électrification rurale de 60 % à l'horizon 2017 avec un taux minimal de 30 % par département. Dans le cadre de la COP21, le Sénégal a par ailleurs confirmé ses ambitions en matière d'énergies renouvelables, ambitionnant de porter à 20 % du mix énergétique la part de production d'électricité à partir des énergies renouvelables à l'horizon 2017.

Les OMD 4 et 5 (réduction de la mortalité infantile et maternelle) n'ont pas été réalisés. Le taux de mortalité maternelle en 2015 de 392 pour 100 000 naissances reste encore élevé par rapport à la cible OMD de 127 pour 100 000 naissances et la mortalité infantile a augmenté entre 2014 et 2015 pour atteindre 39 ‰. Plus de 50 % des enfants de moins de cinq ans sont touchés par l'anémie et 8 %¹² par la malnutrition aigüe avec une prévalence plus élevée dans le Nord-Est du pays. Le programme sectoriel du gouvernement dans le domaine de la santé est le programme national de développement sanitaire (PNDS), qui vise à assurer la délivrance de soins de qualité à des coûts accessibles notamment pour la mère et l'enfant. Le plan d'action 2013-2017 du Plan Stratégique de développement de la Couverture Maladie Universelle au Sénégal (CMU) est opérationnalisé au travers des mutuelles de santé et vise un accès universel à des services de santé préventifs, curatifs et ré-adaptatifs de qualité à l'horizon 2022. Six pourcents du budget du pays sont alloués pour la santé ce qui est trop faible et en dessous des taux préconisés par l'Organisation mondiale de la santé (entre 9 et 15 %).

Dans le domaine de la lutte contre la malnutrition, la prévalence de l'insuffisance pondérale est passée de 21 % en 1986 à 10 % en 2015. Néanmoins, la malnutrition demeure une préoccupation majeure et la malnutrition chronique et mesurée par un retard de croissance, conséquence d'un apport insuffisant prolongé de certains nutriments ou de maladies, était encore de 21 % en 2014¹³. Les causes de la malnutrition sont l'insécurité alimentaire (indisponibilité et inaccessibilité) surtout au niveau des groupes les plus vulnérables (les femmes, les enfants, les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées), la prévalence des maladies infectieuses transmissibles et l'inaccessibilité pour les plus démunis aux services sociaux de base.

La permanence des crises nutritionnelles et de sécurité alimentaire est le reflet d'un système agricole sous-performant, dépendant de la pluviométrie et qui risque d'être fortement affecté par le changement climatique. Pour pouvoir y remédier, de nombreuses politiques concernent directement le développement rural. On peut citer par exemple la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP), le Plan national d'investissement agricole (PNIA) ; le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE), la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR) ; l'Acte III de la décentralisation ; la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable pour l'horizon 2025.

¹¹ RAC 2016, chiffres de 2015

¹² Etude De Santé continue, 2015

¹³ Etude De Santé continue, 2015

La population croît à un rythme de 3 % par an. D'après les projections, elle sera de plus de 25 millions en 2035 et près de 39 millions personnes à l'horizon 2050¹⁴. La population active passera de 7 à 10 millions entre 2013 et 2025. Ainsi, le Sénégal avec une population active grandissante (76 % de la population à moins de 35 ans) et une réduction de la proportion des personnes à charge pourrait, à l'instar des pays asiatiques, bénéficier d'un dividende démographique dans les décennies à venir. Cependant plusieurs conditions sont nécessaires pour concrétiser le dividende démographique : diminuer la fécondité de 5 enfants par femme actuellement à 3 enfants ou moins par femme ; s'assurer que les jeunes atteignent au moins le niveau secondaire d'éducation et améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux et l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation technique et professionnelle ; et accélérer la création d'emplois décents à travers la diversification de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et l'intégration du secteur informel.

Le taux d'urbanisation du Sénégal devrait augmenter de 45 % en 2013 à 50 % en 2035. Cette augmentation serait surtout marquée pour les régions de Thiès, Saint-Louis et Ziguinchor. Il pourrait en résulter une multipolarité urbaine alors que le Sénégal avait été marqué par la macrocéphalie urbaine qui plaçait Dakar comme pôle urbain majeur. Cette multipolarité pourrait donc être un vecteur de développement territorial plus équilibré. Cependant, l'urbanisation s'accompagne aussi d'une augmentation de la pauvreté urbaine et pose de nombreux défis en termes d'accès aux services de base pour les plus démunis et de création d'emplois. En outre, l'augmentation non planifiée et non contrôlée de l'urbanisation rend les villes plus vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

3.4. Intégration et coopération régionale

L'accord de Cotonou entre l'UE et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) souligne l'importance de l'intégration régionale. Celle-ci est à la fois un objectif en soi de la coopération ACP-UE et une stratégie de développement qui s'appuie sur la multiplication des opportunités économiques, conséquence de l'inclusion plus forte des économies au sein des marchés régionaux et internationaux.

Le Sénégal fait partie de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). L'accès à des marchés élargis, la libre circulation des personnes, une union douanière et monétaire et l'application d'un tarif extérieur unique sont autant de leviers que le Sénégal peut utiliser pour favoriser son développement. La CEDEAO joue aussi un rôle important dans la coopération sécuritaire, la gestion des migrations et la stabilité de la région. Par ailleurs, le Sénégal a le statut d'observateur au sein du G5 Sahel¹⁵ qui promeut la coopération régionale en matière de développement et de sécurité.

Le Sénégal a l'ambition de devenir un hub multi-services pour la sous-région dans les domaines de l'éducation, la santé, la logistique, l'industrie, des mines et du tourisme¹⁶. Les autres priorités du Sénégal incluent la libre circulation des personnes, des biens et services, le renforcement du commerce intra-communautaire et des dynamiques communautaires pour la sécuritaire, l'agriculture et le développement des infrastructures sous-régionales de transport et d'énergie. Le Sénégal compte également sur sa diaspora pour son développement et son rayonnement au niveau international.

¹⁴ Étude prospective en soutien à la programmation européenne conjointe, IRD, Juin 2016

¹⁵ Les Etats membres du G5 Sahel sont : la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad

¹⁶ Plan Sénégal Emergent

L'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'UE et les 15 Etats de la CEDEAO et la Mauritanie soutient le processus d'intégration régional. Les négociations se sont conclues en février 2014 et 13 des 16 pays concernés ont à ce jour signé l'Accord. La ratification de l'accord nécessite d'abord sa signature par la Gambie, la Mauritanie et le Nigeria. Les engagements de l'Afrique de l'Ouest en termes d'accès au marché prévoient la libéralisation de 75 % des lignes tarifaires à la fin de la période de transition, soit 20 ans après l'entrée en vigueur de l'APE. L'accord tient compte des différences de développement entre les deux régions¹⁷.

Enfin, le Sénégal participe au programme de coopération transfrontalier "Madère-Açores-Iles Canaries, 3 régions ultrapériphériques de l' Union européenne, avec la Mauritanie et le Cap Vert (programme MAC) financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Dans le cadre de ce programme, le comité de suivi de ce programme a mis en place une plateforme de travail afin de promouvoir l'identification et le développement ensuite de projets communs avec des financements en provenance du FEDER et du FED, notamment pour le Sénégal en coopération avec les (Madère-Açores-Iles Canaries). Par ailleurs, faciliter la coopération entre les régions ultrapériphériques et leurs voisins fait partie de la nouvelle stratégie lancée par la Commission à l'égard de ces régions¹⁸.

3.5. Migrations

La Sénégal a une tradition de migration de longue durée, à la fois interne et externe. Estimée entre 2,5 et 3 millions de membres et générant des transferts financiers de l'ordre de 12 % du PIB¹⁹ en 2015, la diaspora sénégalaise est considérée comme un facteur de développement essentiel pour le pays.

Les pays de l'OCDE accueillent globalement les deux tiers des migrants sénégalais, alors que près du tiers sont partis vers les autres pays africains. Pour la période 2009 – 2013, les estimations basses évoquent 165 000 Sénégalais ayant quitté leur pays²⁰. Des 585 000 Sénégalais vivant à l'étranger, 20,1% vivent en France, 14,5 % en Italie et 8,4 % en Espagne²¹. Les migrants sénégalais sont majoritairement jeunes et du sexe masculin, et pour la plupart disposent d'un faible niveau d'instruction. La motivation économique apparaît comme le facteur le plus important des migrations. A cet égard la création d'emplois décents et durables, en particulier pour les jeunes dans les zones de départ, constitue un axe important de la lutte contre la migration irrégulière.

La migration irrégulière vers l'Europe a augmenté ces dernières années. En 2015, 6 354 entrées irrégulières de Sénégalais sur le territoire européen ont été enregistrées et 10 391 pour 2016 soit une augmentation de 64 % sur un an. De janvier à juillet 2017, quelques 5 131 Sénégalais sont entrés irrégulièrement en Italie. Concernant la voie légale, entre 15 000 et 20 000 titres de séjours européens sont en moyenne attribués aux Sénégalais chaque année, et il y avait plus de 230 000 Sénégalais habitant légalement dans l'UE en 2015.

¹⁷ Une protection spéciale est prévue pour les industries naissantes, les produits considérés les plus sensibles sont exclus de la libéralisation, l'UE s'engage à ne pas subventionner ses exportations agricoles vers la région

¹⁸ COM(2017) 623 final

¹⁹ BCEAO, mars 2017

²⁰ Étude prospective en soutien à la programmation européenne conjointe, IRD, Juin 2016

²¹ OIM, 2015

Le Sénégal est un acteur clef dans le processus de Rabat et a joué un rôle important dans le processus de La Valette. Néanmoins, la coopération entre l'UE et le Sénégal sur le retour gagnerait à être renforcée : en 2016 par exemple, 5 445 décisions de retour ont été prononcées à l'égard de citoyens sénégalais par les Etats Membres de l'UE et seulement 495 d'entre elles ont menés à un retour effectif vers le Sénégal, soit un faible taux de retour de 9 %.

3.6. Situation environnementale et changement climatique

Selon la Stratégie Nationale de Développement Durable (2016) du Sénégal à horizon 2035, les principaux enjeux environnementaux recensés dans le pays sont les suivants :

- La réduction du couvert végétal, les érosions éolienne, hydrique et côtière, la salinisation/ acidification des sols, la dégradation physico-biologique des terres (34% de la superficie totale), la sécheresse, la remontée de la langue salée, et la dégradation de la mangrove; le tout étant exacerbé par des facteurs anthropiques tels l'urbanisation, le défrichement, la surexploitation des produits forestiers ligneux, les mauvaises pratiques agricoles, le surpâturage, les feux de brousse.
- La dégradation des habitats de la faune et la diminution de l'effectif de certaines espèces résultant principalement du braconnage, de l'extraction minière, de la prospection de combustibles fossiles, de l'avancée des fronts agricole et urbain et du surpâturage à la périphérie des aires protégées.
- La gestion des dépôts sauvages, de déchets ménagers, industriels et chimiques ainsi que celle des rejets liquides qui souffre d'un déficit d'infrastructures techniques performantes.
- la préservation des 718 km de littoral ainsi que les berges des fleuves et autres cours d'eau qui subissent les assauts répétés des houles et des vents.

Le Sénégal étant un pays côtier et sahélien les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage sont particulièrement touchés par les impacts du changement climatique. L'engagement du Sénégal à travers sa Contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN) se traduit par une volonté de mettre en œuvre les pratiques de gestion durable des terres et à prendre part aux stratégies globales d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. La très longue période de déficit pluviométrique (1968-1998) qu'a connu l'Afrique de l'Ouest est le plus fort signal de changement climatique enregistré jusqu'à présent. Il a eu de forts impacts sur les disponibilités en eau de surface et sur la recharge des nappes souterraines. En 2014, l'agriculture pluviale représentait 94 % des terres cultivées, soit 66 % des superficies totales cultivables. Avec les changements climatiques, la montée du niveau des eaux de surface accompagnée de menaces de débordements des cours principaux et de leurs affluents constituent un risque de délocalisation des populations locales et des activités agricoles.

Il est attendu d'ici à 2025 une situation de vulnérabilité accrue du fait de la diminution de plus de la moitié de la disponibilité d'eau douce par habitant qui passerait de 4 500 m³ par an pour la période actuelle à environ 2 000 m³. Des études au Sénégal prévoient à l'horizon 2030 une évolution à la baisse de la pluviométrie d'environ 30 %, une hausse des températures moyennes de +1,1 à 1,8 degrés Celsius ainsi qu'une élévation du niveau de la mer de 1,4 mm par an.

L'accélération des effets du changement climatique sur les pays du Sahel pose de plus en plus la question de l'adaptabilité de la population à ces enjeux. Il s'agit pour l'agriculture sénégalaise d'évoluer au regard du stress hydrique, de la disparition des terres arables et du couvert végétal, tout en répondant à l'accroissement démographique.

3.7. Genre

La Sénégal a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tout comme son protocole additionnel. Cependant, malgré des avancées incontestables, des inégalités entre hommes et femmes persistent dans les domaines social, économique et politique. L'indice d'inégalité de genre du PNUD a classé en 2015 le Sénégal au 120^{ème} rang sur 158²².

On note encore des inégalités de statut dans la famille et dans la société malgré l'égalité de droit garantie par la Constitution du Sénégal. Au sein du ménage, l'homme reste le chef de la famille : il est le propriétaire des biens et du foncier, il détient l'autorité parentale et c'est à lui que reviennent les décisions importantes des ressources et du ménage. Il existe des disparités dans l'accès aux services sociaux de base, y compris l'éducation, qui limitent les opportunités de développement des femmes et induisent une féminisation croissante de la pauvreté. Les femmes sont également victimes de violences morales et physiques, y compris le viol, les mutilations génitales (en 2016, 24 % des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir été excisées), et les mariages forcés.

Au niveau institutionnel, la question du genre n'est pas encore suffisamment prise en compte et les femmes ne sont pas toujours en mesure d'influer sur les décisions d'allocation des ressources dans la sphère publique. Le cadre juridique est cependant relativement favorable aux femmes. Il existe depuis 2010 une loi sur la parité pour les élections législatives et locales. On compte aujourd'hui 43 % de femmes à l'Assemblée nationale²³ et 48% dans les assemblées locales. Toutefois, malgré d'importantes avancées, les femmes continuent d'être supplantées par les hommes là où les décisions se prennent. Par ailleurs, l'égalité de genre est peu intégrée dans la planification, la budgétisation, et le suivi et évaluation des politiques publiques et les données sexo-spécifiques sont insuffisantes.

En ce qui concerne les activités de production, et en particulier l'agriculture, les inégalités subsistent. Les femmes ne sont pas prioritaires pour l'accès à la terre, aux semences et à la mécanisation, et ne gèrent pas toujours directement les produits issus de leurs propres récoltes. Elles ont souvent un cheptel plus réduit. Leur accès au crédit est également plus limité. En 2012, les prêts aux femmes ne représentent que 27 % du montant total des prêts accordés par des institutions de microfinance. Les femmes sont actives essentiellement dans la production destinée à la consommation familiale, qui ne génère pas de ressources financières importantes et elles restent confinées dans les domaines les plus vulnérables de la chaîne de création de richesses.

Le Sénégal a récemment élaboré sa stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de Genre 2016 – 2026. Ce nouveau cadre a pour objectifs de : (i) promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales ; (ii) intégrer le genre dans les politiques publiques ; (iii) améliorer le dispositif

²² Rapport sur le développement humain, PNUD, 2016

²³ Site de l'assemblée nationale sénégalaise : 64 femmes sur un total de 150 députés, mars 2017

juridique de protection des femmes et des filles et ; (iv) renforcer le leadership des femmes et leurs capacités entrepreneuriales pour une croissance inclusive.

3.8. Droits de l'Homme

La situation des droits de l'Homme au Sénégal est relativement bonne. Le respect des droits de l'Homme est inscrit dans la Constitution sénégalaise ainsi que dans son système judiciaire, le pays a ratifié la plupart des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, et les violations graves des droits de l'Homme sont rares. Néanmoins, si le corpus législatif est assez complet, les structures administratives manquent parfois de capacité et de ressources pour mener à bien leurs missions et pour appliquer les lois qui elles-mêmes ne sont parfois pas suivies des décrets d'application nécessaires à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, des problèmes persistent en ce qui concerne les droits des enfants. Une stratégie nationale de protection de l'enfant existe mais l'exploitation des enfants reste une réalité : environ 150 000 enfants au Sénégal sont contraints à la mendicité, souvent forcée, et les actions sur le terrain pour combattre ces pratiques tardent à être mis en œuvre. D'autres populations vulnérables sont aussi victimes d'exclusions sociales et juridiques. Les détenus font face à des périodes de détention provisoire longues et des conditions d'incarcération difficiles et l'homosexualité continue d'être considéré comme un délit par le code pénal.

4. REPONSE CONJOINTE

4.1. Financements indicatifs (en millions d'EUR) globaux, y compris les principaux nouveaux engagements de 2016-2017²⁴

	Objectif Stratégique 1			Objectif Stratégique 2			Objectif Stratégique 3			Autres	Total	Période
	Développement rural et gestion des ressources naturelles	Energie et transport	Emploi, secteur privé et formation professionnelle	Eau et assainissement	Qualité de l'éducation, enseignement supérieur et recherche	Renforcement du système de la santé et de la protection sociale	Gouvernance économique, gestion des finances publiques et lutte contre la corruption	Gouvernance démocratique et sécurité	Gestion des flux migratoires			
Allemagne		53,7	14		1						68,7	2015-2018
BEI		62									62	2017-2020
Belgique				3,8							3,8	2018-2019
Espagne	25,8	1,5	1,5	1,5			14,5	16		3,5	64,3	2016-2020
France ²⁵	55,2	85	35,5	75	33	0,2	0,2	101,9	0,5		386,5	2018-2020
Italie	16,1		28		28						72,1 ²⁶	2017-2020
Luxembourg			31,8			29,4	4,7	3,5		3	72,4 ²⁷	2016-2022
Pays-Bas		10	10								20 ²⁸	2018-2020
UE	57,1	85	113,3	40			30	79,5	37,9	22 ²⁹	464,8	2016-2020
Total	154,2	297,2	234,1	120,3	62	29,6	49,4	200,9	38,4	28,5	1214,6	
%	13%	24%	19%	10%	5%	2%	4%	17%	3%	2%	100	

²⁴ Comprend : (i) les financements récents déjà engagés qui contribueront à l'atteinte des objectifs de la stratégie conjointe et (ii) les nouveaux engagements à partir de 2018

²⁵ France : l'AFD (380 M€) intervient principalement en prêt souverain concessionnel, mais aussi au travers d'outils de financement direct (non souverains) en faveur d'institutions/entreprises publiques ou privées ainsi que du secteur financier (banques/IMF), difficilement programmables.

²⁶ Italie : Programmation 2017 : 27,1 M€ ; programmation 2018-2020 : 45M€, sur les 3 ans, en ligne avec la programmation triennale précédente (2014-2016)

²⁷ Luxembourg : Données fournies à titre indicatif dans l'attente de la signature du prochain programme de coopération entre le Sénégal et le Luxembourg (PIC IV, 2018-2022)

²⁸ Les Pays-Bas n'ont plus de programme de coopération bilatéral avec le Sénégal. Les montants sont purement estimatifs et devraient couvrir les infrastructures, principalement maritimes, et le secteur privé.

²⁹ UE : Facilité de coopération technique (EUR 3 millions) et appui aux organisations de la société civile (EUR 19 millions, à confirmer)

4.2. Nouveaux financements indicatifs (en millions d'EUR) à partir de 2018

	Objectif stratégique/Secteur 1: "Développement durable (emplois et changement climatique)"	Objectif stratégique/Secteur 2: "Population en bonne santé et éduquée"	Objectif stratégique/Secteur 3: "Renforcement de la gouvernance"	Autres	Total	Période
Allemagne ³⁰	tbd				tbd	2018-2020
BEI	40				40	2018-2020
Belgique	tbd	tbd			tbd	2018-2022
Espagne ³¹	22.3	1,2	21.5		45	2018-2020
France ³²	175.7	108.2	102.6		386,5	2018-2020
Italie	30	15			45 ³³	2018-2020
Luxembourg	28	28	6	3	65 ³⁴	2018-2022
Pays-Bas	20				20 ³⁵	2018-2020
UE	80 ³⁶		60	7	147 ³⁷	2018-2020
Total	396	152.4	190.1	10	748,5	

³⁰ Allemagne : La décision sur la programmation 2018-2020 sera prise par le nouveau parlement fédéral au cours de sa décision sur le budget fédéral 2018

³¹ Espagne : Données estimatives fournies à titre indicatif dans l'attente de l'approbation de la part du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et dans l'attente de la signature du prochain Cadre d'Association Pays entre l'Espagne et le Sénégal.

³² France : l'AFD (380 M€) intervient principalement en prêt souverain concessionnel, mais aussi au travers d'outils de financement direct (non souverains) en faveur d'institutions/entreprises publiques ou privées ainsi que du secteur financier (banques/IMF), difficilement programmables.

³³ Italie : Programmation 2018-2020 : 45 M€, sur 3 ans, en ligne avec la programmation triennale précédente (2014-2016). Données fournies à titre indicatif dans l'attente de l'approbation de la part du MAECI

³⁴ Luxembourg : Données fournies à titre indicatif, dans l'attente de la signature du prochain programme de coopération entre le Luxembourg et le Sénégal (PIC IV 2018-2022).

³⁵ Les Pays-Bas n'ont plus de programme de coopération bilatéral avec le Sénégal. Les montants sont purement estimatifs et devraient couvrir les infrastructures, principalement maritimes, et le secteur privé.

³⁶ UE : Une partie des financements pourrait éventuellement être allouée pour la route Senoba-Ziguinchor (transgambienne) si celle-ci n'était pas intégralement financée par le programme indicatif régional.

³⁷ UE : ne comprend que les financements du FED : Un appui budgétaire de type "SDG contract" et des opérations en blending sont envisagés. En ce qui concerne l'appui budgétaire, l'allocation par thème du tableau donne une indication des priorités du soutien de l'UE mais reste approximative et dépendra de la pondération entre les tranches fixes et variables et des indicateurs retenus lors de la formulation. "Autres" comprend une facilité de coopération technique (EUR 3 millions) et un appui aux organisations de la société civile (EUR 4 millions).

4.3. Objectif stratégique 1 : un développement durable générateur d'emplois intégrant les enjeux du changement climatique

4.3.1. Développement rural et gestion des ressources naturelles

Contexte

Les zones rurales demeurent les plus déshéritées du pays. Les populations rurales souffrent d'un manque d'accès à la plupart des services sociaux de base : santé et éducation, eau potable et assainissement, électricité, etc. L'insécurité alimentaire, quoiqu'en recul, y reste préoccupante dans certaines régions du pays (Louga, Matam, Saint-Louis, Podor) alors que la malnutrition persiste. La malnutrition chronique (retard de croissance) chez les enfants de moins de 5 ans est à 21 %, pour 8 % de malnutrition aiguë chez ce même groupe³⁸. Les infrastructures sociales et économiques y demeurent largement insuffisantes. L'insuffisance des investissements productifs structurants de la part de l'Etat en milieu rural et dans le secteur agro-sylvo-pastoral en particulier freine le développement et la diversification des chaînes de valeurs agroalimentaires. Les limitations au crédit rural ne permettent pas encore non plus aux acteurs privés de jouer pleinement leur rôle. Ceci se traduit notamment par des déficiences dans les investissements productifs (infrastructures et équipements de stockage et de conservation, marchés, abattoirs, pistes rurales, transport, etc.) et des chaînes de valeur encore insuffisamment développées et diversifiées.

En conséquence, un Sénégalais a statistiquement 2 fois plus de risque d'être pauvre s'il vit en zone rurale (57,3 % en 2011) que s'il vit à Dakar (26,1 % en 2011). La pauvreté y recule en outre moins vite qu'en milieu urbain. De fait, de nombreux jeunes hommes notamment ne voient d'autre choix que de quitter les zones rurales, soit saisonnièrement, soit pour une longue durée, et de migrer vers les villes ou vers l'étranger y compris l'Europe. Ce faisant, ils laissent le poids des charges domestiques et travaux agricoles sur les femmes. Toutefois, il faut signaler que les régions du centre et du sud sont plus touchées par la migration des jeunes filles dont une bonne partie a abandonné l'école pour contribuer à la mobilisation des ressources familiales.

Outre la surexploitation des sols, le déboisement, et la pollution des eaux, des menaces croissantes se font jour, liées en particulier au risque de catastrophes naturelles (sécheresse, inondation, épidémie) aggravé par le changement climatique, avec comme conséquences une baisse de la pluviométrie, l'érosion côtière, des remontées salines, la désertification, etc. Pour inverser cette tendance, l'Etat sénégalais a entrepris ces dernières années, une politique de gestion durable des ressources naturelles basée sur l'approche participative. Cependant, celle-ci ne s'attaque que partiellement aux disparités de genre et aux restrictions d'accès aux ressources pour les femmes qui réduisent leurs capacités de résilience.

De nouveaux acteurs apparaissent également (entreprises agro-alimentaires, miniers) aiguisant la concurrence pour l'utilisation des sols, déjà en voie de dégradation, et marquées par une sécurité foncière incertaine et la traditionnelle rivalité entre agriculteurs et éleveurs, mais apportant également de nouvelles technologies et des emplois plus encadrés.

Il faut noter que la question du foncier fait actuellement l'objet d'une réflexion profonde menée au sein d'une Commission Nationale pour la Réforme Foncière, qui doit déboucher sur

³⁸ Etude de Santé Continue, 2015

de nouveaux textes légaux d'ici 2019. Cette question est fondamentale en termes de gouvernance économique et démocratique, notamment pour l'accès des femmes à la terre.

De façon transversale, un handicap sérieux reste la qualité des statistiques agricoles et de façon plus générale, l'irrégularité des enquêtes sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages au niveau national et en milieu rural en particulier.

Le principal acteur institutionnel dans le monde rural est le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) qui a la tutelle sur différentes entités de mise en valeur, de recherche, et d'appui à l'emploi en milieu rural. Le dispositif de sécurité alimentaire lui, regroupe un certain nombre d'acteurs relevant du MAER, mais aussi du Ministère de la Santé, de la Primature et de la Présidence. Les autres Ministères concernés sont le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire, le Ministère en charge du commerce et bien sûr le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan.

Dans ce contexte, les principaux enjeux en matière de "développement rural" au Sénégal sont tout d'abord la réduction de la pauvreté économique et des inégalités, ainsi que la croissance inclusive et durable. Il s'agit de doter les campagnes des équipements socio-économiques et productifs de base, permettant ainsi aux populations de bénéficier de conditions de vie satisfaisantes et notamment de sécuriser les emplois agricoles et développer les emplois non-agricoles (notamment pour les jeunes). Il s'agira aussi de répondre de façon adéquate aux crises alimentaires saisonnières qui affectent principalement le milieu rural, notamment par la mise en œuvre de plans de réponse associés à des actions de protection sociale adaptative ou en renforcement de résilience des ménages. Plus spécifiquement en ce qui concerne le secteur agricole, des actions spécifiques devront être entreprises au profit des petits agriculteurs et éleveurs, avec une attention particulière aux disparités de genre, pour améliorer leurs performances (formation professionnelle, accès aux terres, aux intrants et aux marchés, appui à la formalisation des exploitations, désenclavement) et renforcer la résilience des petites exploitations, y compris au changement climatique. Il s'agira aussi de soutenir les filières arachide, horticoles, céréalières et d'élevage et la diversification des chaînes de valeur, adaptées aux changements climatiques, afin de créer des emplois décents et de contribuer à la croissance inclusive en milieu rural.

Le développement rural doit suivre une trajectoire durable, tant en termes de gestion des ressources naturelles, que dans le domaine agro-pastoral, en termes de professionnalisation des exploitations, de gestion foncière, de gestion du littoral, de maîtrise de l'eau productive, de l'utilisation des intrants (y compris organiques), de la diversification et gestion durable des terres (promotion de bonnes pratiques agricoles – agro-écologie) dans les grandes exploitations agro-industrielles comme dans les unités familiales et coopératives. Le secteur de la pêche est quant à lui primordial dans l'économie sénégalaise tant en termes de recettes d'exportations que d'emplois (plus de 100 000³⁹). Il joue aussi un rôle important dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant les ressources sont surexploitées et il convient de développer une pêche durable et respectueuse de l'environnement.

Il convient également d'améliorer la planification territoriale du développement afin de promouvoir de meilleurs échanges entre villes et campagnes, permettant d'assurer une

³⁹ Compte satellite de la pêche maritime, ANSD, novembre 2015

alimentation durable et accessible à l'ensemble de la population du Sénégal et de réduire la malnutrition.

Il est aussi nécessaire de réduire la féminisation de la pauvreté en milieu rural en assurant l'égalité homme-femme d'accès à la terre ainsi qu'aux moyens de production (équipement, financement) et autres métiers agricoles (transformation par exemple).

Objectifs et résultats

Objectif Général : Un milieu rural qui réponde aux attentes des populations et dont les ressources naturelles soient préservées et résilientes aux changements climatiques, générateur d'emplois agricoles et non-agricoles, en sécurité alimentaire et nutritionnelle, et qui produise de manière durable des excédents alimentaires et des cultures de rente intégrant le technologie et l'innovation. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques

Résultats attendus

OS1 - Un milieu rural créateur d'emplois qui réponde de manière rentable, équitable et durable à la demande d'aliments de qualité et contribue à un Sénégal en sécurité alimentaire et nutritionnelle et résilient aux changements climatiques.

1.1. Les populations rurales et urbaines du Sénégal sont en sécurité alimentaire et nutritionnelle et résilientes aux changements climatiques

1.2. Les producteurs d'aliments au Sénégal (pêcheurs, éleveurs et agriculteurs) bénéficient d'un revenu adéquat pour leur travail et l'attractivité du secteur s'accroît

OS2 - Des ressources naturelles (eaux, terres et sols, forêts et couvert végétal, biodiversité) gérées durablement et d'une façon participative en tenant compte des services écologiques rendus, des risques et du changement climatique

2.1. La qualité des terres est préservée ou restaurée et les opportunités d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques sont exploitées

2.2. Les pêcheries sont exploitées de manière durable.

4.3.2. Energie et transports

Contexte

En matière d'infrastructures, le soutien européen se focalisera sur le transport et l'énergie. L'intégration régionale, une finalité économique et commerciale du développement des infrastructures, et le changement climatique, seront abordés de manière transversale.

Les infrastructures de transport, l'énergie et l'intégration régionale représentent des préalables à l'émergence du Sénégal et sont, de ce fait, considérées comme prioritaires dans une logique de développement territorial.

En ce qui concerne le transport, le Sénégal a réussi à construire de nouvelles routes et remettre à niveau des routes existantes⁴⁰. Parallèlement à l'entretien des routes, un important effort reste cependant à faire pour construire et/ou réhabiliter les routes rurales, en s'assurant qu'elles soient adaptées aux effets du changement climatique, pour désenclaver les régions.

Au niveau urbain, le renforcement du parc de bus de transport urbain a démarré avec l'acquisition de 475 bus. Les projets structurants du Train Express Rapide (TER) et Bus Rapid Transit (BRT) sont bien avancés : après la mobilisation de financements de la part des bailleurs des fonds, le schéma de financement de ces projets reste à finaliser par des financements publics et privés dans le cadre d'un partenariat public privé.

Concernant le transport aérien, les travaux de l'Aéroport International Blaise-Diagne ont redémarré pour une entrée en service prévue à la fin 2017. Enfin, le projet de chemin fer Dakar-Bamako est à la recherche de partenaires techniques et financiers.

Le dragage du fleuve Casamance à une profondeur minimale de 7,5 m et le balisage du chenal ont été réalisés en 2016 dans le cadre d'un projet financé à 50 % par le Royaume des Pays-Bas. Les navires passagers et de marchandises ont désormais accès au port de Ziguinchor en toute sécurité de jour comme de nuit.

Le projet de construction d'un pont trans-gambien avec deux postes de douane transfrontaliers à Keur Ayib-Keur Ali et Missera-Senoba a démarré en 2015 et devrait s'achever en 2018. Il permettra d'améliorer la circulation des biens et personnes au sein du Sénégal (entre le Sud-Ouest et le Nord du Sénégal) et entre le Sénégal et la Gambie ce qui contribuera à la stabilité de l'ensemble Gambie-Casamance-Guinée Bissau. Par ailleurs le montage financier du Pont de Rosso reliant le Sénégal et la Mauritanie est finalisé.

Dans l'ensemble, des projets de transport structurants et à caractère intégrateur sont en exécution ou en cours d'instruction, avec des financements relativement bien identifiés. Il n'en demeure pas moins que les cadres institutionnel et réglementaire adéquats doivent être mis en place afin de faciliter la conduite, l'exploitation et l'entretien des infrastructures actuelles et futures.

Dans le secteur de l'énergie, les Etats membres de l'UE sont très actifs avec plusieurs projets en cours d'exécution. Ces projets ont eu pour effet de renforcer la capacité de production de la

⁴⁰ Sur la période 2013 – 2015, le Sénégal a construit 298 km et a réhabilité 607 km de route. Source : RAC 2016

SENELEC qui a atteint près de 900 MW en 2015. Parallèlement aux projets de renforcement de la capacité de production, les efforts d'optimisation et de réhabilitation du réseau ont permis d'améliorer la qualité de service (délestages moins fréquents, etc.).

Les projets de renforcement de la production d'électricité conjugués à la baisse des cours de pétrole des dernières années ont permis au Sénégal de réduire le coût de production de l'électricité. Cependant, des questions sur l'optimisation de l'organisation et du schéma institutionnel des fonctions de production et de distribution d'électricité restent posées. Elles devraient être au centre des projets dans la période à venir pour une meilleure qualité de service.

Les énergies renouvelables sont également une priorité stratégique pour le Sénégal avec la volonté d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à travers le développement de plusieurs centrales photovoltaïques et de l'énergie hydroélectrique, comme indiqué dans la Contribution Prévues Déterminées Nationales. En matière d'efficacité énergétique, divers projets sont également lancés ou en cours de lancement. Ils ont pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la limitation de la déforestation (bois de chauffe), l'économie d'énergie dans les bâtiments privés et publics, etc.

Enfin, l'électrification rurale constitue un axe majeur de développement des infrastructures au Sénégal avec un taux d'électrification rurale de 31,5 % en 2015⁴¹. Toutefois, le raccordement des populations rurales dans des conditions tarifaires équitables par rapport aux populations urbaines demeure un point important à résoudre.

En ce qui concerne l'intégration régionale, il s'agit essentiellement d'améliorer l'attractivité et la compétitivité du Sénégal par rapport aux pays de la sous-région. Les projets facilitant le commerce intra régional et libéralisant les échanges sont à privilégier, comme le pont de Rosso entre le Sénégal et la Mauritanie et la route Sénoba – Ziguinchor en Casamance.

Hormis le transport ferroviaire et routier, la logistique est centrale pour l'intégration régionale. Les projets de logistique axés sur le transit, le stockage ou l'export de marchandises figurant dans le PSE ne doivent pas être occultés mais n'ont pas forcément de réponse dans cette programmation conjointe.

Au vue de l'analyse des secteurs et de l'état d'avancement des différents projets du PSE et des avantages comparatifs des partenaires européens, les engagements européens se focaliseront sur : l'extension et réhabilitation des routes afin de favoriser les échanges de biens et de personnes ; l'appui des projets de mobilité urbaine (TER et Projet de restructuration des transports urbains à Dakar) ; l'augmentation des capacités de production d'énergie en favorisant les interconnexions et les énergies renouvelables ; le raccordement des populations rurales au réseau d'électricité, y compris les micros et petits réseaux ; et le renforcement de capacités et appui à l'amélioration des cadres réglementaire et institutionnel dans les secteurs des transports (exploitation et maintenance des futures infrastructures) et de l'énergie (schéma organisationnel de la SENELEC).

Une attention particulière sera portée aux intérêts et besoins spécifiques des femmes dans la planification, la conduite et la mise en œuvre des projets d'infrastructure aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Les impacts et résultats seront, dans la mesure du possible, spécifiés en fonction du sexe.

⁴¹ RAC 2016, chiffres de 2015

Objectifs et résultats

Objectif Général : Doter le Sénégal d'infrastructures permettant un meilleur accès aux services publics de base, en appui à la croissance et l'intégration régionale, et résilientes aux effets du changement climatique. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques

Résultats attendus

OS1 - Développer des infrastructures de transport de qualité (y compris transfrontalières) et à faible impact environnemental et climatique pour favoriser le développement urbain durable et le bien-être des populations

1.1. La mobilité est améliorée dans la région de Dakar
1.2. Les régions sont désenclavées grâce à des infrastructures résilientes aux effets du changement climatique

OS2 - Améliorer l'accès équitable et abordable à une énergie fiable et durable

2.1. L'accès à l'électricité en milieu urbain et rural est amélioré
2.2. La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique augmente

OS3 - Contribuer à l'amélioration de l'intégration régionale du Sénégal dans la sous-région

3.1. Les échanges transfrontaliers augmentent entre le Sénégal et les pays limitrophes

4.3.3. Emploi, secteur privé et formation professionnelle

Contexte

Le sous-emploi constitue un défi majeur au Sénégal : si le taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus est estimé à 15,7 % en 2015⁴², le taux d'occupation est particulièrement faible (45 % pour les personnes de 15 ans ou plus), et, en plus des chômeurs, certains actifs occupés travaillent moins d'heures qu'ils ne le souhaiteraient et/ou avec un salaire horaire très faible. Le sous-emploi lié à la durée du travail et au chômage est estimé à 32,4 % pour 2015 chez les 15 ans et plus.

Les difficultés d'accès à un emploi décent sont liées à une multitude de facteurs, parmi lesquels : les difficultés émanant de l'environnement des affaires, la prédominance du secteur informel, l'inadéquation des qualifications par rapport aux besoins du marché, le manque d'informations fiables sur le marché de travail et l'insuffisance des dispositifs d'appui-conseil à l'insertion professionnelle.

Avec un taux d'accroissement démographique de l'ordre de 3 %⁴³ par an, le Sénégal voit arriver sur son marché du travail, environ 269 000 nouveaux demandeurs d'emploi chaque année dont une bonne part n'a jamais été scolarisée⁴⁴ et une faible partie dispose d'un diplôme professionnel. La qualification des ressources humaines est un défi à relever pour améliorer la productivité et faciliter l'accès à un emploi décent et durable pour une frange importante de la population.

Cette importante main d'œuvre non ou peu qualifiée est corrélée au développement rapide du secteur informel qui joue un rôle de premier plan dans l'économie sénégalaise en matière de création d'emplois avec 97 % de nouveaux emplois créés entre 2010 et 2016, 90 % de la population active et 60 % de contribution au PIB. Grâce à sa grande capacité d'absorption de main d'œuvre, le secteur informel atténue de façon considérable les tensions sur le marché du travail mais ne permet généralement pas l'accès à des emplois décents avec une protection sociale.

Les femmes n'ont pas les mêmes opportunités d'intervenir dans le secteur privé que les hommes. Bien que les hommes et les femmes soient engagés pratiquement à égalité dans les activités commerciales au Sénégal, les femmes prédominent dans les activités informelles du secteur agricole. De même, pour accéder à la formation et au crédit ainsi qu'aux réseaux et à l'information, les femmes entrepreneurs rencontrent des difficultés plus importantes que les hommes.

Le secteur privé sénégalais est essentiellement constitué de MPME (Micro, Petites et Moyennes Entreprises) qui représentent près de 90 % des entreprises au Sénégal et concentrent environ 40 % des emplois et 25 % du chiffre d'affaires et contribuent à 20 % à la valeur ajoutée nationale. Les MPME contribuent au dynamisme, à la capacité d'adaptation et à la diversité nécessaires à la croissance. Le Plan Sénégal Emergent (PSE) accorde une place centrale au secteur privé et reconnaît le rôle important des MPME pour la promotion sociale

⁴² Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal, ANSD, 2016

⁴³ Banque mondiale, 2015

⁴⁴ Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal, ANSD, 2011

et dans l'économie, en tant que socle pour le développement de la production, tout en soulignant les difficultés d'accès au financement de ces dernières.

Le Sénégal jouit en outre d'une des infrastructures de télécommunication les plus développées d'Afrique de l'Ouest. Plusieurs applications ont vu par exemple le jour dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'éducation. Dans ce contexte, la digitalisation et les technologies de l'information et de la communication offrent de nouvelles perspectives en termes d'entrepreneuriat et d'emploi.

Le manque de statistiques fiables et régulières ne permet cependant pas d'apprécier à sa juste valeur l'apport des MPME dans l'économie. En conséquence, la conception des politiques de soutien aux MPME ne peut pas toujours s'appuyer sur un diagnostic de qualité, et le suivi de l'impact des mesures prises est très difficile.

Le développement des MPME continue de faire face à des contraintes et des défis majeurs, notamment : (i) le taux de mortalité précoce des entreprises (environ 60 % durant la première année de création) ; (ii) la prédominance du secteur informel et la faiblesse de la gouvernance d'entreprise ; (iii) la difficulté d'accès à la commande publique et ce, en dépit du dispositif légal et réglementaire incitatif et les efforts de réduction des arriérés de paiement envers les opérateurs privés ; (iv) la faiblesse de la qualité dans l'information financière et (v) la difficulté d'accès au financement bancaire adapté aux MPME⁴⁵.

Pour ce qui est des difficultés d'accès aux financements bancaires, la méfiance des banques à l'égard du segment des MPME, perçu comme risqué, constitue l'une des principales raisons. Cependant les MPME portent également leur part de responsabilité. En effet, celles-ci ne disposent généralement pas d'états financiers, ce qui accroît la méfiance des établissements financiers.

Il s'avère donc nécessaire de faciliter l'accès à des services financiers adaptés et innovants pour assurer le développement d'une offre de services financiers spécifiques aux MPME, notamment celles évoluant en milieu rural.

En ce qui concerne le climat des affaires, le Sénégal a entrepris depuis 2012⁴⁶ un ambitieux programme de réformes. Les réformes portent principalement sur la baisse de l'impôt sur les sociétés, la facilitation des procédures administratives et fiscales de création des entreprises, la réduction des frais de transfert de propriété, la simplification des procédures et la réduction des délais liés au commerce extérieur.

Malgré les progrès du Sénégal dans le classement du «*Doing Business*», qui est passé de la 157^{ème} position en 2011 à la 147^{ème} en 2017 sur 190 économies, force est de constater que l'amélioration du climat des affaires demeure encore une préoccupation majeure pour dynamiser l'investissement privé, générer une croissance durable et créer des emplois et favoriser la formalisation des entreprises. Le coût du travail dans le secteur formel, la rigidité de la législation (droit du travail notamment), ou encore le régime fiscal insoutenable pour les microentreprises ou entreprises en création, demeurent des contraintes lourdes. La forte concentration de la fiscalité sur les entreprises du secteur formel (80 % du produit fiscal en moyenne) et la faiblesse des administrations et des systèmes judiciaires pour faire respecter la

⁴⁵ La BCEAO est en voie de lancer un programme de facilitation de l'accès au financement pour les MPME de l'UEMOA

⁴⁶ PREAC 2013 – 2015. Le PREAC 2 est en cours de formulation, APIX

législation et les contrats, ainsi que la corruption pèsent sur le développement du secteur privé.

Des nouveaux outils tels que la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE), le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP) et le Fonds Souverain d'investissements Stratégiques (FONSIS) sont venus renforcer le dispositif actuel de financement des MPME en mettant en place des instruments financiers innovants de dette, de prise de participation et de garantie. Cependant, l'insuffisante coordination des structures d'encadrement et d'accompagnement des MPME et leur présence encore marginale dans les régions ne permettent pas un soutien optimal en faveur du développement des entreprises du secteur privé.

Le PSE met l'accent sur la nécessité d'étendre et de diversifier les exportations qui sont considérées comme un des vecteurs les plus importants de la relance économique. Les exportations sont principalement l'or, le ciment, les produits arachidières, pétroliers, halieutiques et chimiques (acide phosphorique, phosphates). Ces produits représentent plus de la moitié du total des exportations de marchandises. L'Afrique de l'Ouest est le principal marché du Sénégal avec plus de 40% des exportations totales depuis 2000.

Pour ce qui est de la formation professionnelle et technique (FPT), les efforts consentis restent insuffisants. Ainsi, seuls 7 % des sortants du cycle fondamental s'orientent vers les filières de la FPT, ce qui reste très en dessous de l'objectif d'absorption de 30 % fixé à l'horizon 2030. Les données sur le secteur de la FPT montrent par ailleurs d'importantes disparités régionales. La région de Dakar concentre toujours la majorité des effectifs inscrits (62,5 %) et l'essentiel de l'offre privée (79,3 %) tandis que les régions de Louga, Matam et Fatick comptent les effectifs les plus faibles.

En lien avec ces constats, le plan de développement stratégique de la formation professionnelle et technique et de l'artisanat (2016-2020) souligne qu'il est indispensable que le secteur de la FPT et de l'artisanat puisse adéquatement renforcer le potentiel d'insertion sociale et professionnelle tant en quantité qu'en qualité. Dans ce cadre, la FPT et l'artisanat sont reconfigurés dans une logique de satisfaction des demandes de formation, de renforcement de l'attractivité de la FPT, d'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages, d'adéquation formation/emploi en tenant compte des exigences de qualification du marché, et de développement de partenariats public-privé.

En matière d'équité et d'égalité de genre, les principaux défis s'articulent autour de la promotion de l'accès des filles et des femmes aux filières considérées comme traditionnellement masculines et aux nouvelles filières de formation porteuses d'emplois. Cette nouvelle politique traduit l'objectif du gouvernement de faire de la FPT une option stratégique pour l'émergence économique et l'emploi, en passant d'une logique de recyclage des déperditions scolaires à une logique économique de satisfaction des besoins du marché du travail en ressources humaines qualifiées.

Les défis auxquels sont confrontés les jeunes hors de toute situation éducative ou professionnelle n'ont pas trouvé à ce jour de solution adéquate. La question de l'insertion dans la vie économique et sociale du pays est d'autant plus cruciale qu'elle constitue une menace potentielle à la stabilité sociale.

La constitution de passerelles et d'un accompagnement entre le monde de l'éducation et celui de la formation et de l'apprentissage aux compétences renouvelées, a pour effet de réduire, voire d'absorber ces temps d'exclusion. Un travail approfondi sur la manière dont ces mesures peuvent créer des liens entre le monde de l'éducation et celui de la formation est nécessaire afin de favoriser l'entrée dans le monde du travail.

La promotion des opportunités économiques doit également être considérée comme une réponse concrète pour la réduction de la migration économique irrégulière des jeunes issus du milieu rural. Elle peut aussi permettre de faire levier sur les ressources techniques et financières de la diaspora dont les transferts de fonds équivalent à 1,45 milliards d'euros⁴⁷, soit environ 12 % du PIB du Sénégal en 2015, et dépassent de près de 80% l'aide publique au développement pour le Sénégal⁴⁸.

Objectifs et résultats

Objectif Général : Soutenir la création d'emplois durables et de qualité par le secteur privé afin de favoriser une croissance économique inclusive et durable et réduire la pauvreté. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants:



Objectifs spécifiques

OS1 - Renforcer la compétitivité des MPME

OS2 - Améliorer le climat des affaires pour attirer des investissements privés durables afin de favoriser une croissance inclusive et l'intégration régionale

OS3 - Améliorer la coordination entre le marché du travail et un système de formation professionnelle et d'accompagnement attractif, accessible et performant afin de soutenir l'insertion des jeunes et favoriser l'emploi, y compris les emplois verts

Résultats attendus

1.1 Les capacités des structures privées et publiques d'appui aux MPME (prestataires de services privés et publics) sont renforcées

1.2 Des mécanismes financiers pour faciliter la migration des entreprises du secteur informel (économie informelle) au secteur formel sont disponibles, en particulier pour les entreprises «femmes» à travers des soutiens techniques et économiques

2.1. Les entraves à la formalisation des affaires par les jeunes (15-35 ans) et les femmes sont réduites

2.2. L'accès des entreprises aux marchés publics et aux marchés d'export augmente

3.1. Une offre de formation accessible, adaptée aux besoins de l'économie et basée sur un mode de gestion intégrant les partenariats public-privé est élaborée et mise en œuvre.

⁴⁷ Comptes extérieurs de la République du Sénégal – MEFP - BCEAO, mars 2017

⁴⁸ Aide publique au développement : USD 880 millions en 2015, OCDE

4.4. Objectif stratégique 2 : une population en bonne santé et éduquée qui bénéficie d'une protection sociale adéquate

4.4.1. Eau et assainissement

Contexte

Le PSE qui dans son « Axe 2 - Capital humain, Protection sociale et Développement durable » accorde une large place à l'accès aux services sociaux de base, notamment à l'eau potable et à un cadre de vie sain.

Les projets mis en œuvre par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) ont largement contribué aux résultats enregistrés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal durant la décennie 2005-2015. Cette période a été marquée par la mise en œuvre du Programme Eau potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM), dans une dynamique d'approche sectorielle, pour concourir à l'atteinte des OMD à l'horizon 2015. Ce programme a permis d'enregistrer les résultats suivants : (i) la définition d'une vision sectorielle intégrée avec une cohérence entre les sous-secteurs de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ; (ii) des avancées sensibles en termes de programmation, suivi évaluation et pilotage sectoriel et la tenue depuis 2007 de revues annuelles sectorielles impliquant l'ensemble des acteurs ; (iii) la création de cinq unités de gestion et de planification de bassin pour une gestion concertée et durable des ressources en eau ; (iv) une amélioration régulière de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement avec toutefois des résultats mitigés pour ce dernier⁴⁹ ; (v) une mobilisation accrue des financements du secteur, avec 80 % de ressources internes (prêts et budget de l'Etat) dont 43 % pour le milieu rural et 57 % pour le milieu urbain et 85 % pour l'eau potable et 15 % pour l'assainissement.⁵⁰

Dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de la réforme de la gestion des finances publiques de l'espace UEMOA avec le passage au budget programme (DPPD), le Sénégal a actualisé en 2017 sa politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement (LPSD) pour la période 2016-2025.

Cette nouvelle LPSD répond à la mission du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) qui est de promouvoir, d'une manière durable et équitable, la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que l'accès universel à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats. Elle se décline en quatre objectifs stratégiques, à savoir : (i) renforcer la bonne gouvernance du secteur, (ii) assurer une gestion intégrée et efficace des ressources en eau en vue de la satisfaction durable des besoins liés à tous les usages, (iii) promouvoir l'accès universel à l'eau potable à travers le renforcement des infrastructures garantissant la continuité et la qualité du service public, et (iv) promouvoir une bonne gestion des eaux usées, des excréta et des eaux pluviales.

Malgré les acquis enregistrés, le secteur doit encore faire face à plusieurs défis. La gouvernance sectorielle doit être améliorée à travers : (i) la clarification des attributions des

⁴⁹ a) Eau potable : de 64 % en 2005 à 87 % en 2015 en milieu rural (cible 82 %) et de 92 % en 2005 à 98 % en 2015 en milieu urbain (cible 100 %) ; b) assainissement : de 26 % en 2005 à 37 % en 2015 en milieu rural (cible 63 %) et de 57 % en 2005 à 62 % en 2015 en milieu urbain (cible 78 %). Source : rapport revue sectorielle annuelle 2016

⁵⁰ Pourcentages calculés à partir des données du Rapport revue sectorielle annuelle 2016

entités (directions, organismes sous tutelle, etc.) du ministère en répartissant mieux les rôles et responsabilités de chaque acteur en termes de pilotage stratégique du secteur et de mise en œuvre opérationnelle, (ii) le renforcement du contrôle par le ministère de la performance des structures sous tutelle, (iii) l'opérationnalisation du cadre règlementaire et législatif du secteur (décrets d'application du Code de l'eau, de la loi SPEPA⁵¹, clarification des compétences dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation), (iv) le renforcement du cadre de suivi évaluation sectoriel mis en place dans le cadre du PEPAM afin de définir un cadre global et harmonisé et de répondre aux nouvelles exigences des ODD et du DPPD, (v) la conduite à son terme de la réforme de seconde génération des sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement urbains dont l'objectif est d'opérer des choix en matière de délégation des services en renforçant le rôle des opérateurs privés dans l'exploitation, le renouvellement et le renforcement des infrastructures et en assurant une synergie des deux sous-secteurs aux plans financier, opérationnel et structurel, (vi) la poursuite de la réforme institutionnelle du sous-secteur de l'eau en milieu rural qui vise à transférer la gestion et l'exploitation des infrastructures au secteur privé et l'opérationnalisation de la nouvelle stratégie de l'assainissement en milieu rural, (vii) la mise en place d'un mécanisme de régulation du secteur qui fixe les paramètres régissant les rapports entre la tutelle, les délégataires de service et les usagers, et (viii) le renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière de veille citoyenne et de plaidoyer pour contribuer pleinement à la redevabilité des pouvoirs publics et à l'amélioration du service.

Il est également nécessaire d'actualiser et de mettre en œuvre le Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) à travers : (i) la réalisation des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des ressources en eau (SDAGE) et l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des ressources en eau (PGRE), (ii) l'amélioration de la connaissance de la ressource afin de mieux planifier les investissements en fonction des usages, réduire les conflits autour de l'eau et atténuer les effets du changement climatique, (iii) l'amélioration de la qualité physico-chimique (déferrisation et défluorisation) et bactériologique (chloration des forages ruraux) de l'eau, et (iv) la réduction des pollutions liées au développement des activités agricoles et industrielles et l'effectivité du principe pollueur-payeur.

Enfin, il convient d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à travers : (i) l'optimisation de la stratégie de financement du secteur qui doit prendre en compte l'implication des acteurs privés (PPP) et l'ensemble des instruments financiers disponibles (tarif⁵², redevance, taxes, subventions, prêts,...) pour assurer de manière durable le développement et la gestion des infrastructures, (ii) le renouvellement et la mise à niveau des ouvrages pour assurer la sécurisation et la continuité du service ainsi que faciliter la mise en délégation de la gestion et de la maintenance, et (iii) la poursuite de la réalisation de nouveaux investissements pour faire face à l'accroissement démographique, réduire les disparités urbain/rural et entre régions et de genre, et améliorer la qualité du service⁵³, avec une attention particulière au rattrapage du sous-secteur de l'assainissement/traitement des eaux usées souvent défavorisé par rapport à l'accès à l'eau potable.

⁵¹ Loi sur le Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement collectif des eaux usées domestiques

⁵² Révision de la grille tarifaire (répartition du prix moyen de l'eau en fonction des tranches de consommation et des catégories d'usagers) ainsi que l'évolution du prix moyen de l'eau même

⁵³ Bien que le taux de couverture d'accès à l'eau en milieu urbain frôle les 100 % mesuré selon les indicateurs OMD, ceci masque cependant des problèmes significatifs au niveau de la disponibilité et de la qualité de la ressource, critères qui sont incorporés dans les nouveaux indicateurs ODD

Les femmes et les filles sont souvent les principales utilisatrices, pourvoyeuses et gestionnaires de l'eau dans les ménages mais aussi les gardiennes des normes d'hygiène dans les foyers. L'accessibilité à l'eau a donc un impact important sur leur budget temps, surtout en milieu rural. La faiblesse des infrastructures est une contrainte pour les femmes à qui revient la responsabilité de la gestion de ces questions. Le réseau d'égouts pour l'évacuation des eaux usées est utilisé par 29 % de ménages urbains et moins de 2 % de ménages ruraux. Dans les zones périurbaines touchées par les inondations, les femmes qui assurent la propreté du cadre de vie à travers entre autres l'évacuation ou l'enfouissement des eaux usées, sont les plus exposées à la pénibilité de ces tâches et aux conséquences sanitaires. En outre, l'absence de systèmes d'assainissement accroît les maladies d'origine hydrique chez les enfants qui sont pris en charge par les femmes.

Objectifs et résultats

Objectif Général : Améliorer les conditions de vie des populations, notamment des plus vulnérables, et leur environnement sanitaire et hygiénique à travers l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le cadre d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau et tenant compte des effets du changement climatique. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques

OS1 - Contribuer à assurer un accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable

OS2 - Contribuer à assurer un accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes en situation de vulnérabilité

OS3 - Assurer la pérennité de la ressource en eau et des infrastructures d'eau potable et d'assainissement

Résultats attendus

1.1. Les populations bénéficient d'un plus large accès à une eau potable de qualité

1.2. La structure du prix de l'eau tient mieux compte des conditions socio-économiques des usagers

2.1. Les populations bénéficient d'un accès plus large à un service d'assainissement adéquat

2.2. Les rejets d'eaux dans l'environnement sont moins polluants, la qualité de la ressource en eau est mieux préservée

2.3. L'impact des inondations est réduit à travers une meilleure gestion des eaux usées et pluviales

3.1. Les ressources en eau sont mieux connues, utilisées plus efficacement dans tous les secteurs et la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce est garantie afin de remédier à la pénurie d'eau et prend en compte les effets du changement climatique.

3.2. L'équilibre financier global du secteur eau et assainissement est assuré à travers une grille tarifaire et d'autres sources de financement couvrant les charges récurrentes et la réalisation des plans d'investissement pour répondre à la demande

3.3. La gouvernance du secteur est améliorée

4.4.2. Qualité de l'éducation, enseignement supérieur et recherche

Contexte

La massification du système éducatif reste un réel enjeu au Sénégal, même s'il apparaît que l'objectif de scolarisation universelle est de plus en plus dépendant des réponses qui seront apportées à un double défi majeur : celui de la diminution des taux d'abandon scolaire, d'une part qui appelle lui-même une amélioration sensible de la qualité des premiers apprentissages en lecture et en mathématiques, d'autre part.

La population sénégalaise a triplé entre 1976 et 2015. La pression démographique sur l'école est considérable et va se poursuivre au cours des 10 prochaines années : les enfants en âge d'être inscrits au primaire passeront ainsi de 2,3 millions en 2015 à 3,1 millions en 2025 soit une augmentation de 36 %. Pourtant, 634 000 enfants en âge d'être scolarisés à l'élémentaire ne vont pas à l'école aujourd'hui, malgré l'indéniable amélioration de certains indicateurs entre 2000 et 2015 : le taux brut d'admission au cours d'initiation (CI) (de 85 % à 104 %), le taux brut de scolarisation (de 67 % à 86 %), l'indice de parité de genre (qui est même favorable aux filles depuis 2007) et le taux d'achèvement du cycle élémentaire (de 36 % à 61 %). Les progrès réalisés en matière d'accès à l'enseignement élémentaire depuis 2000 ont eu des effets très sensibles au niveau de l'enseignement moyen depuis 10 ans : le nombre de collèves a plus que triplé entre 2005 et 2015 (passant de 579 à 1 860), les effectifs scolarisés dans ce cycle ont augmenté d'environ 150 % sur la période (passant de 312 000 à 780 000 élèves), et le taux brut de scolarisation au niveau du collève a presque doublé en 10 ans (passant de 32 % à 60 %). La pression sur le premier cycle du secondaire restera également importante jusqu'en 2025.

Pour absorber l'accroissement de la population scolarisable, l'Etat consacre un effort important à l'éducation en y allouant actuellement 7,7 % du PIB⁵⁴ contre 3 % en 2000. Le système éducatif sénégalais mobilise 22,3 % du budget de l'Etat, mais ses résultats restent fragiles au regard des dépenses consenties. Malgré une politique de baisse des redoublements plutôt réussie à l'élémentaire, les taux d'abandon sont restés très élevés là où les redoublements sont interdits (9,4 % dès la fin du CI, et jusqu'à 15,3 % à la fin du CM1). Par ailleurs, le niveau de ces redoublements continue d'augmenter dramatiquement au collève (taux moyen de redoublement de 21,5 % en 2015). Ces résultats trouvent leur origine dans le fait que les premiers apprentissages des élèves en lecture sont difficiles parce qu'ils ne leur sont pas proposés dans une langue qui leur est familière, aggravé par l'incapacité des enseignants à mettre en place des dispositifs de remédiation pour prévenir l'échec scolaire.

Le gouvernement a élaboré le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET) pour la période 2013-2025. Le programme vise à mettre en place un cycle d'éducation de base de 10 ans et met l'accent sur l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages, à travers le développement des enseignements en langues nationales dans le cycle élémentaire, sur les disciplines scientifiques et technologiques, sur la diversification de l'offre scolaire et sur la formation professionnelle et son adéquation aux besoins de l'économie sénégalaise. Ce document de stratégie sectorielle est en cours de mise à jour, notamment pour s'assurer de la prise en compte de toutes les cibles de l'ODD4, y compris celles qui se rapportent à l'éducation préscolaire (cible 4.2) et à la réduction des

⁵⁴ Financement public et extérieur de l'Éducation au Sénégal, UNESCO – ANSD, 2016

inégalités d'accès à l'éducation qui touchent les groupes vulnérables ou à besoins éducatifs particuliers (cible 4.5).

Le Sénégal possède six universités publiques et quatre universités supplémentaires sont en projet. Plusieurs écoles nationales d'enseignement supérieur complètent par ailleurs l'offre de formation du service public dans divers domaines professionnels. Le nombre d'établissements privés d'enseignement supérieur s'est fortement développé ces quinze dernières années, passant de 31 écoles et instituts privés en 2000 à 117 recensés par le MESR en 2015.

Le PSE intègre la volonté de développement de l'enseignement supérieur en soutenant l'objectif de faire de Dakar un campus intégré de référence d'ici 2018, avec la création d'au moins cinq écoles de renommée internationale. Il s'agit de renforcer l'offre d'enseignement supérieur spécialisé centrée sur des secteurs clés de l'émergence économique du Sénégal et de la sous-région et de favoriser des pôles d'excellence. Inscrit au cœur du PSE, le programme de Réforme « Alignement des formations de l'enseignement supérieur avec les besoins de l'économie du Sénégal » vise à améliorer l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur sénégalais a accueilli 150 000 étudiants dans son réseau d'universités et d'institutions d'enseignement supérieur en 2015-2016. L'importante croissance démographique du Sénégal et l'augmentation des taux bruts de scolarisation et du nombre de filles dans le secondaire a fortement accru la demande d'accès à l'enseignement supérieur. Malgré un faible taux de réussite au baccalauréat (36.5 % en 2016), le flux annuel de bacheliers va sans cesse croissant, passant d'environ 9 000 en 2000 à plus de 55 000 candidats admis pour la session 2016. La part des titulaires du baccalauréat qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur sénégalais s'établit à 80%, impliquant ainsi de lourds problèmes de sureffectifs. Les projections réalisées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche estiment la population étudiante à 270 000 étudiants en 2022.

L'Etat consacre 0.54 % de son PIB à la recherche. Les grands secteurs d'application de la recherche au Sénégal sont en phase avec les priorités nationales de développement du pays. Ils concernent principalement l'agriculture, l'élevage, la pêche, la santé, mais aussi les secteurs de l'eau, des mines et de l'énergie.

Le Sénégal s'est donc engagé dans un vaste programme de réformes. Les principaux axes portent sur l'extension de la carte universitaire ; Le développement des formations en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEMS) et des filières professionnalisantes courtes ; L'utilisation des TIC pour répondre au défi de la massification ; et l'amélioration du pilotage et de la gouvernance du système d'enseignement supérieur et de la recherche à travers la révision du décret portant création et organisation du CNRS ; la création d'un Centre National de Recherche scientifique et technique (CNRST) en charge de la gestion des équipements lourds mutualisés ; et la création d'un Fonds National de la Recherche et de l'Innovation (FNRI) pour financer les recherches prioritaires.

Les politiques de promotion de l'éducation des filles ont donné des résultats fort satisfaisants, surtout à l'élémentaire (entre 2010 et 2015 l'indice de parité F/G est passé de 1,09 à 1,14)⁵⁵ et dans l'enseignement moyen (entre 2010 et 2015 le taux brut de scolarisation des filles est passé de 43 % à 63,3 % et l'indice de parité F/G de 0,91 à 1,12). Cependant, le taux

⁵⁵ Rapport National sur la Situation de l'Education, Ministère de l'Education national, 2015

d'abandon pour les filles reste de près de 10 % à l'élémentaire et au moyen et le taux de réussite est plus faible pour les filles que pour les garçons.

Les obstacles à la scolarisation des filles sont encore nombreux. Les principaux facteurs qui entravent la scolarisation et le maintien des filles à l'école, surtout dans les zones plus pauvres et reculées, sont : i) le déficit d'infrastructures et d'équipements scolaires (par exemple l'absence de toilettes séparées) ; ii) l'offre éducative peu inclusive vis-à-vis des filles; iii) la persistance des stéréotypes de genre dans les manuels scolaires ; iv) la mauvaise perception de l'utilité de l'éducation des filles (dépenses versus investissement) ; v) les grossesses et mariages précoces ; vi) le comportement des certains enseignants; vii) la faible performance scolaire et le faible taux de réussite des filles et; viii) la non-inscription dans les registres d'état civil et ix) la pauvreté des parents.

En outre, des grandes difficultés persistent au niveau de l'enseignement secondaire qui, en 2015, enregistre un taux brut de scolarisation de filles de 32,5 % et un taux de réussite au Baccalauréat de filles de 28,9 % (contre 34,3% pour les garçons). Concernant le personnel enseignant, des inégalités persistent entre hommes et femmes : à l'élémentaire le pourcentage de femmes dans l'enseignement est de 32 % et il chute à 17 % dans l'enseignement secondaire.

Objectifs et résultats

Objectif Général : Contribuer à l'amélioration des performances du système éducatif sénégalais, dans un environnement d'équité et de transparence. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques

Résultats attendus

OS1 - Améliorer la qualité des apprentissages de l'éducation de base pour renforcer la scolarisation et le maintien des enfants dans le système scolaire, notamment des filles et des publics vulnérables

1.1. Les compétences des élèves en lecture/écriture, mathématiques, sciences et de vie courante sont améliorées

1.2. Les infrastructures et équipements scolaires sont renforcés et améliorés notamment dans les zones moins favorisées à tous les niveaux

OS2 - Renforcer les capacités du système éducatif en appuyant la bonne gouvernance pour garantir une gestion transparente et axée sur les résultats

2.1. Les capacités de pilotage par le Ministère de l'Education Nationale de politiques de lutte contre la déscolarisation sont renforcées

OS3 - Mieux aligner les compétences des jeunes diplômés aux attentes du marché du travail

3.1. Les formations proposées, y compris les filières innovantes pour la croissance verte, sont construites en adéquation avec les besoins économiques et les liens avec le secteur privé sont développés

3.2. Les compétences pédagogiques des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur sont consolidées

4.4.3. Renforcement du système de la santé et de la protection sociale

Contexte

Malgré une volonté politique affichée, une aide internationale importante et des progrès notables enregistrés, la situation sanitaire et sociale au Sénégal reste précaire. Elle est caractérisée par une mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile encore élevée, des défaillances dans la prévention et dans la prise en charge, tant quantitative que qualitative, de la maladie, notamment des maladies non transmissibles, ainsi que la persistance de la vulnérabilité d'une grande partie de la population.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement 4 et 5 (réduction de la mortalité infantile et maternelle) n'ont pas été réalisés. La mortalité maternelle est encore élevée (392/100.000⁵⁶ Naissances Vivantes [NV] par rapport à la cible de l'OMD qui était de 127/100 000 NV). La mortalité néonatale et infantile a baissé, passant respectivement de 33‰ en 2008 à 19‰ en 2014 et de 47‰ en 2010 à 33‰ en 2014⁵⁷.

Concernant la planification familiale, seulement 23 % des femmes utilisent actuellement une méthode contraceptive⁵⁸. Au-delà des bénéfices sanitaires, l'augmentation du taux de prévalence contraceptive permettrait une meilleure maîtrise de la croissance démographique.

La malnutrition, surtout infantile, demeure une problématique majeure avec d'importantes disparités régionales, particulièrement au nord du pays où la prévalence de malnutrition aiguë générale et de malnutrition aiguë sévère est respectivement supérieure à 15 % et à 2 %⁵⁹.

La transition épidémiologique en cours liée à l'augmentation de l'espérance de vie et à la diminution de la prévalence des maladies transmissibles fait apparaître les maladies chroniques (hypertension artérielle, diabète, insuffisance rénale et cancer) comme une préoccupation de plus en plus importante du secteur de la santé.

Le nombre de cas de paludisme rapporté au nombre de personnes qui ont été vues en consultation dans les structures sanitaires a baissé, passant de 7,5 % en 2013 à 3,6 % en 2014⁶⁰. De plus, la prévalence parasitaire est passée de 3 à 1,2 %⁶¹. La situation du VIH/SIDA dans la population générale est restée stable ces dernières années. On constate même une légère amélioration sur la période 2010-2015 puisque la prévalence du VIH/SIDA parmi la population entre 15 et 49 ans est passée de 0,7 % à 0,5 %⁶², malgré de grandes disparités entre les régions, les sexes et les groupes à risque. La notification des cas de tuberculose est quant à elle passée de 87/100 000 habitants en 2003 à 95/100 000 en 2013⁶³.

La situation décrite ci-dessus est liée en partie aux insuffisances d'ordre divers notées parmi les six piliers du système de santé de l'OMS, concourant à une faible qualité des prestations. L'insuffisance de mise en œuvre du Compact-Santé et des réformes institutionnelles et organisationnelles du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) ne permet pas à ce

⁵⁶ EDS Continue, ANSD, 2010-2011

⁵⁷ EDS-MICS, ANSD, 2010-2011

⁵⁸ Pour les femmes "En union". Source : EDS Continue, ANSD, 2015

⁵⁹ Enquête SMART, décembre 2015

⁶⁰ Rapport de performances du DPPD, 2014

⁶¹ Rapport de performances du DPPD, 2014

⁶² Banque mondiale, consulté le 9 mars 2017

⁶³ Rapport évaluation à mi-parcours du PNDS

dernier de remplir pleinement ses missions. Le budget du secteur santé de 10,7 % en 2013⁶⁴ du budget total de l'Etat est encore loin de l'objectif de 15 % auquel les chefs d'Etat africains s'étaient engagés à travers la Déclaration d'Abuja ; le déficit des ressources humaines qualifiées persiste malgré les efforts de l'Etat et des partenaires dans le recrutement ; la capacité des services sanitaires à satisfaire la demande de soins demeure faible à cause notamment du manque ou de la vétusté des infrastructures et des équipements, associés aux déficits de maintenance ; la disponibilité des produits pharmaceutiques et médicaux essentiels est irrégulière et les ruptures sont fréquentes.

En réponse aux défis de la santé communautaire, le Sénégal dispose d'un Plan Stratégique National de Santé Communautaire (PSNSC, 2014-2018) qui s'inscrit dans une volonté de renforcement et d'intégration de l'offre et de la demande de santé communautaire dans le système de santé national.

L'audit « genre » du MSAS, réalisé pour apprécier le niveau de sensibilité au genre du cadre organisationnel et des interventions a mis en évidence, aux différents niveaux de la pyramide sanitaire, l'existence d'actions positives de prise en compte du genre dans les interventions et prestations de services. Toutefois, des faiblesses ont été relevées au niveau institutionnel et programmatique. Spécifiquement, les limites notées ont trait à la connaissance et maîtrise des concepts clés, à leur traduction concrète en outils d'intégration du genre dans la gestion des différentes entités chargées d'offrir des prestations de services et plus particulièrement, dans la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation des programmes et projets.

Le renforcement de la protection sociale en lien avec la santé associe le développement de la couverture maladie universelle et l'appui aux groupes vulnérables. L'accessibilité financière aux soins dans les structures sanitaires reste problématique pour la majorité des Sénégalais, en particulier pour les groupes vulnérables et/ou en cas d'affections graves comme la cancérologie. En effet, la part des dépenses des ménages dans les dépenses de santé s'élève en moyenne à 37 %⁶⁵ en 2014. Cette situation s'explique par le fait que la plupart des ménages ne bénéficient pas d'un système de couverture maladie (80 % des Sénégalais en 2013). En réponse à ces défis, le gouvernement a mis en place le programme de Couverture Maladie Universelle (CMU) afin de permettre d'une part la couverture médicale des populations - en particulier le monde rural et le secteur informel à travers les mutuelles de santé communautaires – et, d'autre part la prise en charge de certaines cibles par les gratuités (césariennes, dialyses, plan sésame, enfants de 0-5 ans). L'Etat assure ainsi par des mécanismes de subventions la prise en charge des indigents et groupes vulnérables.

En 2015 (année de création de l'Agence de la CMU), 2 016 765 cas d'enfants de moins de cinq ans, soit 59 % des enfants de cette tranche d'âge ont été pris en charge dans le cadre de l'initiative de gratuité. De plus, 17 466 femmes ont bénéficié de la césarienne dans les structures publiques de santé. Au titre des performances, la couverture définie à travers la proportion de la population générale qui bénéficie d'une couverture du risque maladie (enfants de 0-5 ans, instituts de prévoyance maladie, bourses de sécurité sociale, personnes âgées de 60 ans et plus et populations couvertes par une mutuelle de santé) est de 46 %, en 2015⁶⁶ ; un taux qui reste éloigné de l'objectif de couverture de 75 % fixé par le PSE, escompté pour fin 2017.

⁶⁴ Rapport CDSMT 2013

⁶⁵ Banque mondiale, consulté le 9 mars 2017

⁶⁶ Rapport des performances de la CMU, 2015

Par ailleurs, l'incidence élevée de la pauvreté absolue (42,5 % en 2014⁶⁷), les inégalités sociales et les disparités territoriales restent selon le Plan Sénégal émergent (PSE) préoccupantes, mettant en évidence l'urgence d'améliorer de manière durable les conditions de vie des populations, en particulier des groupes vulnérables en milieu rural. En effet, avec une incidence de la pauvreté de 26,1 % en 2011, la région de Dakar présente une situation nettement plus favorable que les régions rurales avec une incidence de pauvreté s'établissant en moyenne à 57,3 %. A cet égard, le diagnostic du sous-secteur de l'action sociale a mis en évidence la nécessité de mettre en place une politique permettant l'autonomisation des personnes exclues et/ou marginalisées et des groupes sociaux vulnérables. Pour répondre à ces défis, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale met en œuvre depuis 2006 des programmes de prise en charge des groupes vulnérables tels que le plan Sésame (gratuité pour les personnes âgées de 60 ans et plus), la gratuité de la césarienne et de l'hémodialyse.

Tous ces facteurs, tant endogènes qu'exogènes qui limitent l'accès à des services et soins de santé de base de qualité, efficaces et équitables sont bien cernés et largement pris en compte par le PSE. Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales dispose d'une nouvelle Lettre de Politique Sanitaire de Développement (LPSD), de la carte sanitaire et sociale 2016-2020 et du Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD) qui prennent bien en compte ces limites. En outre, le Plan stratégique de Développement de Couverture Maladie Universelle (CMU) 2013-2017, revu en 2016 dans le cadre de la convention de financement entre l'Agence CMU et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) offre une bonne opportunité d'amélioration de l'accessibilité financière aux soins, particulièrement pour les indigents et les groupes vulnérables.

Objectifs et résultats

Objectif Général : Assurer l'accès de toute la population à des soins de santé de base de qualité, efficaces et équitables. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques

OS1 - Améliorer l'accès des populations, en particulier les plus vulnérables, à des services et soins de santé de base de qualité

Résultats attendus

- 1.1. L'accès des populations des zones d'intervention aux services de santé de base et à l'action sociale est amélioré
- 1.2. L'accès des femmes en âge de procréer et des femmes enceintes à des services et soins de qualité est amélioré

⁶⁷ Revue Annuelle Conjointe – RAC 2016

1.3. La protection des enfants contre les maladies cibles du programme élargi de vaccination (PEV) et leur accès à la prise en charge intégrée des maladies sont assurés.

1.4. La morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles sont réduites

OS2 - Etendre la protection sociale dévolue à la santé au secteur informel et aux groupes vulnérables

2.1. Les populations, y compris les indigents et les personnes vulnérables, bénéficient d'une couverture du risque maladie à travers les mutuelles de santé

2.2. La prise en charge des groupes cibles des initiatives de gratuité de la Couverture Maladie Universelle (CMU) par les structures de santé est améliorée

4.5. Objectif stratégique 3 : une gouvernance, une sécurité et une gestion des migrations renforcées

4.5.1. Gouvernance économique, gestion des finances publiques et lutte contre la corruption

Contexte

A travers l'axe 3 du PSE, le gouvernement s'engage au renforcement de la gouvernance afin de lever les contraintes qui non seulement pèsent sur la mise en œuvre des politiques publiques et le développement des activités du secteur privé mais compromettent également l'atteinte des objectifs économiques et sociaux. Les deux axes stratégiques des réformes choisis par le gouvernement sont la réforme de l'Etat et le renforcement de l'administration publique et la gouvernance stratégique, économique et financière.

Le système de gestion des finances publiques a fait l'objet d'évaluations suivant l'approche PEFA dont la prochaine est prévue pour fin 2017. Ces évaluations ont permis au pays de disposer d'un plan des réformes budgétaires et financières (PRBF) régulièrement mis à jour, intégrant notamment les besoins liés à l'application des directives du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA. Le processus de validation au niveau de l'UEMOA d'une « politique commune genre », préalable à l'élaboration d'une directive, offre en outre un contexte très favorable pour l'intégration des considérations d'égalité de genre dans les réformes budgétaires du Sénégal. La réforme des finances publiques est aussi soutenue par une assistance technique (2015-2017) du Fonds monétaire international.

Afin d'atteindre les objectifs de croissance de 7 à 8 % projetés dans le PSE, le gouvernement entend accélérer résolument les réformes structurelles destinées à l'amélioration de la gouvernance économique. Les défis pour l'avenir seront de poursuivre la réforme fiscale, d'améliorer le climat des affaires ainsi que la gouvernance des agences et établissements publics, de réformer le secteur énergétique et les entreprises publiques et semi-publiques en difficulté, de réformer l'accès au foncier, de poursuivre la décentralisation, etc. En outre un important potentiel en pétrole et gaz au large du Sénégal, confirmé en 2016 devrait changer la donne à moyen terme. Ces ressources pourraient être un atout majeur pour le développement socio-économique du pays, qui nécessite toutefois une solide préparation de la part de l'Etat du Sénégal, notamment pour un encadrement et une gestion transparente et durable de ces ressources.

A cet égard, les progrès sont notables notamment grâce à l'adoption en 2016 d'un nouveau code minier qui a marqué l'adhésion du Sénégal à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et a apporté des modifications sur la protection de l'environnement, le respect des droits humains et le renforcement du contrôle. Un comité national ITIE a été créé en 2016 et le Sénégal a, pour la deuxième année consécutive, publié son rapport annuel de conciliation. Bénéficiant du statut de pays candidat à l'ITIE depuis 2013, le Sénégal cherche encore à accéder au statut de pays conforme aux normes ITIE. Il reste néanmoins plusieurs défis dont la faiblesse des effectifs du Ministère de l'Industrie et des Mines et le déficit d'infrastructures adéquates pour le développement des activités extractives.

Pour faciliter une prise de décision avisée, la bonne formulation et la mise en œuvre efficace des réformes, un système de suivi-évaluation harmonisé et performant ainsi que des statistiques fiables, complètes, régulières, sensibles au genre et publiées dans les délais sont indispensables.

Le système de gestion des finances publiques est sujet à de multiples réformes visant à améliorer son efficacité et sa transparence. A la dernière évaluation PEFA en 2011 (basée sur des données 2009/2010), le Sénégal avait réalisé des efforts significatifs pour l'amélioration de la gestion des finances publiques. Ainsi, la perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire est réalisée à travers l'élaboration des documents de programmation budgétaires pluriannuelle (DPPD). La qualité des documents et du cadrage macro-économique peut encore s'améliorer pour renforcer la crédibilité du budget et l'efficacité des investissements publics. Le système de passation des marchés publics avait également fait des progrès qui ont été renforcés en 2014 par la révision du code des marchés publics. Toutefois, il apparaît nécessaire de veiller à sa bonne application à tous les niveaux et de limiter ou d'encadrer les procédures spécifiques comme les offres spontanées ou les demandes de renseignement de prix (DRP). L'évaluation PEFA avait également révélé un certain nombre d'insuffisances, notamment la récurrence des opérations de régularisation budgétaire, le manque d'informations sur les dépenses publiques des établissements autonomes ainsi que sur les dépenses fiscales, la faiblesse des organes de contrôle interne et externe et leur manque de coordination. Des décrets pour l'organisation et l'encadrement du dispositif de contrôle interne au sein de ministères sont en préparation et la loi organique portant statut des magistrats de la Cour des comptes a été adoptée en juin 2016. Le renforcement des effectifs et des capacités des instances de contrôle interne et externe (inspections internes, Cour des comptes, Parlement) doit désormais être une priorité. Il sera important de veiller à une approche holistique, clarifiant les missions et les relations des corps de contrôle interne et externe.

Malgré des progrès dans la transparence budgétaire, les organisations de la société civile ne sont pour la plupart pas en mesure d'analyser les informations budgétaires accessibles. Par conséquent, leur capacité de contrôle reste à améliorer afin de renforcer la participation citoyenne et démocratique.

La réforme budgétaire dans le cadre harmonisé de l'UEMOA a fait des progrès, comme le démontre l'élaboration de programmes annuels de performance (PAP), DPPD, et l'introduction du débat d'orientation budgétaire. La bascule du budget en format programme et la déconcentration de l'ordonnancement aux ministères sectoriels, initialement prévues pour 2017, ont cependant été reportées à 2020. Ce report donne une marge de manœuvre au gouvernement pour réaliser toutes les conditions préalables, notamment les dispositions réglementaires et organisationnelles, la formation des agents, la nomination des responsables de programmes et la prise en compte du genre dans les DPPD. La Commission de l'UEMOA organise des missions régulières pour le suivi de la mise en œuvre de la réforme. Au-delà des aspects techniques, il sera important de garder à l'esprit que cette réforme vise à renforcer la culture de gestion axée sur les résultats pour une meilleure efficacité des politiques publiques et promeut l'intégration du genre dans les budgets.

Les recettes fiscales représentent plus de la moitié du budget de l'Etat. Le niveau atteint par la Direction Générale des Impôts et des Domaines est à cet égard satisfaisant, et va permettre de porter le taux des recettes fiscales à plus de 20 % du PIB en 2016. Ces résultats doivent néanmoins être nuancés. En premier lieu, la pression fiscale selon la nouvelle année de base

(2014) du PIB est ramenée à environ 15 %. En second lieu, il existe une marge de manœuvre pour la mobilisation accrue des recettes fiscales, la gestion et le contrôle étant centrés principalement sur les grandes entreprises. Le secteur informel représente quant à lui un manque à gagner en matière de recettes et induit des distorsions de concurrence préjudiciables. Plus généralement, les contribuables qui ne relèvent pas du Centre des grandes entreprises sont peu gérés et peu contrôlés par les services. Plus généralement. Le nombre de contrôles opérés par la DGID est nettement insuffisant eu égard au nombre d'entreprises utilement vérifiables.

Dans ce contexte, il convient de renforcer les outils de contrôle fiscal et du bureau du renseignement afin de développer l'exploitation des données par la mise en service de base de données, la collecte et la transmission de renseignements et la réalisation d'enquêtes, de réduire les dépenses fiscales ; l'amélioration de la qualité de la gestion de la fiscalité locale ; la définition d'orientations claires s'agissant de secteurs spécifiques et à forts enjeux (fiscalité bancaire, mines, fiscalité pétrolière, etc.).

Le risque de surendettement existe dans l'avenir si le ratio dette publique sur PIB continue d'augmenter comme par le passé (de 20,9 % en 2009 à 57,3 % en 2016 soit 13 milliards de dollars). La reconstitution rapide de la dette ne devrait pas mettre en péril la viabilité de la dette si le cadre d'analyse actuel est toujours maintenu. Cette viabilité, liée à une structure de la dette qui tire encore parti des prêts accordés au Sénégal, pourrait être remise en cause en cas de changement de configuration. L'UE et ses Etats Membres vont s'associer au dialogue du FMI avec le Gouvernement pour que la capacité de gestion de la dette soit renforcée à travers l'élaboration d'une stratégie d'endettement à moyen terme et la mise en place d'une base de données et d'un mécanisme de suivi de la dette.

La corruption reste un problème et affecte les populations vulnérables, y compris les femmes. Le Sénégal a renforcé ses cadres institutionnel et juridique en initiant des réformes qui s'inscrivent dans la voie de la transparence et de la bonne gouvernance. La coopération de l'UE et de ses Etats Membres continuera de renforcer les capacités en particulier de l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC), de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) et de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les défis majeurs de la lutte sont la prévention, le renforcement de la détection de la fraude en vue de sa répression, ainsi que la sauvegarde de l'indépendance des institutions mandatées. Un autre aspect essentiel pour consolider l'opérationnalité de la lutte contre la corruption sera d'améliorer l'effectivité des poursuites judiciaires suite aux enquêtes menées par ces entités.

L'administration publique sénégalaise, qui est le plus gros employeur avec un effectif de 108 000 agents et le déploiement d'une fonction publique locale plus importante dans le cadre de la décentralisation, fait face à : des contraintes et des goulots d'étranglements reflétés par une mauvaise perception des usagers de la qualité du service public, des déficiences d'ordre institutionnel et organisationnel, des biais dans le processus de recrutement, un cadre statutaire inadapté et désuet, une précarité des conditions matérielles et financières, une absence de politique d'amélioration des compétences, et des insuffisances dans la gestion courante des effectifs. Dans ce contexte et pour répondre à ces défis, le schéma directeur de modernisation de l'administration publique (SDMAP) a défini des axes stratégiques avec une approche de gestion axée sur les résultats. La coopération de l'UE et de ses Etats Membres prendra en compte le renforcement des capacités et de la performance de l'administration dans l'ensemble de leurs appuis au Sénégal.

Objectifs et résultats

Objectif Général : Contribuer au renforcement d'un cadre économique stable propice à une croissance durable, inclusive et à l'emploi. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques

Résultats attendus

OS1 - Améliorer la gouvernance économique

- 1.1. Le suivi-évaluation des politiques publiques est renforcé
- 1.2. La production statistique est renforcée

OS2 - Améliorer la gestion des finances publiques

- 2.1. La mobilisation des recettes est améliorée (hors secteur pétrolier)
- 2.2. L'efficacité des dépenses publiques et les capacités des organes de contrôle sont renforcées

OS3 - Appuyer la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

- 3.1. La corruption a significativement diminué

4.5.2. Gouvernance démocratique et sécurité

Contexte

La thématique « gouvernance démocratique et sécurité » est principalement associée à l'objectif 16 des ODD qui est de « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

Complétant la gouvernance économique, la gouvernance démocratique cherche à améliorer et renforcer le fonctionnement efficace et transparent des institutions nationales et locales tout en consolidant le respect des droits humains, avec une attention particulière portée à l'égalité de genre. A un niveau national, les évolutions récentes, telles que la loi adoptée le 28 mai 2010, instituant la « parité absolue », instituée dans les fonctions électives et semi-électives, constituent des progrès déterminants. Grâce à cette loi, la représentation des femmes à l'Assemblée nationale est passée de 23 % en 2012 à 43 % en 2014 ; et pour les collectivités locales, de 14 % en 2009 à 47 % en 2014. Toutefois la présence des femmes dans les autres instances de gouvernance reste très faible.

Au niveau sécuritaire, le pays est menacé dans ses fondements malgré une solidité apparente plus forte que dans nombre de pays. Parmi les facteurs de déstabilisation le terrorisme et la criminalité organisée sont les principales préoccupations du gouvernement et de ses partenaires. La gestion et maîtrise des espaces frontaliers est également une préoccupation majeure du fait des possibles répercussions sur ces facteurs. Tout particulièrement conscientes de ces dangers pour le développement et le contrat social avec la population, les autorités sénégalaises ont pris les mesures nécessaires pour renforcer les capacités des services de sécurité intérieure pour lutter contre ces fléaux et assurer la sécurité des biens et des personnes en général. Cependant beaucoup reste encore à faire, et un réel besoin de renforcement du premier maillon de la chaîne pénale existe, en complément des actions liées aux thématiques de gouvernance démocratique et de justice.

En alignement avec l'axe 3 du PSE "Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité", les interventions européennes s'articuleront autour de 3 axes : la décentralisation et gouvernance locale, l'accès à la justice et le respect des droits humains et la sécurité.

En ce qui concerne la décentralisation, la réforme prônée par le Président de la République du Sénégal depuis 2013, parle d'une « refondation majeure de l'action territoriale » basée sur une « architecture administrative simplifiée » et une « modernisation de la gestion publique territoriale avec une réforme des finances locales et une promotion des ressources humaines de qualité ». Cette volonté de réforme est exprimée par l'Acte III de la décentralisation qui a notamment pour objectifs de construire une cohérence territoriale par la réorganisation de l'espace et l'émergence de pôles territoires visant à réduire les inégalités entre les espaces urbains et ruraux et garantir les solidarités sur toute l'étendue du territoire national.

Le PSE traduit également l'engagement du gouvernement à approfondir la décentralisation par une implication effective des collectivités locales dans l'action globale des pouvoirs publics. Parallèlement, le Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MGLDAT) s'est doté d'une Lettre de Politique Sectorielle et

de Développement (LPSD) pour 2015-2020 ainsi que d'une Stratégie Nationale de Développement Territorial (SNDT) pour 2012-2022. Ce cadre stratégique est complété par le Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT).

Au niveau de la mise en œuvre, il n'y a cependant pas encore d'avancée suffisante pour répondre aux ambitions du gouvernement, notamment celle du financement de la décentralisation et le transfert effectif de nouvelles compétences. La capacité d'intervention, et par conséquent les actions des collectivités locales, restent limitées en grande partie du fait de la faiblesse de leurs ressources financières et humaines. Les retards dans la mise en œuvre opérationnelle de la réforme sont aussi d'ordre juridique (législatif et réglementaire), organisationnel et culturel. La mise en place en 2016 du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) constitue la principale avancée significative enregistrée depuis la promulgation du code général des collectivités locales de décembre 2013 (CGCL).

La réorganisation des services déconcentrés de l'Etat souffre elle aussi de retard. L'élaboration d'une charte de la déconcentration des services de l'Etat a été lancée courant 2014 et ses conclusions sont toujours attendues. Le Ministère de l'Intérieur, en partenariat avec le MGLDAT, assure désormais le pilotage de ce dossier.

Les défis identifiés en matière de gouvernance territoriale sont de trois ordres : (i) consolidation du dispositif de pilotage et appui à la construction d'une cohérence territoriale viable, (ii) renforcement des capacités humaines et financières des collectivités territoriales, et (iii) instauration d'un dialogue inclusif au niveau local favorisant la redevabilité et la participation citoyenne. En réponse à ces défis, les partenaires européens s'engagent à soutenir les changements législatifs et réglementaires nécessaires et d'accompagner les services techniques centraux et déconcentrés dans leurs missions d'appui aux collectivités locales dans le cadre de la réforme. Les transferts de l'État vers les collectivités territoriales et la fiscalité locale doivent connaître des améliorations substantielles : augmentation des volumes, diversification et innovation des sources de financement, et répartition objective et prévisible.

Face à la faiblesse des ressources humaines et financières en comparaison des enjeux, l'intercommunalité s'avère l'une des voies à privilégier pour mutualiser les capacités d'intervention en faveur du développement durable des territoires. Un accent devra également être mis sur le renforcement des capacités administratives, techniques et financières des acteurs territoriaux (élus et personnel local, agents des services déconcentrés de l'Etat et représentants de la société civile) sur la base d'un diagnostic des besoins réalisé au niveau local. Par ailleurs, des synergies pourront être recherchées avec des initiatives soutenant les autorités locales dans le développement durable telles que la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie et sa convention régionale pour l'Afrique Sub-Saharienne.

Enfin, les partenaires européens soutiendront la transparence et l'efficacité dans la gestion des affaires locales, la création des partenariats entre les territoires sénégalais et ceux des Etats membres (coopération décentralisée) et la mise en place des budgets sensibles au genre. Enfin, une attention particulière sera donnée à la modernisation et à la complétude de l'état-civil qui constitue la source privilégiée garantissant les droits du citoyen.

En matière de justice et de droits humains, le Sénégal a ratifié plusieurs engagements internationaux pour réaffirmer sa volonté de s'inscrire dans une dynamique de renforcement d'un environnement favorable au respect des droits humains, à l'égalité de genre aux niveaux

de la vie politique, économique, sociale et culturelle et à la protection des droits des enfants. Malgré les avancées enregistrées ces 25 dernières années, la mise en application et la transposition des instruments auxquels le Sénégal a souscrit dans la législation nationale restent encore insuffisantes.

Selon les derniers rapports des Nations unies et des associations de la société civile qui militent pour la protection des droits humains⁶⁸, les problèmes les plus importants restent la surpopulation dans les prisons, la détention provisoire prolongée, les violences faites aux femmes et aux filles, telles que le mariage précoce et la violence conjugale. Des phénomènes comme la mendicité, la traite et le travail des enfants, ou leur non-enregistrement à l'état civil, restent aussi très préoccupants au Sénégal.

Du point de vue juridique, l'une des principales sources de droit à l'égard des femmes et des enfants au Sénégal est le code de la famille qui comporte encore des dispositions peu favorables à l'équité et à l'égalité.

Le PSE place la protection des droits fondamentaux au rang des principes devant accompagner le processus de développement, et définit comme priorités la rénovation de la carte judiciaire, l'accélération de l'informatisation et la mise en réseau de la chaîne judiciaire, la réforme du code pénal et du code de procédure pénale.

Dans l'attente d'un nouveau cadre stratégique sectoriel (le dernier datant de 2004-2013), le Ministère de la Justice s'est engagé dans la mise en place de réformes structurelles visant notamment à favoriser l'accès à la justice, le renforcement et le renouvellement des ressources humaines du secteur judiciaire, la lutte contre la surpopulation carcérale, la protection de l'enfance et de la famille.

L'accès à la justice demeure un défi majeur tant d'un point de vue culturel que géographique, en particulier pour les femmes et les filles, renforcé par le très faible nombre d'avocats et leur concentration à Dakar. Par ailleurs, des efforts devraient être faits pour la mise en place d'une justice adaptée aux enfants, conformément aux conventions internationales.

L'insuffisante informatisation des juridictions et des greffes (judiciaires et pénitentiaires) et les difficultés de l'archivage sont à l'origine de dysfonctionnements en juridiction (retard dans la délivrance des actes, problèmes de suivi des détenus) et ne permettent pas l'obtention de statistiques judiciaires fiables.

S'agissant de la population carcérale et malgré des efforts accomplis ces dernières années (augmentation de l'allocation journalière, mise en place d'activités de formation ou de travail), la situation des détenus reste critique compte tenu de l'importante surpopulation carcérale, de l'inadaptation et du manque d'établissements pénitentiaires. Les situations et conditions de détention des femmes, particulièrement difficiles, sont marquées par l'insuffisance d'espaces aménagés pour tenir compte de leurs besoins spécifiques, notamment pour les femmes qui vivent avec leurs enfants.

Le renforcement de la chaîne pénale est une priorité du Ministère de la Justice afin de garantir un traitement rapide, équitable et efficace des procédures pénales, de participer au désengorgement des prisons et d'améliorer l'exécution des décisions de justice. Ce travail

⁶⁸ Rapport HCDH 2015 ; Rapport périodique sur la mise en œuvre de la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples 2013 ; Rapport annuel 2015-2016 d'Amnesty International

devrait notamment inclure un renforcement des mesures d'individualisation et d'aménagement des peines, au-delà des libérations conditionnelles dont le nombre a sensiblement augmenté ces dernières années.

En matière de sécurité, le Sénégal est à ce jour directement impacté par l'activité des groupes criminels qu'il s'agisse de trafic en tous genres (drogues, faux médicaments, véhicules volés, ainsi que migrants) ou de cybercriminalité.

Le trafic le plus prépondérant est celui de stupéfiants, le Sénégal étant un pays de transit important de la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe. Le mode de transport principal est l'aviation commerciale, avec le convoyage du produit, ingéré par des mules, qui sont souvent des femmes. Il convient aussi de souligner qu'une part importante de la cocaïne de Guinée Bissau alimente le marché sénégalais via la Casamance. Quand bien même elle ne constitue pas encore une préoccupation majeure, la consommation locale de drogues du fait de sa disponibilité due à son transit par le pays est clairement en constante augmentation au risque de devenir un problème important de santé publique.

Les autres marchés criminels ne sont toutefois pas en reste, comme celui des faux médicaments qui se situe dans les trois premières saisies douanières pour un marché local estimé à plus de 12 milliards de FCFA par an ou celui de migrants qui est en expansion constante avec des réseaux bien organisés opérant sur le territoire. Par ailleurs, le trafic de véhicules de luxe est un autre marché ayant des ramifications régionales, lequel est devenu une réelle préoccupation au Sénégal. Enfin, il faut encore noter que le Sénégal est également victime de nombreux cas de cybercriminalité due notamment à sa connexion internet haut débit qui en fait un hôte de choix.

Une des manifestations de l'implantation de réseaux criminels se trouve sans doute dans l'ampleur que prend aujourd'hui le blanchiment d'argent. Le boom immobilier, par exemple, n'est pas corrélé avec la capacité financière calculée de l'économie. En effet, 240 milliards de FCFA circulent pour le secteur de la construction alors qu'il n'y a de traçabilité que pour seulement 10 milliards⁶⁹.

Au-delà du préjudice direct sécuritaire, financier, et sanitaire pour l'État et la population, cette criminalité organisée engendre des conséquences indirectes notamment de corruption qui, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent mettre à mal les fondements de l'État de droit sur lequel le Sénégal fonde sa stabilité et son développement.

Pendant longtemps, le Sénégal pays stable et démocratique s'est cru à l'abri de la menace terroriste en raison surtout du rôle protecteur de l'islam confrérique. Cependant, après les attentats commis dans la région (Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire), les autorités sénégalaises sont bien conscientes de la menace terroriste, et ce d'autant plus que des djihadistes sénégalais qui devaient commettre des attentats au Sénégal ont été interpellés en 2016. Le Sénégal n'échappe pas à un renforcement du religieux voire à la radicalisation comme tendent à le montrer certaines prêches rigoureuses à l'occasion de la prière du vendredi ou encore le port du voile plus répandu qu'auparavant. Une étude réalisée par le Timbuktu Institute sur les profils des personnes radicalisées dans la banlieue dakaroise en 2015, montre que 8 % des jeunes interrogés (entre 18 et 35 ans) se disent prêts à s'engager dans un groupement qui défend la cause d'un Islam plus radical.

⁶⁹ D'après une étude menée par la Cellule Nationale de Traitement des Infractions Financières (CENTIF).

En réponse à ces menaces, différentes mesures ont été prises, qui se traduisent en particulier par un net renforcement de la présence des forces de police et de gendarmerie sur la voie publique. Du point de vue institutionnel, le « Cadre d'Intervention et de Coordination interministérielle des Opérations de lutte antiterroriste » (CICO) a été créé en juillet 2016. Le Sénégal a également entamé un processus de renforcement de son cadre juridique afin de mieux prendre en compte la menace terroriste.

Relativement au thème transversal du genre et de l'effective prise en compte des besoins spécifiques des femmes, il faut souligner que le Sénégal a promu une stratégie de renforcement des capacités qui visait prioritairement l'élaboration d'outils de formation utilisable par les écoles de formation de l'Armée et de la Gendarmerie du Sénégal. Cependant, l'institutionnalisation de la formation telle que prévue dans la stratégie sectorielle genre des Forces armées n'est pas encore effective, encore moins l'établissement des cellules et bureaux de genre dans la structure organisationnelle du ministère des Forces armées, de l'Armée et aux différents niveaux des structures de la Gendarmerie. Il importe de relever les défis du renforcement du leadership des femmes et le développement d'une sensibilité genre plus forte chez les acteurs impliqués dans les forces de défense et de sécurité.

Conscients de l'importance des chantiers en matière de justice, de droits humains et de sécurité, les partenaires européens apporteront leur soutien sur 6 axes: (i) l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux de protection des droits des femmes et des enfants, (ii) le renforcement des ressources humaines dans le domaine de la justice, (iii) l'amélioration de l'accessibilité de la justice (iv) l'amélioration de la qualité de service fournie aux justiciables (v) La prévention de la radicalisation, en particulier par un appui aux services de renseignement (vi) la formation et l'appui aux services de police judiciaire dans leur lutte contre la criminalité et le terrorisme.

Le développement des systèmes d'e-gouvernance en Afrique contribuent à l'amélioration de la transparence, l'efficacité, la responsabilité des services publics et la lutte contre la corruption. Avec une connectivité internet croissante au Sénégal, il convient de promouvoir les outils numériques en matière de justice, de marchés publics, de taxation ou d'identification par exemple afin de renforcer la gouvernance et la sécurité du pays.

Objectifs et résultats

Objectif Général : Contribuer au renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, tout en œuvrant à la garantie d' un niveau de sécurité des biens et des personnes suffisant comme condition au développement économique et à la cohésion sociale du pays. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques

Résultats attendus

OS1 - Contribuer à la mise en œuvre effective des politiques de décentralisation et de déconcentration et à l'émergence de localités vertes

1.1. La performance des services fournis par les collectivités locales est améliorée et la gouvernance locale durable est renforcée

1.2. La participation et le contrôle citoyen dans la gestion des affaires locales sont accrus

OS2 - Contribuer à une justice efficace, transparente et accessible à tous dans le respect des droits humains

2.1. Les droits des citoyens, notamment les femmes et les enfants sont améliorés

2.2. L'accessibilité à une justice indépendante et impartiale et la qualité de service fournie aux justiciables sont améliorées, y compris grâce aux outils de justice numérique

OS3 - Contribuer à la professionnalisation des services spécialisés de police judiciaire, des contrôles et surveillance des frontières et du renseignement afin de lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme

3.1. Les capacités des services chargés de la surveillance des frontières (police et gendarmerie) dans le domaine de la lutte contre les migrations irrégulières et la criminalité transfrontalière sont développées

3.2. Les services de renseignements (police et gendarmerie) sont professionnalisés

OS4 - Contribuer à l'amélioration de la prévention et de la lutte contre la radicalisation

4.1. Un plan national de lutte contre la radicalisation est mis en œuvre

4.2. Les capacités de la plateforme cyber de la direction de la police judiciaire sont renforcées

4.5.3. Gestion des flux migratoires

Contexte

Le manque d'opportunités économiques a fait du Sénégal un foyer de départ et en même temps un espace de transit pour des migrants d'autres nationalités. A la fois pays d'origine et de destination, la migration est devenue un enjeu majeur pour le Sénégal, comme pour l'UE, et représente non seulement une opportunité mais également un défi.

Tout en abritant d'importantes communautés d'immigrés de la sous-région qui est de plus en plus fragilisée, le Sénégal dispose, depuis les années 1980 déjà, d'un solde migratoire négatif, les départs dépassant nettement les entrées. Tandis que les derniers recensements, remontant à 2010, chiffrent les émigrés à 4 % de la population (545 000), il est estimé aujourd'hui que la situation réelle est celle d'une diaspora sénégalaise bien plus importante, avec entre 2.5 et 3 millions de personnes. Du point de vue de la nature et de la composition des effectifs de migrants, il est noté que les hommes sont majoritairement représentés. Toutefois, les femmes sont de plus en plus présentes dans les flux migratoires internes et externes. Les migrantes sénégalaises choisissent de plus en plus de tenter seules leur chance en Europe. A travers la migration, les femmes répondent à la fois aux sollicitations familiales mais aussi à leur volonté d'émancipation.

La diaspora est historiquement considérée par les autorités sénégalaises comme un atout majeur pour le développement du pays. Selon les données pour l'année 2015, les transferts de fonds de la diaspora équivalaient à 12 % du produit intérieur brut⁷⁰ et seraient en hausse constante.

Le PSE vise le renforcement de la participation de la diaspora sénégalaise dans les efforts de développement du pays par "la vulgarisation des opportunités d'investissements productifs, l'accompagnement de leurs initiatives, tout en assurant leur protection et le respect de leurs droits, l'amélioration de la gestion des statistiques migratoires et la promotion du transfert de leurs connaissances et savoir-faire". En 2015, 60 % des transferts des fonds des migrants vers le Sénégal provenaient d'Europe⁷¹. Les programmes financés dans le cadre de la programmation conjointe de l'UE et des Etats membres viseront à accompagner l'investissement social et productif, individuel et collectif, de la diaspora à distance ou dans le cadre d'un retour à travers l'appui à la mise en place d'une offre de services non-financiers et financiers.

Au-delà des envois et transferts de fonds, les compétences et les expériences acquises par la diaspora dans les pays d'accueil sont précieuses et, mobilisées dans un cadre adapté, peuvent contribuer au développement du Sénégal et au renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux dans des secteurs économiques et sociaux clefs, et renforcer le capital humain au Sénégal, en particulier en matière d'innovation et de créativité entrepreneuriale.

La diaspora sénégalaise est très hétérogène. Parmi les membres de cette diaspora, force est de constater que certains d'entre eux sont des migrants irréguliers. Même si la majeure partie de l'émigration sénégalaise est régionale, le Sénégal est récemment devenu l'une des principaux

⁷⁰ BCEAO, mars 2017

⁷¹ BCEAO, mars 2017

pays source de l'émigration vers l'Europe dans la sous-région. Selon les statistiques disponibles (Frontex, OIM), il est le 3^{ème} pays d'origine de la migration irrégulière de la région après le Nigéria et la Gambie. Les migrations irrégulières sénégalaises sont essentiellement économiques et fortement liées au sous-emploi et au manque de perspectives (économiques, sociales, identitaires) des jeunes générations. Par ailleurs, la dégradation environnementale et les effets du changement climatique accentuent le risque de migration. Même si les ressources familiales permettent un niveau de vie au-dessus d'une situation de pauvreté aigue, les jeunes n'y voient que peu d'options pour leurs propres ambitions et pour sortir de la dépendance familiale.

Cette migration irrégulière sénégalaise est par ailleurs en hausse avec plus de 10 000 arrivées irrégulières dénombrées en Italie en 2016 et plus de 5 000 de janvier à juillet 2017. Dans le cadre du suivi des flux migratoires dans la région d'Agadez au Niger, presque près de 17 000 des 140 000 migrants observés allant du Niger à la Libye et en Algérie seraient sénégalais. Ces migrants irréguliers rencontrent des conditions pénibles lors de leurs trajets, en particulier les femmes qui sont victimes de violences sexuelles⁷², et se retrouvent souvent dans des situations de forte précarité une fois arrivés en Europe.

Si la migration légale maîtrisée constitue une opportunité pour le Sénégal en termes financiers mais aussi de formation des ressources humaines, la migration irrégulière incontrôlée est une menace en termes de pertes de vies humaines mais aussi pour ses liens avec le crime organisé et le terrorisme. Prenant la mesure de cette question et de la nécessité d'y apporter une réponse globale, le gouvernement du Sénégal a intégré la question migratoire dans sa politique de développement et élaboré des politiques spécifiques. Le PSE reconnaît le lien entre l'émigration et la problématique de la croissance, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation, de l'emploi des jeunes et de l'inclusion sociale.

Au cœur de l'action gouvernementale, la Direction-Générale des Sénégalais de l'Extérieur (DGSE) rattachée au Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur s'est dotée d'un Plan Stratégique et Opérationnel (PSO) suivant une approche globale pour la période 2015-2018. Il vise d'une part la lutte contre l'émigration irrégulière par la sensibilisation aux risques et l'offre d'alternatives ainsi que l'aide au retour et à la réintégration et d'autre part la contribution des Sénégalais de l'extérieur au développement via la facilitation de leurs investissements. En outre, une nouvelle politique nationale de migration est en cours de finalisation.

L'exécution de ces politiques nationale et sectorielle demeure toutefois un enjeu non seulement du point de vue opérationnel en ce qui concerne par exemple les nécessaires synergies entre les différents programmes et la mise en œuvre au niveau des autorités locales mais également du point de vue financier. Par ailleurs, les budgets alloués à la migration par le gouvernement sont difficiles à déterminer du fait de la transversalité de la thématique migratoire à laquelle sont liés directement ou indirectement des services et dispositifs au sein de la Présidence, de la Primature et de 18 ministères sur 30.

Dans le contexte du Cadre de Partenariat entre l'UE et le Sénégal afin de renforcer le dialogue et la coopération sur les migrations lancé en juillet 2016, des efforts soutenus sont attendus sur les questions de retour et de réadmission, avec un renforcement de l'efficacité des services sénégalais dans la lutte contre la migration irrégulière. A cet égard, il est à noter que le taux de retour vers le Sénégal est de seulement 9 %. En particulier, une meilleure

⁷² UNICEF, Février 2017

coopération avec les consulats est nécessaire afin de faciliter le processus d'identification et de délivrance de laissez-passer consulaires. De plus, le manque de fiabilité de l'état civil sénégalais est à l'origine de fraudes à l'identité, ce qui peut permettre des demandes de nationalité européenne sur la base de fausses filiations.

Le respect des droits fondamentaux, y compris le respect de la dignité humaine dans le traitement des individus et la protection internationale des personnes qui en ont besoin, dont les victimes de traite, seront assurés dans le cadre de l'intervention européenne. Une attention particulière sera portée aux femmes et aux enfants qui sont particulièrement vulnérables à la traite.

Objectifs et résultats

Objectif Général : Renforcer la gestion des flux migratoires réguliers et irréguliers en tant que facteur de promotion du développement durable. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques

Résultats attendus

OS1 - Accroître la contribution de la diaspora sénégalaise au développement

- 1.1. Les transferts de fonds de la diaspora sont davantage orientés vers les investissements productifs et socioéconomiques
- 1.2. Les compétences et autres savoir-faire de la diaspora sénégalaise sont mieux valorisés

OS2 - Réduire la migration irrégulière et la criminalité associée

- 2.1. Le nombre de départs est réduit grâce à la sensibilisation et l'offre d'alternatives
- 2.2. La coopération en matière de retour et réadmission est renforcée et un dispositif d'assistance aux migrants de retour est mis en place
- 2.3. Les opérations des réseaux de trafic de migrants et de traite d'êtres humains, sont substantiellement réduites

5. AUTRES APPUIS

5.1. Appui à la société civile

La feuille de route de l'engagement de l'UE et de ses Etats membres envers la société civile au Sénégal a été mise à jour en 2017. Celle-ci a comme priorités : (i) promouvoir un environnement propice pour la société civile au Sénégal avec une attention particulière sur le cadre légal, le dialogue et la concertation avec l'État aux différents niveaux ; (ii) améliorer la participation des organisation de la société civile (OSC) à la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques aux niveaux national, sectoriel et local et à la transparence des processus budgétaires dans les secteurs prioritaires de l'UE et de ses Etats membres; (iii) renforcer les capacités des OSC dans leur rôle d'acteurs de développement. Une allocation indicative de EUR 4 millions est prévue pour poursuivre le soutien des initiatives des OSC dans le cadre du Fonds européen de développement. Par ailleurs, des fonds additionnels à partir des instruments de financement extérieur du budget de l'UE pourraient également appuyer les OSC au Sénégal.

La contribution des OSC à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des priorités sectorielles est d'une importance avérée, comme l'expérience l'a montré par l'exemple dans le secteur agricole. Toutefois, cette participation des OSC mérite d'être renforcée notamment sur des domaines liés à la gouvernance sectorielle ; y compris pour soutenir le dialogue sectoriel en cas d'appuis budgétaires.

Par ailleurs, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre dans les politiques publiques, et au niveau local, la conscientisation sur la budgétisation sensible au genre au niveau sectoriel ; la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et l'autonomisation économique commencent à produire des effets. Des initiatives des OSC dans ces domaines et liées au Plan d'Action Genre 2016-2020 seront également soutenues.

Enfin, pour renforcer leurs capacités à mieux participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, les OSC locales prévoient de tenir des assises nationales en 2018. Un appui est aussi envisagé pour la mise en œuvre du plan d'action issu des assises nationales.

5.2. Facilité de coopération technique

Une facilité de coopération technique ayant pour but d'accompagner la programmation, la préparation et la mise en œuvre de la coopération de la Délégation de l'UE est prévue. Celle-ci soutiendra la cellule d'appui à l'ordonnateur national ainsi que diverses activités de soutien à la mise en œuvre telles que des études, des réunions, des activités de communication ou de visibilité ou d'autres appuis techniques ponctuels de montants limités. L'allocation indicative pour la facilité de coopération technique est de EUR 3 millions.

5.3. Fonds non programmables

En dehors des fonds programmables, le Sénégal continuera de bénéficier de financement sur les lignes thématiques du budget européen de coopération (ex : ligne thématique société civile- autorités locales). Par ailleurs, les projets financés sous le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique constituent un financement complémentaire substantiel aux fonds programmables. Pour rappel, EUR 161,8 millions ont été engagés sur le Fonds fiduciaire d'urgence pour neuf projets nationaux et un projet régional de EUR 41,6 millions pour les

pays du G5 Sahel et le Sénégal. Ces projets couvrent la création d'emplois et le renforcement de l'employabilité, en particulier pour les jeunes dans les zones de départ, la sécurité alimentaire, la sécurité du territoire et la gestion des frontières, l'état civil, l'engagement de la diaspora dans le développement du pays et la réintégration de migrants.

Ces projets sont complémentaires aux interventions financées par les fonds programmables et contribuent à l'atteinte des objectifs et résultats de la stratégie conjointe européenne.

6. MISE EN ŒUVRE

Sur base du document de stratégie conjointe, l'objectif est d'assurer une plus grande coordination et complémentarité dans la mise en œuvre afin de renforcer l'impact global et la visibilité des interventions des partenaires européens. La mise en œuvre s'appuiera sur un dialogue politique et sectoriel coordonné, y compris à travers des messages conjoints des partenaires européens. Au niveau opérationnel, les projets en mixage de fonds offrent une opportunité de mutualiser les moyens de l'UE et des agences des Etats-membres pour des interventions spécifiques. Par ailleurs, le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique mis en œuvre principalement par les agences des Etats membres offre également un exemple d'une plus grande collaboration entre l'UE et les Etats membres et entre Etats membres dans la mise en œuvre.

Il conviendra également d'assurer un suivi de la mise en œuvre. A cette fin, des revues conjointes annuelles de la mise en œuvre sur la base des résultats et indicateurs des cadres de résultats seront organisées. Le Plan d'Action Genre et la feuille de route pour l'engagement de l'UE et de ses Etats membres envers la société civile au Sénégal qui sont annexés au document de stratégie conjointe seront également pris en compte durant l'exercice de revue conjointe annuelle.

En ce qui concerne l'UE, la mise en œuvre des nouveaux engagements au titre du 11^{ème} Fonds européen de développement se fera essentiellement à travers l'appui budgétaire et des projets en mixage de dons et de prêts. La modalité projet sera utilisée pour la facilité de coopération technique et pour l'appui à la société civile.

7. CADRES DES RESULTATS ET RESPONSABILITES

7.1. Développement rural et gestion des ressources naturelles

Objectifs spécifiques	Résultats attendus (2023)	Indicateurs (2023)	Moyens de Vérification	Responsabilités
   <p>1. Un milieu rural créateur d'emplois qui réponde de manière rentable, équitable et durable à la demande d'aliments de qualité et contribue à un Sénégal en sécurité alimentaire et nutritionnelle et résilient aux changements climatiques</p>	<p>1.1. Les populations rurales et urbaines du Sénégal sont en sécurité alimentaire et nutritionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou sévère, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience (valeur référence 2015 : 16,5 % ; cible 2023 : 0 %) - Prévalence de la malnutrition chronique et aigue globale pour les enfants de moins de 5 ans (valeur de référence 2015 : 17.1% et 9%; cible 2025 : 8.7% et moins de 5%) - Un plan national de réponse (PNR) est mis en œuvre pendant la phase la plus aigüe de la crise pour répondre aux besoins des populations en situation d'insécurité alimentaire identifiées à travers le Cadre Harmonisé - Proportion de ménages en insécurité alimentaire sévère bénéficiant d'un transfert monétaire de l'Etat dans le cadre du PNR 	<p>Fiches de communication du Cadre Harmonisé produites par le SECNSA</p>	<p>Espagne France Italie UE⁷³</p>
	<p>1.2. Les producteurs d'aliments au Sénégal (pêcheurs, éleveurs et agriculteurs) bénéficient d'un revenu adéquat pour leur travail et l'attractivité du secteur s'accroît</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe - Nombre d'emplois créés dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, selon le sexe 	<p>Rapport des autorités compétentes (Ministère de l'Agriculture et du développement rural, Ministère de l'Élevage et des productions animales, Ministère de la pêche et de l'économie Marine)</p>	<p>Espagne France Italie UE</p>

⁷³ Y compris ECHO

 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>2. Des ressources naturelles (eaux, terres et sols, forêts et couvert végétal biodiversité) gérées durablement en tenant compte des services écologiques rendus et du changement climatique</p>	<p>2.1. La qualité des terres est préservée ou restaurée et les opportunités d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques sont exploitées</p>	<p>Pourcentage de terres exploitées en gestion durable des terres (valeur de référence 2015: 1 956 697 ; cible 2023 : 2 890 933)</p>	<p>Rapports de performance du MEDD et du MAER</p> <p>Rapports de la revue conjointe du secteur agricole produit par la DAPSA</p>	<p>Espagne France Italie UE</p>
			<p>2.2. Les pêcheries sont exploitées de manière durable.</p>	<p>Nombre de plans de gestion des pêcheries élaborés mis en œuvre</p>	<p>Rapports de la mise en œuvre de la lettre de politique sectorielle</p>	<p>UE</p>

7.2. Energie et transports

Objectifs spécifiques	Résultats attendus (2023)	Indicateurs (2023)	Moyens de vérification	Responsabilités
  <p>1. Développer des infrastructures de transport de qualité (y compris transfrontalières) et à faible impact environnemental et climatique pour favoriser le développement urbain durable et le bien-être des populations</p>	1.1. La mobilité est améliorée dans la région de Dakar	Temps moyens de parcours dans la région de Dakar (de 90 mn en 2015 à 45 mn en 2023)	- CETUD (Enquête ménage/déplacements) - MITTD	BEI France
	1.2. Les régions sont désenclavées grâce à des infrastructures résilientes aux effets du changement climatique	Linéaire de routes bitumées et/ou de pistes rurales (valeur référence : 50 km et 135 km réalisés en 2015; cible : 230 km et 260 km en 2018 ⁷⁴)	- MITTD - Ministère du commerce - Ministère de l'agriculture	France BEI UE
   <p>2. Améliorer l'accès équitable et abordable à une énergie fiable et durable</p>	2.1. L'accès à l'électricité en milieu urbain et rural est amélioré	- Nombre d'heures de coupure en milieu urbain (valeur de référence: 70h en 2015; cible: moins de 10h en 2023) - Nombre d'abonnés nouveaux ventilé selon le sexe du chef de ménage, en milieux urbain et rural (valeur de référence 239 000 et 97 120 en 2015; cible 2020 : 300 000 pour le milieu rural)	- Ministère de l'énergie - SENELEC - ASER	Allemagne BEI France UE
	2.2. La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique augmente	- Part des énergies renouvelables pour produire de l'électricité (valeur de référence : 1% en 2015; cible : 20% en 2018)	- Ministères de l'énergie et de l'environnement	Allemagne BEI Espagne France UE
  <p>3. Contribuer à l'amélioration de l'intégration régionale du Sénégal dans la sous-région</p>	3.1. Les échanges transfrontaliers augmentent entre le Sénégal et les pays limitrophes	- Temps de passage moyen aux frontières terrestres avec les pays limitrophes et système de protection des femmes contre le harcèlement sexuel (valeur de référence : 0.7 jour entre le Sénégal et le Mali en 2014; cible à déterminer) ⁷⁵ - Volume estimé de Fret transitant par les frontières avec les pays limitrophes (valeur de référence : 2.8 millions de tonnes entre le Sénégal et le Mali en 2014; cible à déterminer) ⁷⁶	- MITTD, - Ministère de l'intérieur - Ministère du commerce	BEI France UE

⁷⁴ Revue annuelle conjointe 2016

⁷⁵ Etude de performance de la chaîne logistique des transports de marchandises sur les corridors Dakar-Bamako et Abidjan-Bamako, 2015

⁷⁶ Idem

7.3. Emploi, secteur privé et formation professionnelle

Objectifs spécifiques	Résultats attendus (2023)	Indicateurs (2023)	Moyens de vérification	Responsabilités
  <p>1. Renforcer la compétitivité des MPMEs</p>	<p>1.1. Les capacités des structures privées et publiques d'appui aux MPME (prestataires de services privés et publics) sont renforcées</p> <p>1.2. Des mécanismes financiers pour faciliter la migration des entreprises du secteur informel (économie informelle) au secteur formel sont disponibles, en particulier pour les entreprises «femmes» à travers des soutiens techniques et économiques.</p>	<p>Taux de financement des entreprises par rapport au PIB (valeur de référence : 35% en 2015 ; cible : 45% en 2023)</p> <p>- Nombre d'entreprises passées du secteur informel au secteur formel et parmi celles-ci pourcentage des entreprises dirigées par des femmes et des entreprises dirigées par des jeunes</p> <p>(valeur de référence : 97% des unités économiques recensées en 2016 sont informelles ; au moins 20 000 unités économiques formalisées d'ici 2023)</p>	<p>- Statistiques nationales, Chambre de commerce/ Ministère en charge des MPME - Données BCEAO</p>	<p>France Italie UE</p> <p>Espagne Italie</p>
  <p>2. Améliorer le climat des affaires pour attirer des investissements privés durables afin de favoriser une croissance inclusive et l'intégration régionale</p>	<p>2.1. Les entraves à la formalisation des affaires par les jeunes (15-35 ans) et les femmes sont réduites</p> <p>2.2. L'accès des entreprises aux marchés publics et aux marchés d'export augmente</p>	<p>- Part de l'informel (non agricole) dans le PIB (valeur de référence : 41,6% en 2011 ; cible : 30% en 2023)</p> <p>- L'accès par les PME à la commande publique (valeur de référence : 28% en 2016 ; cible : 35% en 2023)</p> <p>- Exportations de biens et services en % du PIB (valeur de référence : 28,7% en 2016 ; cible : 32% en 2023)</p>	<p>Document d'adoption du programme de Réformes/ Rapport Doing Business ADEPME</p>	<p>France Italie UE</p> <p>Italie</p>

<p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p> 	<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> 	<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> 	<p>3. Améliorer la coordination entre le marché du travail et un système de formation professionnelle et d'accompagnement attractif, accessible et performant afin de soutenir l'insertion des jeunes et favoriser l'emploi, y compris les emplois verts</p>	<p>3.1. Une offre de formation accessible, adaptée aux besoins de l'économie et basée sur un mode de gestion intégrant les partenariats public-privé est élaborée et mise en œuvre.</p>	<p>- Taux de transition du cycle fondamental à la formation professionnelle et technique (valeur de référence : 7% en 2016 ; cible 30% en 2030).</p> <p>- Taux d'insertion professionnelle (ventilé par sexe et âge) des sortants au marché de travail après 12 mois (valeur de référence : 55% en 2014 ; cible : 62% en 2023)</p>	<p>Annuaire statistique et Rapport statistique du MFPAA</p>	<p>Allemagne, Luxembourg, Italie</p>
---	--	---	--	---	--	---	--------------------------------------

7.4. Eau et assainissement

Objectifs spécifiques	Résultats attendus (2023)	Indicateurs (2023)	Moyens de vérification	Responsabilités
  1. Contribuer à assurer un accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable	1.1. Les populations bénéficient d'un plus large accès à une eau potable de qualité	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (accès/disponibilité/qualité – urbain/rural, selon le sexe du chef du ménage) ⁷⁷	Enquêtes et rapports	BEI Espagne France UE
	1.2. La structure du prix de l'eau tient mieux compte des conditions socio-économiques des usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Prix de l'eau ventilé entre urbain et rural - Adaptation de la grille tarifaire des services d'eau et d'assainissement en milieu urbain pour assurer l'équilibre financier 		France UE
   2. Contribuer à assurer un accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes en situation de vulnérabilité	2.1. Les populations bénéficient d'un accès plus large à un service d'assainissement adéquat	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité (urbain/rural, selon le sexe du chef du ménage), taux d'incidence des maladies hydriques (enfants) ⁷⁸	Enquêtes ANSD	Espagne France UE
	2.2. Les rejets d'eaux dans l'environnement sont moins polluants, la qualité de la ressource en eau est mieux préservée	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion des eaux usées traitées sans danger - Proportion des boues de vidange traitées sans danger (urbain/rural) - Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne⁷⁹ 		France UE
	2.3. L'impact des inondations est réduit à travers une meilleure gestion des eaux usées et pluviales	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de réalisation des opérations de curage pré-hivernales par l'ONAS dans le total programmé 	Rapports de l'ONAS	France UE

⁷⁷ Valeur de référence et cible à déterminer sur base d'une enquête du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement en cours de préparation

⁷⁸ Idem

⁷⁹ Idem

   	<p>3. Assurer la pérennité de la ressource en eau et des infrastructures d'eau potable et d'assainissement</p>	<p>3.1. Les ressources en eau sont mieux connues, utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce est garantie afin de remédier à la pénurie d'eau et prend en compte les effets du changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de stress hydrique : % de prélèvements d'eau douce autorisés et durables par rapport aux ressources en eau disponibles⁸⁰ - Consommation des administrations publiques et collectivités locales - Degré de mise en œuvre du PAGIRE <p>valeur de référence : 0 PGRE en 2017; cible : 5 PGRE en 2020</p>	Enquêtes et rapports	France UE
		<p>3.2. L'équilibre financier global du secteur eau et assainissement est assuré à travers une grille tarifaire et d'autres sources de financement couvrant les charges récurrentes et la réalisation des plans d'investissement pour répondre à la demande.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture des charges récurrentes et investissements par les revenus du secteur, y compris pour la GIRE - Niveau d'adéquation du plan d'investissement par rapport à la demande en eau et en assainissement 		France UE
		<p>3.3. La gouvernance du secteur est améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Statut des résultats des audits des contrats de performance (SONES/SDE/ONAS/ OFOR) avec le soutien de la société civile - Statut d'un mécanisme de régulation (valeur de référence : 0 en 2017; cible : 1 mécanisme mis en place en 2020) - Pourcentage de femmes représentées au sein des organes de gestion des institutions d'eau au niveau des politiques et des opérations (valeur de référence : 7% en 2016⁸¹; cible : 30% en 2025) 	Enquêtes et rapports	France UE

⁸⁰ Idem

⁸¹ Plan d'institutionnalisation du genre, 2016

7.5. Qualité de l'éducation, enseignement supérieur et recherche

Objectifs spécifiques	Résultats attendus (2023)	Indicateurs (2023)	Moyens de vérification	Responsabilités
  <p>1. Améliorer la qualité des apprentissages de l'éducation de base pour renforcer la scolarisation et le maintien des enfants dans le système scolaire, notamment des filles et des publics vulnérables</p> 	<p>1.1. Les compétences des élèves en lecture/écriture, mathématiques, sciences et de vie courante sont améliorées</p> <p>1.2. Les infrastructures et équipements scolaires sont renforcés et améliorés notamment dans les zones moins favorisées à tous les niveaux</p>	<p>- Taux de réussite aux évaluations diagnostiques désagrégé par sexe - Taux de transition dans les filières scientifiques désagrégé par sexe</p> <p>Pourcentage d'établissements respectant les normes et standards de qualité par l'Inspection d'Académie</p>	<p>Evaluations diagnostiques/ Annuaire statistique/ Rapport annuel national sur la situation de l'éducation</p> <p>Rapport annuel national sur la situation de l'éducation</p>	<p>France Italie</p> <p>France Italie</p>
  <p>2. Renforcer les capacités du système éducatif en appuyant la bonne gouvernance pour garantir une gestion transparente et axée sur les résultats</p>	<p>2.1. Les capacités de pilotage par le Ministère de l'Education Nationale de politiques de lutte contre la déscolarisation sont renforcées</p>	<p>- Taux d'achèvement du cycle primaire et du cycle moyen désagrégés par sexe et besoins éducatifs spéciaux - Nombre d'enfants hors système scolaire par sexe.</p>	<p>Rapport annuel national sur la situation de l'éducation</p>	<p>France Italie</p>
   <p>3. Mieux aligner les compétences des jeunes diplômés aux attentes du marché du travail</p>	<p>3.1. Les formations proposées, y compris les filières innovantes pour la croissance verte, sont construites en adéquation avec les besoins économiques et les liens avec le secteur privé sont développés</p>	<p>Taux d'emploi des jeunes ayant bénéficiés d'une formation et temps moyen pour l'obtention d'un premier emploi par sexe</p>	<p>Enquêtes insertion professionnelle</p>	<p>France Italie</p>

7.6. Renforcement du système de la santé et de la protection sociale

Objectifs spécifiques	Résultats attendus (2023)	Indicateurs (2023)	Moyens de vérification	Responsabilités
   <p>1. Améliorer l'accès des populations, en particulier les plus vulnérables, à des services et soins de santé de base de qualité</p>	<p>1.1. L'accès des populations des zones d'intervention aux services de santé de base et à l'action sociale est amélioré</p>	<p>- Couverture en structures de soins conformes aux normes de la carte sanitaire et sociale (dans les zones d'interventions)</p>	<p>Rapport de mise en œuvre de la carte sanitaire et sociale</p>	<p>France Luxembourg</p>
	<p>1.2. L'accès des femmes en âge de procréer et des femmes enceintes à des services et des soins de qualité est amélioré</p>	<p>- Taux de prévalence contraceptive (valeur de référence 23% en 2015 ; cible 40,6% en 2019) - Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié (valeur de référence 53% en 2015 ; cible 85% en 2019)</p>	<p>EDS continue</p>	<p>France Luxembourg</p>
	<p>1.3. La protection des enfants contre les maladies cibles du programme élargi de vaccination (PEV) et leur accès à la prise en charge intégrée des maladies sont assurés</p>	<p>- Proportion d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés par sexe (valeur de référence 70% en 2015 ; cible 85% en 2019) - Prévalence nationale de la malnutrition aiguë sévère des enfants de moins de 5 ans (valeur de référence 1,2% en 2015; cible 0,5% en 2019)</p>	<p>EDS continue</p>	<p>France</p>
	<p>1.4. La morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles sont réduites</p>	<p>- Proportion des personnes vivant avec le VIH sous anti-rétroviraux par sexe (valeur de référence 85,28% en 2015; cible 97% en 2019) - Prévalence parasitaire du paludisme chez les enfants de 6 à 59 mois (valeur de référence 1,20% en 2015 ; cible 0,75% en 2019) - Taux de succès thérapeutique des nouveaux cas de tuberculose à microscopie positive (valeur de référence 88% en 2015 ; cible 90% en 2019)</p>	<p>Rapport annuel de performance</p>	<p>France, Luxembourg</p>

  	<p>2.1. Les populations, y compris les indigents et les personnes vulnérables, bénéficient d'une couverture du risque maladie à travers les mutuelles de santé</p>	<p>- Proportion de personnes couvertes par les mutuelles de santé communautaires (valeur de référence 50,4% en 2016 ; cible 60% en 2019)</p> <p>- Pourcentage des ménages bénéficiaires du Programme national de bourses de sécurité familiales (PNBSF) enrôlés dans les mutuelles de santé (chef de ménage et ses ayants droits ventilé par sexe) (valeur de référence 12% en 2015 ; cible 100% en 2019)</p>	<p>Rapport de performance de la DGS</p> <p>Registres MSAS et UDMS, Direction générale de la Protection sociale et à la solidarité nationale (DGPSN)</p>	<p>France Luxembourg</p>
<p>2. Etendre la protection sociale dévolue à la santé au secteur informel et aux groupes vulnérables</p>	<p>2.2. La prise en charge des groupes cibles des initiatives de gratuité de la Couverture Maladie Universelle (CMU) par les structures de santé est améliorée</p>	<p>- Nombre de personnes ayant bénéficié des différentes initiatives de gratuité des soins de santé de la CMU (ventilé par sexe) (valeur de référence 2.128.902 en 2015 ; cible 3.500.000 en 2021)</p>	<p>Rapports de performance de l'ACMU</p>	<p>France Luxembourg</p>

7.7. Gouvernance économique, gestion des finances publiques et lutte contre la corruption

Objectifs spécifiques	Résultats attendus (2023)	Indicateurs (2023)	Moyens de vérification	Responsabilités
   <p>1. Améliorer la gouvernance économique</p>	<p>1.1. Le suivi-évaluation des politiques publiques est renforcé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'évaluations de performance pour les ministères, agences et structures assimilés pour l'année N-1 et pourcentage des évaluations avec un résultat satisfaisant (valeur de référence 0 % ; cible 50 % des ministères et des agences) - Statut d'un système de suivi-évaluation sexo-spécifique (cible : système mis en place pour 2023) 	<p>Rapport de la Cour des Comptes sur les rapports annuels de performance</p> <p>Rapport de la Commission d'évaluation des agences sur les rapports de performance</p>	<p>Allemagne (tbc) UE</p>
	<p>1.2. La production statistique est renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des activités réalisées et/ou engagées qui sont programmées dans la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (cible 2014-2019 : 60 % entièrement réalisées et 10 % engagées) et production de données sexo-spécifiques 	<p>Rapports d'activités annuelles de l'ANSD, rapport SSN et évaluations</p>	<p>UE</p>
  <p>2. Améliorer la gestion des finances publiques</p>	<p>2.1. La mobilisation des recettes est améliorée (hors secteur pétrolier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Part des recettes perçues des 10 plus gros contributeurs pour chacun des 3 impôts suivants : IS, TVA et RAS sur salaire (valeur de référence 19 % ; cible inférieure à 10 %) - Recettes fiscales perçues par la DGID et la Douane (valeur de référence 2017 : 1985 milliards FCFA ; cible 2023 : augmentation de 80 %) 	<p>Rapport CCHS, DGID</p>	<p>France UE</p>
	<p>2.2. L'efficacité des dépenses publiques et les capacités des organes de contrôle sont renforcées</p>	<p>Part des indicateurs avec une note D et C (valeur de référence : PEFA 2017 ; cible : amélioration de 25 %)</p>	<p>Evaluation PEFA</p>	<p>Allemagne (tbc) Italie Luxembourg UE</p>
 <p>3. Appuyer la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme</p>	<p>3.1. La corruption a significativement diminué</p>	<p>Note dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International (valeur de référence 2016 : 45/100 ; cible 2023 : supérieur à 55/100)</p>	<p>Rapport de Transparency International</p>	<p>UE</p>

7.8. Gouvernance démocratique et sécurité

Objectifs spécifiques	Résultats attendus (2023)	Indicateurs (2023)	Moyens de vérification	Responsabilités
  <p>1. Contribuer à la mise en œuvre effective des politiques de décentralisation et de déconcentration et à l'émergence de localités vertes</p>	<p>1.1. La performance des services fournis par les collectivités locales est améliorée et la gouvernance locale durable est renforcée</p> <p>1.2. La participation et le contrôle citoyen dans la gestion des affaires locales sont accrus</p>	<p>- Taux de recouvrement des recettes fiscales par rapport à l'assiette</p> <p>- Niveau d'exécution des Plans de Développement Local</p> <p>- Degré de satisfaction des besoins prioritaires des populations au niveau local ventilé par sexe</p> <p>- Pourcentage des collectivités ayant adopté les démarches du processus participatif (budgets participatifs sensibles au genre, débats d'orientation budgétaire, planification citoyenne).</p> <p>- Mécanismes de contrôle citoyens appliqués dans les collectivités locales</p>	<p>- Grille de Performance en matière de capacités institutionnelles, techniques et financières de la commune</p> <p>- Grille de Performance en matière de satisfaction des besoins</p> <p>- Rapports et Plans de formation</p> <p>- Accords de gestion interterritoriale</p> <p>- Rapports des conférences d'harmonisation</p> <p>- Enquêtes</p>	<p>Espagne France Luxembourg</p> <p>Espagne France Luxembourg</p>
 <p>2. Contribuer à une justice efficace, transparente et accessible à tous dans le respect des droits humains</p>	<p>2.1. Les droits des citoyens, notamment les femmes et les enfants sont améliorés</p> <p>2.2. L'accessibilité à une justice indépendante et impartiale et la qualité de service fournie aux justiciables sont améliorées, y compris grâce aux outils de justice numérique</p>	<p>- Taux de mise en œuvre des recommandations de la CEDEF et de la CIDE</p> <p>- Taux de déclaration des naissances et décès à l'État civil (valeur de référence : naissances 79,7% et décès 30.8% en 2013 ; cible : naissances 95% et décès 45% en 2023)</p> <p>- Pourcentage de condamnés ayant bénéficié d'une peine alternative à l'incarcération, d'un aménagement de peine, d'une formation ou d'un travail en détention</p> <p>- Durée moyenne de la détention provisoire en matière criminelle et en matière délictuelle (ventilée par infraction principale)</p> <p>- Taux annuel d'exécution des décisions de justice en matière pénale</p> <p>- Pourcentage de communes dotées d'un tribunal de grande instance, d'un tribunal d'instance ou d'une maison de justice</p>	<p>- Rapport des Nations unies</p> <p>- Code de l'Enfant</p> <p>- Code de la Famille</p> <p>- LPS</p> <p>- Rapport Cellule Justice de Proximité</p> <p>- Rapports OSC</p> <p>- Statistiques judiciaires établies par l'Inspection Générale de l'Administration de la Justice (IGAJ)</p> <p>- Statistiques judiciaires / Rapports de la DAP et de l'ONLPL</p>	<p>Espagne France UE</p> <p>France UE</p>

 	<p>3.1. Les capacités des services chargés de la surveillance des frontières (police et gendarmerie) dans le domaine de la lutte contre les migrations irrégulières et la criminalité transfrontalière sont développées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes interpellées ventilé par sexe (cible : augmentation de 10 %) - Nombre de passage fichiers (bases de données) (cible : augmentation de 30 %) - Nombres d'informations communiquées à l'autorité judiciaire (cible : augmentation de 15 %) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des autorités Sénégalaises compétentes (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Ministère des Forces armées et Ministère de la Justice) 	<p>Espagne France Italie Portugal UE</p>
<p>3. Contribuer à la professionnalisation des services spécialisés de police judiciaire, des contrôles et surveillance des frontières et du renseignement, afin de lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme</p>	<p>3.2. Les services de renseignements (police et gendarmerie) sont professionnalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de renseignements fournis aux services de PJ contribuant à la résolution d'enquêtes (cible : augmentation de 25 %) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des autorités Sénégalaises compétentes (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Ministère des Forces armées et Ministère de la Justice) 	<p>Espagne France Italie Portugal UE</p>
  <p>4. Contribuer à l'amélioration de la prévention et de la lutte contre la radicalisation</p>	<p>4.1. Un plan national de lutte contre la radicalisation est mis en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de relais d'opinion (imans, chefs de quartiers...) sensibilisés et de policiers et gendarmes formés, ventilés par sexe (cible : augmentation de 20 %) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des autorités Sénégalaises compétentes (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Ministère des Forces armées et Ministère de la Justice) - Études sur la perception de la radicalisation auprès des différents acteurs (augmentation ou baisse) 	<p>France UE</p>
	<p>4.2. Les capacités de la plateforme cyber de la direction de la police judiciaire sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'enquêtes résolues sur base des informations de la plateforme (cible : augmentation de 15 %) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des autorités Sénégalaises compétentes (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Ministère des Forces armées et Ministère de la Justice) - Études d'impact auprès de la population sur la plateforme 	<p>France UE</p>

7.9. Gestion des flux migratoires

Objectifs spécifiques	Résultats attendus (2023)	Indicateurs (2023)	Moyens de vérification	Responsabilités
  1. Accroître la contribution de la diaspora sénégalaise au développement	1.1. Les transferts de fonds de la diaspora sont davantage orientés vers les investissements productifs et socioéconomiques	- Proportion des transferts de fonds de la diaspora orientés vers les investissements productifs et socioéconomiques (valeur de référence 14 % ; cible 25%)	Données BCEAO et ANSD	France Italie UE
	1.2. Les compétences et autres savoir-faire de la diaspora sénégalaise sont mieux valorisés	- Nombre de sessions/missions de transfert de compétences de la diaspora, organisées à l'intention des acteurs du développement national (valeur de référence pour 2009-2014 : 83 ; cible pour 2017-2021 : 100)	Données PAISD et autres programmes et projets de migration / développement	France Italie
    2. Réduire la migration irrégulière et la criminalité associée	2.1. Le nombre de départs est réduit grâce à la sensibilisation et l'offre d'alternatives	- Nombre de Sénégalais traversant par la voie méditerranéenne centrale ventilé par sexe (valeur de référence 10 400 ; cible inférieur à 1 000)	Frontex/OIM	Espagne Italie UE
	2.2. La coopération en matière de retour et réadmission est renforcée et un dispositif d'assistance aux migrants de retour est mis en place	- Nombre de retournés et nombre de migrants de retour réintégrés ventilé par sexe (valeur de référence 2016 : 1900 retournés, 0 réintégrés ; cible retournés : 3000, réintégrés : 3000)	Données DGSE, FRONTEX, DPAF, OIM	Belgique Espagne France UE
	2.3. Les opérations des réseaux de trafic de migrants et de traite d'êtres humains, sont substantiellement réduites	- Nombre de décisions et condamnations judiciaires (valeur de référence 2016 : 0 ; cible 2023 : 5)	Rapports Ministères Intérieur et Justice	UE

8. ANNEXES

8.1. Principaux bailleurs au Sénégal

Bailleurs	Paiements annuels moyens pour 2014-2015 (USD millions)
Etats-Unis	270
France	202
Banque mondiale – IDA	149
Institutions de l'Union européenne	70
Canada	66
Japon	41
Fonds Mondial (sida, paludisme, tuberculose)	32
Banque Africaine de Développement	27
Luxembourg	21
Allemagne	21
Fondation Bill et Melinda Gates	19
Belgique	19
Corée	15
GAVI	13
Espagne	12
Italie	12

Source : OCDE

8.2. Principaux partenaires techniques et financiers non UE par thème

Développement rural	Canada, Etats-Unis, Japon, FAO, FIDA, PAM, Banque Mondiale, BIT, PNUD, Banque Africaine de Développement
Energie	Etats-Unis, Japon, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Banque Islamique de Développement, PNUD
Emploi, secteur privé et formation professionnelle	Etats-Unis, Suisse, Canada, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Banque Islamique de Développement, Japon, PNUD, ONUDI, BIT, UNESCO, KOICA, Chine
Eau et assainissement	Etats-Unis, Japon, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Fonds Nordique de Développement, Banque Islamique de Développement
Qualité de l'éducation	Canada, France, Etats-Unis, Japon, UNICEF, UNESCO
Renforcement du système de la santé et de la protection sociale	Etats-Unis, Japon, OMS, Banque Mondiale, UNICEF, BIT, ONUSIDA, ONU FEMMES, UNFPA, BAD, GAVI, UNFPA
Gouvernance économique	Canada, Etats-Unis, Japon, Banque Africaine de Développement, Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, PNUD
Gouvernance démocratique et sécurité	Canada, Etats-Unis, Suisse, Banque Mondiale, Banque Islamique de Développement, PNUD, UNICEF, ONU FEMMES, HCDH, Banque Africaine de Développement

8.3. Nouveaux financements indicatifs détaillés (en millions d'EUR) à partir de 2018 :

	Objectif stratégique/Secteur 1			Objectif stratégique/Secteur 2			Objectif stratégique/Secteur 3			Autres	Total	Période
	Développement rural et gestion des ressources naturelles	Energie et transport	Emploi, secteur privé et formation professionnelle	Eau et assainissement	Qualité de l'éducation, enseignement supérieur et recherche	Renforcement du système de la santé et de la protection sociale	Gouvernance économique, gestion des finances publiques et lutte contre la corruption	Gouvernance démocratique et sécurité	Gestion des flux migratoires			
Allemagne ⁸²		tbd	tbd								tbd	2018-2020
BEI		40									40	2018-2020
Belgique	tbd		tbd			tbd					tbd	2018-2022
Espagne ⁸³	20	1,2	1,1	1,2			12,5	9			45	2018-2020
France ⁸⁴	55,2	85	35,5	75	33	0,2	0,2	101,9	0,5		386,5	2018-2020
Italie	15		15		15						45 ⁸⁵	2018-2020
Luxembourg			28			28	3	3		3	65 ⁸⁶	2018-2022
Pays-Bas		10	10								20 ⁸⁷	2018-2020
UE	30	20 ⁸⁸	30				30	20	10	7	147 ⁸⁹	2018-2020
Total	120,2	156,2	119,6	76,2	48	28,2	45,7	133,9	10,5	10	748,5	
%	16%	21%	16%	10%	6%	4%	6%	18%	1%	1%	100	

⁸² Allemagne : La décision sur la programmation 2018-2020 sera prise par le nouveau parlement fédéral au cours de sa décision sur le budget fédéral 2018

⁸³ Espagne : Données estimatives fournies à titre indicatif dans l'attente de l'approbation de la part du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et dans l'attente de la signature du prochain Cadre d'Association Pays entre l'Espagne et le Sénégal.

⁸⁴ France : l'AFD (380 M€) intervient principalement en prêt souverain concessionnel, mais aussi au travers d'outils de financement direct (non souverains) en faveur d'institutions/entreprises publiques ou privées ainsi que du secteur financier (banques/IMF), difficilement programmables.

⁸⁵ Italie : Programmation 2018-2020 : 45 M€, sur 3 ans, en ligne avec la programmation triennale précédente (2014-2016). Données fournies à titre indicatif dans l'attente de l'approbation de la part du MAECI

⁸⁶ Luxembourg : Données fournies à titre indicatif, dans l'attente de la signature du prochain programme de coopération entre le Luxembourg et le Sénégal (PIC IV 2018-2022).

⁸⁷ Les Pays-Bas n'ont plus de programme de coopération bilatéral avec le Sénégal. Les montants sont purement estimatifs et devraient couvrir les infrastructures, principalement maritimes, et le secteur privé.

⁸⁸ UE : Une partie des financements pourrait éventuellement être allouée pour la route Senoba-Ziguinchor (transgambienne) si celle-ci n'était pas intégralement financée par le programme indicatif régional.

⁸⁹ UE : ne comprend que les financements du FED : Un appui budgétaire de type "SDG contract" et des opérations en blending sont envisagés. En ce qui concerne l'appui budgétaire, l'allocation par thème du tableau donne une indication des priorités du soutien de l'UE mais reste approximative et dépendra de la pondération entre les tranches fixes et variables et des indicateurs retenus lors de la formulation. "Autres" comprend une facilité de coopération technique (EUR 3 millions) et un appui aux organisations de la société civile (EUR 4 millions).

8.4. Plan d'action «Genre» de l'UE et de ses Etats membres pour 2016-2020 :

Intégrité physique et psychologique				
Objectifs	Indicateurs	Activités	Coopération	Zones d'interventions
7. Les filles et les femmes ne subissent aucune forme de violence à leur rencontre, aussi bien dans leur vie privée que publique.	7.1. % de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou vivaient en ménage à l'âge de 15 ans (ODD 5.40) 7.2. Prévalence des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des violences physiques ou sexuelles (de la part d'un proche) au cours des 12 derniers mois (ODD 5.38) 7.3. % de dossiers soumis concernant des cas de violence sexuelle et sexuelle envers des femmes et des enfants qui ont entraîné des poursuites et une condamnation (ODD 5.39) 7.4. % de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des mutilations génitales féminines (ODD 5.41) 7.5. N# personnes bénéficiant directement des programmes de réforme de la justice, de l'État de droit et du secteur de la sécurité financés par l'UE (EURF)	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la réforme des normes législatives discriminatoire envers les Femmes en ligne avec les recommandations de la CEDEF - Proposer l'adoption d'au moins 4 reformes législatives (ex. âge du mariage; IVG; autorité parentale; domicile conjugal) - Promouvoir une campagne d'advocacy réalisée par les OSC engagées dans la promotion des droits humains sur les reformes prévues 	Italie	Niveau National
		<ul style="list-style-type: none"> - Création et renforcement des Centres régionaux et/ou communaux de promotion et de protection des droits des femmes - Mise en place d'un système intégré de promotion et de protection des droits des femmes - Améliorer la capacité du pouvoir judiciaire et des services de police à apporter réparation aux victimes de violences à l'encontre des filles et des femmes, conformément aux normes internationales. - Soutenir la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur les violences envers les filles et les femmes, y compris via les offices nationaux de la statistique. - Encourager l'éducation étendue pour faire évoluer les comportements concernant la violence sexiste, en associant les garçons et les hommes et les communautés à ces efforts. 	Italie et UE (7.3 et 7.5)	Dakar, Kaolack, Sedhiou, Thies
10. Égalité d'accès à des services de prévention, de traitement et de réhabilitation de qualité en matière de santé physique et mentale pour les filles et les femmes	10.3. % de bénéficiaires utilisant des hôpitaux, des centres de santé et des cliniques qui offrent un approvisionnement de base en eau potable, des installations sanitaires adéquates et un niveau d'hygiène approprié (ODD 6.5)	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'extension de la couverture nationale et l'accès des femmes de tous âges à tous les types de services de soins de santé - Appuyer la suppression de tous les obstacles qui limitent l'accès à des services de santé de qualité et abordables pour tous. 	France et Belgique	Kaolack, Kaffrine, Diourbel, Fatick et Thiès
11. Promotion, protection et	11.1. Taux de mortalité maternelle; 11.2. Couverture des services de soins	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la réforme législative en faveur de l'avortement médicalisé; 	Italie	Niveau National

<p>réalisation du droit de chaque personne à exercer un contrôle total et à prendre des décisions de façon libre et responsable sur les questions liées à sa sexualité et à sa santé sexuelle et génésique, sans faire l'objet de discriminations, de contraintes ou de violences.</p>	<p>prénataux (au moins une visite et au moins quatre visites) (ODD 3.2); 11.4. Demande satisfaite en matière de planning familial (ODD 5.44); 11.5. % de jeunes qui reçoivent une éducation sexuelle complète (ODD 5.5) 11.6. N# naissances assistées par du personnel qualifié avec le soutien de l'UE (EURF) 11.7. N# femmes utilisant une méthode de contraception avec le soutien de l'UE (EURF)</p>	<p>- Réalisation d'études et d'analyses sur l'état de l'assistance socio-sanitaire du district selon une analyse de la vulnérabilité; -Renforcement des 150 centres socio-sanitaires de base avec une référence particulière aux soins maternels et infantiles et à la requalification du personnel - Renforcement des 150 centres socio-sanitaires intermédiaires/de district avec une référence particulière aux soins maternels et infantiles et la requalification du personnel</p>	<p>Italie, Luxembourg (11.6) France (11.1, 11.2, 11.4 et 11.5) et Belgique (11.6 et 11.7)</p>	<p>Dakar, Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Louga, Matam,Saint-Louis, Sedhiou, Thies</p>
<p>12. Un état de nutrition sain pour les filles et les femmes tout au long de leur vie.</p>	<p>12.1. Proportion de la population consommant moins que le niveau minimum requis d'énergie alimentaire (ODD 2.8), 12.4. % de la population éligible couverte par des programmes nationaux de protection sociale (ODD 1.4) 12.5. N# femmes de tous âges, mais surtout en âge de procréer, et enfants de moins de 5 ans bénéficiant de programmes relatifs à l'alimentation avec le soutien de l'UE (EURF) 12.6. N# personnes vivant dans l'insécurité alimentaire qui reçoivent une aide via des transferts sociaux soutenus par l'UE (EURF)</p>	<p>- Soutenir la mise en œuvre de programmes relatifs à l'alimentation pour les ménages vulnérables. - Réduire en priorité le nombre de cas de malnutrition chez les femmes enceintes et allaitantes.C14</p>	<p>UE et Belgique (12.4)</p>	<p>Kaolack, Kaffrine, Diourbel, Fatick et Thiès</p>

Droits économiques, sociaux et culturels - autonomisation économique et sociale

Objectifs	Indicateurs	Activités	Coopération	Zones d'interventions
<p>13. Égalité d'accès, pour les filles et les femmes, à tous les niveaux d'une éducation et d'un enseignement et d'une formation professionnels (EFP) de qualité, sans aucune discrimination; - financement des activités génératrices de revenus aux associations des mères d'élèves dans les nouvelles écoles bénéficiaires et suivi des associations déjà bénéficiaires dans la phase pilote; -</p>	<p>13.1 Taux d'achèvement du cycle primaire chez les filles et les garçons (ODD 4.33); 13.2 Taux d'achèvement du cycle secondaire chez les filles et les garçons (ODD 4.35); 13.3 Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur chez les femmes et les hommes (ODD 4.37); 13.5. % d'élèves inscrits dans des établissements d'enseignement primaire et secondaire qui offrent un approvisionnement en eau potable, des installations sanitaires adéquates et des services d'hygiène appropriés (ODD 6.4). 13.10 Nombre de femmes ayant bénéficié de programmes d'enseignement et de formation professionnels/de développement des compétences et d'autres politiques actives du marché du travail avec le soutien de l'UE, par rapport au nombre d'hommes (EURF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Promouvoir le renforcement politique e institutionnel du cadre interministériel de coordination national en faveur de l'éducation des filles; - Promouvoir le renforcement de la coordination des activités en faveur de l'éducation féminine au niveau déconcentré; - Renforcer les capacités des enseignantes en Genre pour meilleure qualité de l'enseignement; - Promouvoir la Révision, l'élaboration et l'intégration des modules « éducation et genre », « compétences de vie courante» et « prévention des violences liées au genre » dans les programmes d'études des CRFPE et FASTEFP; - Promouvoir la Révision, adaptation et diffusion d'un guide d'intégration des questions relatives au genre dans les techniques d'enseignement et apprentissage pour les niveaux moyen et secondaire; - Organiser de cours de soutien en mathématique, sciences et français, philosophie, SVT; - Sélectionner et attribuer des bourses d'étude en faveur des filles les plus méritantes; - Distribuer des Fourniture d'uniformes et kit scolaires pour les écoles primaires bénéficiaires pour un total de 15.000 élèves; - Appuyer le renforcement des filières et des matières scientifiques; - Création de cellules genre dans des écoles primaires ciblées; - Elaborer et réaliser une campagne de communication pour la promotion de l'éducation des filles et contre la violence basée sur le genre; - Appuyer le fonctionnement du numéro vert de lutte contre la violence en vers les femmes et les filles; - Promouvoir la Formations de formateurs membres des associations des mères d'élèves et des parents d'élèves sur : droits humains et droits des femmes, violence liée au genre, égalité, droits civiles; - Former les enseignants et les journalistes (environ 150) sur : droits humains et droits des femmes, violences basées sur le genre et égalité; - Organiser de fora dans les écoles avec les élèves (écoles niveaux moyen et secondaire) sur les VGB; - Organiser de fora dans les écoles avec les élèves (écoles niveaux moyen et secondaire) sur les VGB; - Sensibiliser les élèves des cycles moyen et secondaire en « éducation à la santé de la reproduction»; Elaboration et diffusion de livrets sur les droits humains et droits des femmes, violence basée sur le genre, égalité, droits civiles; Organisation de cours d'Alphabétisation fonctionnelle des associations des mères d'élèves 122 écoles/année; - Financer des activités génératrices de revenus aux associations des mères d'élèves - Créer un dispositif de planification, suivi monitoring et évaluation et capitalisation des activités de promotion de l'éducation féminine; - Renforcement de la collaboration entre IA, IEF et collectivités locales pour la planification, le suivi, le monitoring et l'évaluation de la promotion de l'éducation - dispositif de DCTP (initiale, continue, apprentissage rénové) (SEN028 	<p>Italie, Luxembourg (13.10) UE (13.5)</p>	<p>Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Sedhiou, Thiès</p>

<p>15. Égalité d'accès aux services financiers, aux ressources productives telles que la terre, au commerce et à l'entrepreneuriat pour les femmes.</p>	<p>15.1.% de femmes, d'hommes, de peuples autochtones et de communautés locales dont il est reconnu ou établi par des preuves qu'ils disposent de droits fonciers (ODD 1.5) 15.2 % de femmes, d'hommes, de peuples autochtones et de communautés locales qui estiment que leurs droits sont reconnus et protégés (ODD 1.5); 15.6.N# femmes recevant des services de conseil rural avec le soutien de l'UE (EURF); 15.7 # femmes et hommes disposant d'un régime de propriété foncière sûr grâce au soutien de l'UE (EURF). 15.8.N# femmes ayant accès à des services financiers/de microfinance communautaires soutenus par l'UE (EURF)</p>	<p>- Supprimer les obstacles entravant l'égalité d'accès des femmes aux marchés, aux services de développement du secteur privé, aux services financiers, à l'entrepreneuriat et aux technologies de l'information et de la communication.</p>	<p>UE</p>	
---	---	--	-----------	--

Droits civils et politiques - voix et participation

Objectif	Indicateurs	Activités	Coopération	Zone d'intervention
16. Égalité d'accès à une eau propre, à l'énergie et aux infrastructures de transport, égalité de contrôle sur ces ressources et égalité d'engagement dans leur gestion pour les filles et les femmes.	16.1 Part de la population utilisant une source d'eau potable améliorée (EURF niveau 1) 16.2 Nombre de décès dus aux accidents de la route par 100 000 habitants (ODD 3.25) 16.3 % de la population utilisant des services d'approvisionnement en eau gérés de façon sûre, en zone urbaine/rurale (ODD 6.45) 16.4 % de la population utilisant des services d'assainissement gérés de façon sûre, en zone urbaine/rurale (ODD 6.46) 16.5 Part de la population utilisant des méthodes de cuisson modernes en zone urbaine/rurale (ODD 7.50) 16.6 Part de la population utilisant des systèmes électriques fiables en zone urbaine/rurale (ODD 7.51) 16.7 N# personnes ayant accès à des routes en toute saison avec le soutien de l'UE (EURF) 16.8 N# femmes de tous âges ayant accès à des services d'énergie durable avec le soutien de l'UE (EURF)	Appuyer des politiques publiques et des systèmes communautaires de gestion des ressources naturelles qui assurent une meilleure couverture, un accès plus sûr et un processus décisionnel inclusif pour les femmes de tous âges en ce qui concerne l'énergie durable, les infrastructures et l'eau.	UE	
17. Égalité des droits et capacité des femmes à participer aux processus politiques et de gouvernance à tous les niveaux.	17.7. Nombre de pays intégrant la dimension hommes-femmes dans l'élaboration des budgets aux niveaux local et national avec le soutien de l'UE	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un atelier international de partage d'expériences sur la budgétisation sensible au genre; - Réaliser la cartographie des inégalités de genre en matière budgétaire dans des secteurs stratégiques; - Expérimenter la méthodologie de BSG dans deux secteurs stratégiques; - Appuyer le MEFP pour l'intégration du genre dans les outils de planification; - Elaborer un guide méthodologique BSG selon une approche bottom up basé sur le développement humain 	Italie	Niveau National

<p>18. Garantie pour les organisations de femmes et autres OSC et défenseurs des droits de l'Homme œuvrant en faveur de l'égalité de genre, de l'autonomisation et des droits des filles et des femmes peuvent travailler librement et sont protégés par la loi.</p>	<p>18.3 N# stratégies par pays en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie comprenant des objectifs liés à l'égalité entre les hommes et les femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la révision, l'institutionnalisation et l'opérationnalisation de la stratégie nationale de genre en cohérence avec les priorités identifiées dans le processus de l'Agenda Post-2015 et du PSE - Promotion du partenariat stratégique avec les universités nationales et internationales pour la révision de la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de genre (SNEEG); - Formation du personnel ministériel en vue d'une appropriation de la SNEEG révisée; - Formation du personnel politique (national et régional) sur la SNEEG; - Développement d'une stratégie de communication sur les politiques de genre 	<p>Italie</p>	<p>Niveau National</p>
<p>19. Remise en cause et modification des normes sociales discriminatoires et des stéréotypes sexistes.</p>	<p>19.1 Nombre de pays affichant une évolution positive selon l'indice institutions sociales et égalité hommes-femmes (SIGI) de l'OCDE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du partenariat avec le Centre de Développement OCDE-DAC pour l'élaboration et la mise en œuvre de la méthodologie SIGI-SENEGAL; - Elaboration de la méthodologie SIGI-SENEGAL; - Mise en œuvre de la méthodologie SIGI-SENEGAL 	<p>Italie</p>	<p>Niveau National</p>

8.5. Feuille de route de l'engagement de l'UE et de ses Etats membres envers la société civile

FEUILLE DE ROUTE POUR UN ENGAGEMENT ENVERS LA SOCIÉTÉ CIVILE AU SÉNÉGAL 2017/2020



La délégation de l'Union européenne (DUE) au Sénégal et 7 États membres (la France, la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et les Pays-Bas) ont adopté en 2014 la « Feuille de Route (FdR) de l'Union européenne pour l'engagement envers la société civile pour la période 2014-2017⁹⁰ ». Deux ans plus tard, suite à une série de consultations entre la DUE, les EM et les organisations de la société civile (OSC) locales et internationales, et dans le cadre de la préparation de la programmation 11^{ème} FED, une mise à jour de cette feuille de route a été effectuée pour la période 2017-2020.

PARTIE I – BRÈVE ANALYSE DU CONTEXTE ET DES ENGAGEMENTS PASSÉS

LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : BRÈVE MISE À JOUR SUR LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Ces dernières années ont été marquées au Sénégal, par l'émergence de nouvelles formes d'organisations de la société civile (mouvements citoyens) qui reflètent une demande sociétale de revoir **les modes de gouvernance du pays**. Dans le même temps, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), ont non seulement eu à faire face aux évolutions imposées par le nouveau décret fixant le cadre de leurs interventions⁹¹, mais aussi à des difficultés internes de mise en œuvre de leurs programmes sur le terrain (y compris la questions de mobilisations de ressources financières).

De son côté, l'Etat du Sénégal a poursuivi ses efforts d'ouverture face à la demande de participation des OSC et à la mise en œuvre des politiques publiques en mettant en place :

(i) un cadre de dialogue multi acteurs (Etat /ONG⁹²) au sein du Ministère en charge de la bonne gouvernance, avec en chantier un projet de loi sur l'accès à l'information et un mécanisme de suivi de la transparence budgétaire en relation avec le ministère du Budget.

(ii) un dispositif de dialogue avec les ONG au Ministère de l'Intérieur pour le suivi de la mise en application du cadre juridique et règlementaire.

Ainsi, pour contribuer à une meilleure gouvernance démocratique axée sur la participation

⁹⁰ Feuille de route - https://eeas.europa.eu/delegations/senegal/11400/node/11400_fr

⁹¹ Décret relatif aux modalités d'intervention des ONG au Sénégal signé par le Gouvernement en février 2015.

⁹² L'antenne sénégalaise de l'ONG « Art 19 », le Forum civil, le RCTB et le CONASUB entre autres.

citoyenne et aux efforts de construction et de développement national, la société civile doit faire face aujourd'hui à plusieurs enjeux.

Premièrement, **en ce qui concerne l'environnement dans lequel évoluent les OSC**, le suivi des réformes des instruments législatifs et réglementaires engagées avec le Gouvernement du Sénégal, particulièrement pour les ONG (cadre légal, fiscal, accès à l'information, etc..).

Deuxièmement, **en ce qui concerne le dialogue avec le Gouvernement pour la formulation des politiques publiques**, les organisations de la société civile réclament un renforcement de l'ouverture des structures de l'État et revendiquent le droit d'être partie prenante plutôt que dans un simple rôle consultatif. Cette exigence des acteurs de la société civile suppose que les OSC soient de véritables forces de propositions et que l'État affiche clairement sa volonté de créer des espaces de concertation et de dialogue fonctionnels. A ce sujet, les études réalisées en accompagnement à l'appui budgétaire sectoriel de l'Union européenne dans l'agriculture et de la sécurité alimentaire ont permis une meilleure préparation et contribution des OSC à la revue annuelle conjointe du secteur. Néanmoins, des efforts restent à faire pour renforcer leur participation dans le dialogue sectoriel multi-acteurs au niveau national et local.

Enfin, **en ce qui concerne l'amélioration des compétences techniques et des capacités de proposition**, les OSC ne sont généralement pas assez outillées pour articuler une critique constructive des politiques publiques et assurer un suivi au niveau de la mise en œuvre effective ou du contrôle du budget sectoriel ou national. Le cloisonnement entre organisations ainsi que la faible collaboration entre les OSC, les instituts de recherche et le monde académique limitent leurs capacités de proposition et d'action. De plus, l'un des plus grands défis des OSC, reste l'amélioration de leur gouvernance interne (manque d'alternance des mandats, faible circulation de l'information, faible transparence dans la gestion financière, faible l'articulation entre le niveau local et national en ce qui concerne les réseaux et plateformes, et parfois conflits d'intérêts).

LECONS TIRES DE L'ENGAGEMENT DE L'UE PRIS JUSQU'À PRÉSENT.

La feuille de route (FdR) est un processus d'apprentissage qui implique une nouvelle façon de travailler ensemble en ce qui concerne l'engagement de l'UE (y compris ses Etats membres) avec les OSC.

Malgré l'engouement suscité lors de son lancement; des efforts restent à faire pour qu'il y ait une vraie appropriation de la part des différents acteurs, aussi bien au sein de la Délégation de l'Union européenne (DUE) qu'au niveau des Etats Membres.

Au compte des réalisations de la première Feuille de Route, on peut noter le renforcement de l'implication de la société civile dans l'animation du dialogue sectoriel, particulièrement dans le secteur de l'agriculture. Ainsi, plusieurs études ont été menées pour avoir une meilleure connaissance des acteurs, ainsi que des études spécifiques sur la préparation et le suivi des politiques sectorielles⁹³. Pour la Commission européenne, les appuis proviennent spécifiquement des programmes et instruments comme le Fonds européen de Développement/PAISC et des programmes thématiques du Budget de l'UE. Les actions visent à renforcer le rôle et les capacités des OSC à participer activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de politiques et stratégies nationales.

⁹³ Rapport annuel sur l'état de l'agriculture et du monde rural : subventions des intrants agricoles au Sénégal (2015).

Le soutien spécifique est souvent fourni à la suite d'appels à propositions. Toutefois, lorsque la situation le justifie, des attributions directes à certaines organisations ont été octroyées. On peut citer l'IPAR⁹⁴ (secteur agricole), le CONGAD⁹⁵ (cadre légal et suivi budgétaire), le CICODEV⁹⁶ (foncier et sécurité alimentaire) ou encore le Forum Civil (suivi et cohérence entre la planification et l'exécution budgétaire). D'autres sont prévues dans le domaine de la gestion foncière (CRAFS⁹⁷). Cependant, ces efforts devront être renforcés pour identifier les rôles possibles des OSC dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des approches sectorielles. Concernant les Etats membres, le Luxembourg a appuyé la création du réseau citoyen pour la transparence budgétaire pour une meilleure appropriation du budget national par les citoyens. Le Luxembourg a par ailleurs soutenu activement les efforts entrepris dans le secteur de l'eau et de l'assainissement⁹⁸.

L'un des objectifs non encore atteints de la feuille de route reste la mise en place formelle du cadre de coordination entre l'UE et les Etats membres actifs sur l'appui à la société civile.

La mise à jour de la feuille de route coïncide avec la **programmation conjointe**. Ceci représente une opportunité pour renforcer le processus d'harmonisation, de coordination, et de division du travail entre la DUE et les EM. Cela renforcera le caractère transversal de l'appui à la société civile dans les différents secteurs de concentration à l'instar du genre et des droits humains.

SOURCES PERTINENTES POUR APPROFONDIR LA COMPRÉHENSION DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SÉNÉGALaise ET L'ENGAGEMENT DE L'UE AUPRES DES OSC

- Feuille de route de l'UE pour l'engagement de la société civile au Sénégal (2014-2017)
- Rôle des acteurs non étatiques dans la gouvernance sectorielle au Sénégal (octobre 2012)
- Étude sur les acteurs et les réseaux clés influençant la gouvernance et les performances du secteur de l'agriculture (juillet 2013)
- Analyse d'économie politique du Sénégal (juillet 2013)
- Analyse d'économie politique sur la filière de l'arachide et du riz (mai 2016)

⁹⁴ Initiative Prospective Agricole et Rural

⁹⁵ Conseil des ONG d'Appui au Développement

⁹⁶ Institut panafricain de recherche, de formation et d'action pour la Citoyenneté, la Consommation et le Développement en Afrique

⁹⁷ Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal

⁹⁸ Le Luxembourg se retire du secteur de l'eau et de l'assainissement à partir de l'année 2018 ; année de lancement de son nouveau programme de Coopération avec le Sénégal (PIC IV, 2018-2022).

PARTIE II – STRATÉGIE UE ET PLAN D’ACTION POUR L’ENGAGEMENT ENVERS LES OSC

PRIORITÉ GLOBALE 1 : Promouvoir un environnement propice pour la société civile au Sénégal, avec une attention particulière sur le cadre légal, le dialogue et la concertation avec l’État aux différents niveaux.		
Le défi : La nouvelle législation adoptée par le gouvernement du Sénégal risque de restreindre l’espace réservé aux OSC (particulièrement des ONG). Il est nécessaire de favoriser l’amélioration des relations de travail entre les OSC, le gouvernement, l’UE et ses EM.		
PRIORITÉS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	MOYENS ET ACTEURS (INSTRUMENT)
1.1 Contribuer à l’amélioration du cadre juridique régissant le cadre des interventions des OSC	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude sur l’impact de la mise en œuvre du décret régissant le cadre juridique, fiscal et réglementaire des ONG au Sénégal signé par le Gouvernement en février 2015, en vue d’y apporter des recommandations pour d’éventuelles améliorations du décret. 	PAISC (DUE): OSC (CONGAD)/ Dialogue politique DUE/EM/Gouvernement
1.2 Faciliter le dialogue entre les OSC et le gouvernement, l’UE et ses EM et renforcer leurs relations.	<ul style="list-style-type: none"> Participation de l’UE/EM à la rencontre annuelle du Conseil Stratégique du Partenariat Gouvernement-ONG chargé de superviser le suivi de la politique de l’État envers les OSC, comme prévu dans l’article 45 et 46 du décret fixant les modalités d’intervention des ONG. Promouvoir la tenue d’un forum/réunion annuel (le) avec la société civile et l’UE/EM qui viserait les questions politiques et de coopération, et favorise les échanges stratégiques sur des questions qui préoccupent la société civile. Elle comptera sur la participation des bénéficiaires des projets financés par l’UE/EM mais aussi des nouveaux acteurs de la société civile identifiés par la DUE et les EM. Cette rencontre permettra de faire le suivi annuel de la programmation conjointe et la mise à jour de la Feuille de route. 	Gouvernement, PAISC (DUE) EM/gouvernement
PRIORITÉ GLOBALE 2 : Amélioration de la participation des OSC à la formulation, la mise en œuvre et l’évaluation des politiques publiques au niveau national , sectoriel et local et à la transparence des processus budgétaires dans les secteurs prioritaires de l’UE et ses EM		
Le défi : Les contributions des OSC dans la gouvernance sectorielle restent encore limitées. Une participation constructive et structurée dans l’ensemble du processus d’élaboration, de mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques publiques, dans la lutte contre la corruption et la transparence de la gestion des finances publiques représente encore un défi pour la société civile sénégalaise.		
PRIORITÉS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	MOYENS ET ACTEURS (INSTRUMENT) ⁹⁹

⁹⁹ L’UE prévoit d’inscrire un volet société civile dans chacun de leurs programmes ou appuis sectoriels, afin de garantir : (a) une réelle implication de la société civile dans l’identification des besoins prioritaires et dans l’élaboration des politiques et programmes ; (b) le renforcement de l’expertise des OSC et l’élaboration de stratégies d’action ; (c) un contrôle citoyen des programmes et de l’action publique, au niveau national, régional et local ;.

<p>2.1 Appuyer la participation effective des OSC dans les cadres existants de dialogue État-société civile tant au niveau sectoriel comme national et local</p>	<p>A. Facilitation et appui technique aux dialogues sectoriels entre l'administration et les OSC dans les secteurs clés du développement et en tenant en compte les priorités de la coopération UE/EM-Sénégal. Ces appuis permettront de préparer les conditions et d'assurer la prise en compte du rôle des OSC dans les futures interventions (projets ou approches sectorielles, appuis budgétaires)¹⁰⁰ à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des études complémentaires pour l'identification des acteurs (cartographies sectorielles, analyses sensibles au genre) ; - La participation à des espaces de dialogue institutionnalisés (tables de concertations/ revue conjointe) avec une action de soutien politique si nécessaire ; - Des apports d'expertise/études spécifiques aux OSC sur la préparation et le suivi des politiques sectorielles ; <p>B. Soutien d'actions favorisant un dialogue inclusif autour de politiques sectorielles en promouvant prise en compte de l'intégration du genre¹⁰¹ et l'approche basée sur les droits humains.</p> <p>L'ensemble des secteurs retenus dans la programmation sectorielle sera ciblé avec un focus sur:</p> <p>1. Secteur eau assainissement et énergie: réaliser une cartographie sectorielle pour l'identification des acteurs clé dans le secteur; appuyer la mise en place d'une table de concertations qui viennent alimenter des espaces de dialogue institutionnalisés (revue sectorielle conjointe) ; favoriser à cet effet avec une action de soutien politique si nécessaire; apporter de l'expertise sur la préparation et le suivi de la politiques sectorielle; octroyer des appui institutionnel à des organisations, ou coalitions d'organisations à valeur ajoutée reconnue dans les secteurs concernés ; appuyer le renforcement des capacités des OSC dans le contexte de délégation du service public, etc.</p> <p>2. Secteur développement rural et la sécurité alimentaire : continuer le travail entamé sur la traçabilité des subventions agricoles, diffuser des informations en langues nationales, informer /former des parlementaires et autres décideurs sur les résultats de la recherche, développer les capacités de veille des OSC, renforcer les acteurs décisionnels pour aboutir à une réforme du secteur, organiser des ateliers de formations pour les patrons de presse, leaders des OSC, parlementaires, etc.</p>	<p>A. Appui sectoriel: DUE: PAISC et appel à propositions</p> <p>B. Concernant le dialogue à propos des politiques d'accès aux services sociaux de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme thématique OSC/AL (DUE) - France (SCAC- Fonds social de développement/ Promotion des initiatives de la société civile et des coalitions d'acteurs) - L'Espagne (renforcement de la démocratie locale, environnement) – à <i>confirmer par l'Espagne</i> -Luxembourg : (i) Appui technique via le Forum Civil au renforcement des capacités des élus locaux, acteurs territoriaux et membres des Comités Locaux de Certification en matière de contrôle citoyen (+ 300 acteurs visés dans les Régions de Louga, Matam et Saint-Louis) ; (ii) Appui via le Mouvement Citoyen pour la promotion de la budgétisation sensible au genre au niveau local (Régions de Louga, Matam et Saint-Louis). -La Belgique (Eau et assainissement) – à <i>confirmer par la Belgique</i> <p>Composante « appui aux OSC » (à travers des appels à propositions ou autre) dans le cadre des appuis sectoriels (à <i>confirmer par la DUE</i>)</p> <p>1. Secteur de l'eau et l'assainissement : Appel à propositions dans le cadre de l'appui budgétaire qui sera signé par l'Allemagne (GiZ, KW), la France (AFD) et la DUE.</p> <p>2. Secteur développement agricole</p>
--	--	---

¹⁰⁰ Identifier les rôles possibles des OSC dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des approches sectorielles (appui budgétaire, appui budgétaire sectoriel, aide projet). Une attention sera portée à la transparence des politiques publiques, et à la redevabilité vis –à-vis des citoyens dans les approches sectorielles. Un accompagnement au dialogue sectoriel et à la participation des OSC dans le suivi de ces politiques publiques y inclus sur le plan budgétaire sera développé. La budgétisation sensible au genre sera favorisée.

¹⁰¹ La facilitation du dialogue sectoriel devra conduire à une intégration stratégique des problématiques d'équité de genre comme l'accès au foncier, la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, l'emploi, la santé, etc.

<p>2.2 Renforcer les capacités des OSC en matière de suivi du processus budgétaire (contrôle citoyen) aux niveaux national sectoriel et local</p>	<p>Continuer à appuyer le rôle des OSC dans le suivi du budget au niveau national, sectoriel et local à travers d'actions, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer les initiatives de coalitions multi-acteurs (avec secteur privé et monde académique) pour améliorer leurs capacités de propositions et actions de plaidoyer. ▪ Accompagner l'émergence d'OSC et plateformes d'OSC d'envergure notamment dans le plaidoyer pour une meilleure gouvernance budgétaire y compris la production d'outils spécifiques à la matière budgétaire ; ▪ Soutenir des initiatives innovantes de la société civile pour la lutte contre la corruption ; ▪ Favoriser que l'expérience acquise par les OSC soit reconnue et utilisée par les pouvoirs publics notamment l'Assemblée nationale et la Cour des comptes. 	<p>durable et la sécurité alimentaire : Appui sectoriel Allemagne et DUE</p> <p>PAISC (DUE) _ Résultat 2_ appuis directs à des OSC à valeur ajoutée au niveau sectoriel</p> <p>Programme thématique OSC/AL-appels à propositions de recherches (y compris des études) sur des thématiques comme le foncier, les ressources naturelles, etc. comme point d'entrée (Une approche transversale concernant la transparence budgétaire)</p> <p>Composante « appui aux OSC » (à travers des appels à propositions ou autre) dans le cadre des appuis sectoriels (à confirmer par la DUE)</p>
<p>PRIORITÉ GLOBALE 3 : Renforcement des capacités des OSC pour conforter leurs rôles d'acteurs de développement</p>		
<p>Le défi : L'évolution du dialogue entre l'État et la société civile suppose que les OSC soient en mesure d'être des forces de propositions, de produire des analyses de fond fondées sur des données solides émanant d'OSC compétentes et indépendantes.</p>		
<p>PRIORITÉS SPÉCIFIQUES</p>	<p>ACTIONS</p>	<p>MOYENS ET ACTEURS (INSTRUMENT)</p>
<p>3.1 Renforcer la gouvernance interne et la redevabilité des OSC sénégalaises à l'issue d'un processus inclusif des Assises de la société civile.</p>	<p>Soutenir un processus inclusif des Assises de la société civile afin que les OSC puissent retrouver leurs fonctions (la représentativité, la gouvernance interne, la transparence et la redevabilité des OSC) et leur propre vision du futur du pays pour influencer l'agenda politique sur les "grands dossiers clés" qui l'interpellent. Appuyer la définition de façon préliminaire d'un cadre fédérateur qui porte ce processus suivant une approche collégiale afin d'atteindre des recommandations partagées par les différentes familles qui représentent la société civile.</p>	<p>PAISC (DUE)</p>
<p>3.2 Développer les capacités organisationnelles, techniques et de proposition des OSC pour qu'elles deviennent des acteurs capables et crédibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de l'étude-diagnostic participative sur l'offre existante en matière de renforcement des capacités et d'accompagnement de proximité des OSC (y inclus universités, centres de renforcement des capacités, etc.) en vue d'une capitalisation des expériences (financées ou non par le FED et autre lignes thématiques) et de favoriser ainsi la mutualisation des expériences pour aller au-delà des formations classiques. ▪ Mettre progressivement en place un dispositif pérenne de renforcement des capacités techniques, d'organisation, de gestion et de proposition des OSC basé sur l'offre existante de formation (universités, organismes de formation) pour qu'elles exercent plus efficacement leur rôle d'acteurs de gouvernance : <ul style="list-style-type: none"> ○ Appui à l'émergence et la consolidation d'espaces de discussions, d'échange (y compris des voyages d'études ciblés) et de concertation entre les OSC, ○ Appui à la production, l'accès à l'information, la capitalisation et la diffusion de l'information pertinente, des connaissances aux OSC et aux outils modernes de communication ; ○ Mettre en place des mécanismes de gouvernance interne leur permettant d'être davantage crédibles, représentatives et légitimes dans leurs actions et leurs interactions avec les autorités. Les efforts apportés à la gouvernance interne (renforcement des capacités, transparence et information, chartes éthiques) favoriseront l'équité de genre dans les organes dirigeants des organisations. 	<p>PAISC- Résultat 2 : étude sur l'offre de formation disponible pour les OSC en vue de définir un système pérenne de formation</p> <p>Programme thématique OSC/AL- appels à propositions Mesures d'accompagnement OSC/AL</p> <p>Autres programmes bilatéraux DUE/EM</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme « personnalités d'avenir » : pépinière de jeunes leaders <p>Luxembourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au réseau international d'ONG ENDA Tiers Monde pour le

		renforcement de ses capacités de gestion internes et l'autonomisation et la diversification de ses sources de financement propres.
3.3 Renforcer la viabilité financière de la société civile locale par le biais de mécanismes durables de financement	Appui à l'identification, la faisabilité et la mise en place progressive de mécanismes de financements durables pour les OSC : analyser les différentes formes de financement existantes, les perspectives d'autonomisation financière, de financement par le secteur public, de partenariats avec le secteur privé, ou encore un mécanisme de financement multi-bailleurs peut être soutenu.	PAISC-DUE/EM
3.4 Appuyer les mouvements et initiatives citoyennes demandeuses d'une nouvelle forme de gouvernance	Appui des mouvements de la société civile émergente dans leur rôle de conscientisation et de mobilisation citoyenne (en ciblant notamment les jeunes dans les zones périurbaines).	DUE :PAISC- Programme thématique OSC/AL

PARTIE III– SUIVI DU PROCESSUS ET DE LA STRATÉGIE

INDICATEURS DU PROCESSUS		
INDICATEUR	CIBLE	INFORMATION DE LA LIGNE DE BASE ET AUTRES COMMENTAIRES
Implication des États membres dans la mise en oeuvre	<i>Les États membres présents dans le pays sont activement impliqués dans le processus FdR.</i>	L’internalisation du processus de la part des EM doit être renforcée. Depuis la signature de la FdR, il existe un manque de coordination entre les différentes parties prenantes. Ceci est principalement dû à un manque de ressources humaines tout aussi bien au niveau de la DUE que des EM présents au Sénégal. Deux années après l’approbation de la FdR, une mission de la Facilité pour les feuilles de route société civile s’est tenue du 7 au 16 décembre, afin d’appuyer la DUE dans la mise à jour de ce document qui couvrira la période 2017-2020. Des réunions avec les représentants des EM (Espagne, Belgique, France et Luxembourg) ont eu lieu. Malgré la charge de travail des uns et des autres, lors de ces consultations pour la mise à jour de cette FdR, les EM ont indiqué leur volonté de travailler ensemble.
Niveau des consultations tenues avec les OSC au sujet de la FdR	<i>La FdR implique des consultations avec un large éventail d’OSC locales</i>	Des réunions se sont également tenues avec des OSC locales et internationales dans le cadre de la mission. Parallèlement, des consultations avec les OSC ont été organisées pour les dix groupes de travail sectoriels définis dans le processus de programmation conjointe qui est actuellement en cours. La plateforme des ONG européennes (PFONGUE) facilite ce processus de consultation et fournira des recommandations opérationnelles pour chacun des groupes de travail.
Complémentarité de la FdR vis-à-vis des processus de l’UE et des documents programmatiques.	<i>La FdR est complémentaire de la Stratégie de développement des ressources humaines et de la démocratie, et du Plan d’action genre</i>	Pendant la mission une réunion a eu lieu avec la section politique. La liberté d’association y compris la liberté d’expression de la société civile a été retenue parmi les cinq priorités de la stratégie sur les droits de l’Homme et la démocratie. De plus, les objectifs de ladite stratégie ont été intégrés dans la présente mise à jour de la FdR. Les indicateurs du plan d’action genre, objet d’un suivi au Sénégal ont été définis.

INDICATEURS DE RÉSULTATS		
PRIORITÉS ET PRIORITÉS SPÉCIFIQUES	INDICATEURS	SOURCES DE VÉRIFICATION
PRIORITÉ GLOBALE 1: Promouvoir un environnement propice pour la société civile au Sénégal, avec une attention particulière sur le cadre légal, le dialogue et la concertation avec l'État aux différents niveaux.		
1.1 Contribuer à l'amélioration du cadre juridique régissant le cadre des interventions des OSC	<i>Propositions d'amendements du cadre juridique formulées suite à des initiatives financées par l'UE</i>	<i>Rapport d'évaluation par le CONGAD Document de propositions Publication au Journal officiel Rapports du PAISC</i>
1.2 Faciliter le dialogue entre les OSC et le gouvernement, l'UE et ses EM et renforcer leurs relations.	<i>Tenue d'au moins une rencontre annuelle afin de poursuivre une concertation dynamique entre État et OSC Nombre de réunions régulières (au moins une fois par an) entre l'UE et les plateformes et réseaux d'OSC sur des thématiques liées tout aussi bien aux questions politiques qu'à la coopération.</i>	<i>Rapports des réunions Rapports du PAISC</i>
PRIORITÉ GLOBALE 2: Les OSC participent à la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques au niveau sectoriel, national et local et à la transparence des processus budgétaires dans les secteurs prioritaires de l'UE et ses EM.		
2.1 Appuyer la participation effective des OSC dans les cadres existants de dialogue État-société civile tant au niveau sectoriel que national et local	<i>Niveau de connaissance de la part de l'UE et les EM des OSC capables d'influencer la gouvernance et performance de la société civile dans les politiques sectorielles. Les OSC identifiées sont renforcées dans leurs capacités d'action. Nombre de documents d'analyse/suivi/contribution concernant les politiques publiques produits par la société civile et issus d'actions financées par l'UE. Nombre de coalitions multi-acteurs OSC-monde académique / recherche émergeant sur des enjeux concrets (gestion des ressources naturelles, suivi des processus budgétaires, etc.) et issues d'actions financées par l'UE.</i>	<i>Comptes rendus des revues sectorielles annuelles Rapport des consultations des OSC au niveau sectoriel dans le cadre de la programmation conjointe. Rapport annuel conjoint ON-UE Compte-rendu des sessions parlementaires, du Conseil économique social et environnemental Rapports annuels des organisations Revue scientifique ou sociales Articles de presse et émissions de TV diffusées</i>
2.2 Renforcer les capacités des OSC en matière de suivi du processus budgétaire aux niveaux national sectoriel et local	<i>Nombre d'initiatives appuyées par l'UE/EM qui visent à renforcer les capacités des OSC qui participent activement aux mécanismes de reddition de comptes publics (reddition des comptes, audits sociaux, transparence budgétaire, etc.) au niveau local et national.</i>	<i>Compte-rendu des revues sectorielles annuelles Rapport annuel conjoint ON-UE Comptes rendu des sessions parlementaires, du Conseil économique social et environnemental Rapports annuels des organisations Revue scientifique ou sociales Médias (journaux, TV, radio, etc.)</i>
PRIORITÉ GLOBALE 3: Renforcement des capacités des OSC pour qu'elles deviennent des acteurs crédibles de développement		
3.1 Renforcer la gouvernance interne et la redevabilité des OSC sénégalaises	<i>Nombre d'OSC engagées dans le processus des Assises nationales de la société civile inclusif (intégré des différentes composantes de la société civile) et niveau de participation de ces OSC.</i>	<i>Revue de presse Rapport des Assises publié</i>

<p>3.2 Développer les capacités organisationnelles, techniques et de proposition des OSC pour qu'elles deviennent des acteurs capables et crédibles.</p>	<p><i>Existence d'un diagnostic sur l'offre existante de renforcement de capacités y compris l'identification des opérateurs potentiels</i> <i>Existence d'une étude de faisabilité participative de la mise en place d'un mécanisme durable de renforcement de capacités et d'accompagnement de proximité des OSC</i> <i>Existence d'un processus multi-acteurs de concertation conduit sur la base de l'étude de faisabilité à l'identification d'un porteur initial du mécanisme ;</i> <i>Nombre d'OSC financés par l'UE qui mettent en place des mécanismes de gouvernance interne leur permettant d'être davantage crédibles, représentatives et légitimes dans leurs actions et leur interaction avec les autorités.</i></p>	<p><i>Rapports PAISC</i> <i>Rapports des opérateurs de formation partenaires</i> <i>Rapport de l'étude de faisabilité d'un mécanisme durable de renforcement des capacités</i></p>
<p>3.3 Renforcer la viabilité financière de la société civile locale par le biais de mécanismes durables de financement</p>	<p><i>Existence d'un document indiquant les modalités de financement favorisant l'autonomie des OSC et les mécanismes durables de financement des OSC locales permettant de renforcer leur viabilité financière</i> <i>Nombre d'OSC accompagnées par des actions financées par l'UE pour la diversification de leur financement</i></p>	<p><i>Rapport de l'étude sur les sources de financement</i> <i>Rapport d'activités du PAISC¹⁰²</i></p>
<p>3.4 Appuyer les nouveaux mouvements et initiatives citoyennes demandeuses d'une nouvelle forme de gouvernance</p>	<p><i>Nombre d'initiatives financées par l'UE/EM visant à appuyer des mouvements émergents de la banlieue.</i></p>	<p><i>Statuts accordés aux mouvements citoyens</i> <i>Rapport d'activités du PAISC</i></p>

¹⁰² Il serait souhaitable d'élaborer une matrice permettant de visualiser le soutien des UE/EM aux projets et aux programmes avec la société civile dans le pays.